



L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Cadre conceptuel, méthodologie
et présentation des « bonnes pratiques »

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

**Cadre conceptuel, méthodologie
et présentation des « bonnes pratiques »**

**Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes
pour une approche intégrée de l'égalité**

Division Égalité entre les femmes et les hommes
Direction générale des droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

© Conseil de l'Europe, 2004

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est une organisation politique qui a été créée le 5 mai 1949 par dix États européens dans le but de réaliser une union plus étroite entre ses membres. Il compte aujourd'hui quarante-six États membres¹.

1. Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «L'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

Les principaux objectifs de l'organisation sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux problèmes politiques, sociaux, culturels et juridiques de ses États membres. Depuis 1989, il a intégré la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et les soutient dans leurs efforts pour mettre en œuvre et consolider leurs réformes politiques, législatives et administratives.

Le siège permanent du Conseil de l'Europe est à Strasbourg (France). Le statut de l'organisation prévoit deux organes constitutifs: le Comité des Ministres, composé des ministres des

Affaires étrangères des quarante-six États membres, et l'Assemblée parlementaire, formée de délégations des quarante-six parlements nationaux. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe représente les collectivités territoriales dans les États membres.

La Cour européenne des Droits de l'Homme est l'instance judiciaire compétente pour statuer sur les requêtes introduites contre un État par des particuliers, des associations ou d'autres États contractants pour violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le Conseil de l'Europe et l'égalité entre les femmes et les hommes

Les questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, celles-ci étant considérées comme un droit fondamental de la personne humaine, sont de la responsabilité du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG). Les expert(e)s qui

le composent (un(e) représentant(e) de chaque pays membre) ont pour tâche de stimuler les actions à mener, tant au niveau national qu'à celui du Conseil de l'Europe, en vue de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. A cette fin, le CDEG procède à des analy-

ses, études et évaluations, définit les stratégies et les mesures de politique concertée visant l'égalité et, si nécessaire, élabore des instruments juridiques appropriés.

Pour plus d'informations concernant les activités dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, contacter :

Division Égalité entre les femmes et les hommes
Direction générale des droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)388 41 20 00 – Fax +33 (0)3 88 41 27 05 – e-mail dg2.equality@coe.int



Table des matières

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| Introduction. | 7 | 2. Bonnes pratiques d'approche intégrée de l'égalité. | 28 |
| Partie I: Comment définir l'approche intégrée de l'égalité? . . . | 8 | i. Bonnes pratiques d'un plan pour l'approche intégrée de l'égalité. | 29 |
| 1. Qu'est-ce que l'égalité entre les femmes et les hommes? . . . | 8 | ii. Bonnes pratiques d'instruments et d'initiatives spécifiques d'approche intégrée. | 36 |
| 2. Existe-t-il encore en Europe des problèmes d'égalité des sexes? | 10 | Annexe A. Membres du Groupe de spécialistes EG-S-MS | 43 |
| 3. Qu'est-ce que l'approche intégrée de l'égalité et quelles sont ses origines? | 11 | Annexe B. Mandat du EG-S-MS | 44 |
| 4. De quelle façon l'approche intégrée répond-elle aux mesures spécifiques d'égalité entre les sexes? | 13 | Annexe C. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau du Conseil de l'Europe. | 45 |
| 5. Quelles difficultés peuvent s'opposer à l'approche intégrée de l'égalité? | 14 | 1. Conditions actuelles de mise en place d'une approche intégrée de l'égalité au Conseil de l'Europe | 45 |
| 6. Pourquoi l'approche intégrée de l'égalité est-elle si importante? | 15 | 2. Le travail de coopération du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes | 45 |
| Partie II: Une méthodologie de l'approche intégrée de l'égalité | 17 | 3. Groupes mixtes de spécialistes/Séminaires joints. | 46 |
| 1. Quelles sont les conditions requises ou favorables à l'approche intégrée de l'égalité? | 17 | 4. Groupes multisectoriels de spécialistes. | 47 |
| 2. Quand, à quoi et où appliquer l'approche intégrée? | 19 | 5. Activités/projets d'autres organes du Conseil de l'Europe qui peuvent constituer des exemples d'approche intégrée de l'égalité. | 47 |
| 3. De quels techniques et instruments disposons-nous? | 20 | Bibliographie. | 49 |
| 4. Qui sont les acteurs potentiels et quel rôle peuvent-ils jouer? | 24 | Recommandation n° R (98) 14 | 51 |
| Partie III: L'approche intégrée de l'égalité en pratique. | 26 | Message du Comité des Ministres aux Comités directeurs du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité . . . | 52 |
| 1. Bâtir un programme politique d'approche intégrée de l'égalité | 26 | | |

Introduction

Le présent rapport fait suite à cinq réunions de travail du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS), constitué en 1995 à l'initiative du Conseil de l'Europe. Ce groupe se composait de huit expert(e)s, parmi lesquelles deux membres du Comité directeur pour l'égalité entre les hommes et les femmes (CDEG), et six spécialistes des questions d'égalité entre les sexes (cf. Annexe A, p. 43). Le groupe avait pour mandat (cf. Annexe B, p. 44) de mener une étude des mesures prises et mises en œuvre pour intégrer la dimension de l'égalité dans les politiques générales, la planification des programmes, ainsi que dans les politiques sectorielles et les activités à tous les niveaux de la société, à la fois dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et dans des organisations régionales ou internationales. Sur la base de cette étude, le Comité directeur devait préparer un cadre conceptuel et une méthodologie destinés à identifier les instruments, les stratégies et les acteurs/trices qui permettraient d'intégrer et d'évaluer la dimension de l'égalité d'une manière effective et visible. Le mandat prévoyant également de transmettre les recommandations aux Etats membres ainsi qu'aux différents organes du Conseil de l'Europe, des exemples dits de « bonnes pratiques » ont été recueillis et mentionnés. De même, une attention particulière a été accordée aux travaux en cours du Conseil de l'Europe, notamment au niveau intergouvernemental (cf. Annexe C, p. 45).

Le Groupe s'est servi essentiellement de deux sources d'information. En premier lieu, il s'est basé sur les documents existants en matière de politiques et de stratégies ainsi que sur les documents de travail. En second lieu, il a consulté les centres d'études sur les femmes et les autres organisations ou institutions possédant une connaissance spécialisée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le présent rapport rend compte de ces sources et des discussions menées par le groupe.

Il a pour but d'encourager les différents décideurs des Etats membres et des différents organes du Conseil de l'Europe à initier des actions concrètes en matière d'approche intégrée et de faciliter leurs initiatives. Les recommandations présentées ici sont d'ordre général, valides à tous niveaux (national, régional et local), et utilisables également par le Conseil de l'Europe.

Ceci étant, le Groupe garde conscience du fait qu'une finalité reste à définir. L'approche intégrée est un concept stratégique en pleine évolution, c'est pourquoi de nombreuses options et développements pourront être pris en compte, parallèlement ou ultérieurement. Ce rapport s'appuie sur les données actuellement disponibles et se propose essentiellement de partager et de transmettre un savoir. Nous constatons que les organisations internationales, les Etats membres et les décideurs individuels ont tendance à échanger des informations toujours plus nombreuses dans ce domaine. Et nous espérons que les réflexions présentées dans ce rapport permettront dans quelque mesure d'aider et de stimuler les autres instances dans leurs efforts visant à instaurer et mettre en œuvre l'approche intégrée.

La première partie du rapport établit un cadre conceptuel. Elle se propose : d'examiner les stratégies établies en matière d'approche intégrée de l'égalité au vu de leurs résultats concrets en terme d'égalité des sexes ; de décrire l'origine de l'approche intégrée de l'égalité et ses relations avec des politiques spécifiques d'égalité ; et de discuter des problèmes susceptibles de se présenter lors de la mise en œuvre des stratégies nouvelles de l'approche intégrée de l'égalité, en expliquant pourquoi une véritable stratégie est essentielle.

La deuxième partie expose les conditions requises et/ou favorables à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité. Elle offre, en outre, un aperçu des instruments déjà utilisables dans ce cadre et des acteurs/trices concernés.

La troisième partie est destinée à servir de base aux initiatives concrètes. Elle présente les différents points dont il faut tenir compte lors de l'élaboration d'une politique de l'approche intégrée de l'égalité et donne plusieurs indications destinées au suivi de celle-ci. Enfin, elle illustre par un grand nombre d'exemples les initiatives menées.

Le Groupe espère que le Conseil de l'Europe offrira son soutien actif à la diffusion de ce rapport et à la mise en œuvre des idées qu'il contient, tant au sein des Etats membres que de l'organisation elle-même. Notre souhait est qu'il soit transmis aux gouvernements et aux autorités diverses des Etats membres, aux différents organes du Conseil de l'Europe et à son Secrétaire.

Partie I : Comment définir l'approche intégrée de l'égalité?

La première partie du rapport établit un cadre conceptuel. Elle se propose : d'examiner les stratégies établies en matière de l'approche intégrée de l'égalité au vu de leurs résultats concrets en terme d'égalité entre les femmes et les hommes ; de décrire l'origine de l'approche intégrée de l'égalité et ses relations avec les politiques spécifiques d'égalité ; et de discuter des problèmes susceptibles de se présenter lors de la mise en œuvre des stratégies nouvelles de l'approche intégrée de l'égalité en expliquant pourquoi une véritable stratégie reste essentielle.

1. Qu'est-ce que l'égalité entre les femmes et les hommes ?

On entend par égalité l'égalité de visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes à/dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Le concept d'égalité entre les sexes, hors de toute référence aux différences liées au sexe, s'oppose simplement au concept d'inégalité entre les sexes, c'est-à-dire aux disparités des conditions de vie des femmes et des hommes. Il soutient le principe d'une participation totale des femmes et des hommes à la vie en société.

Depuis longtemps – et c'est encore souvent le cas – l'égalité des sexes a été définie en Europe comme le fait de fournir aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, des droits égaux *de jure*, des opportunités égales, des conditions et des traitements égaux dans toutes les sphères de la vie et tous les domaines sociaux. On reconnaît cependant de nos jours qu'une égalité de droits (*de jure*) ne mène pas nécessairement à une égalité de fait (*de facto*). Il est essentiel de comprendre que les conditions de vie des femmes et des hommes sont fort différentes – dans une certaine mesure en raison de la fonction de reproduction des femmes. La question ne se limite pas à l'existence de telles différences, mais au fait que celles-ci ne devraient pas se traduire de façon négative au plan des conditions de vie des femmes comme des hommes, qu'elles ne devraient pas induire de discrimination, mais au contraire être prises en compte sous forme d'un partage égal des pouvoirs économiques, sociaux et politiques. L'égalité des sexes n'est pas la similitude ou l'identité de ceux-ci, pas plus qu'elle ne doit établir pour norme les conditions et modes de vie des hommes.

Pour définir l'égalité entre les femmes et les hommes, il est nécessaire d'examiner de plus près le concept même qui s'y rat-

tache. Deux aspects sont essentiels : la construction sociale du genre (masculin ou féminin), et les relations entre les sexes.

Le genre masculin ou féminin (gender) procède d'une mise en place d'une identité sociale d'homme ou de femme. Soit la traduction sociale du sexe biologique, déterminée par une attribution des tâches, des fonctions et des rôles propres à chaque sexe dans la société, dans la vie publique et privée. Cette définition avant tout culturelle de la féminité et de la masculinité varie par conséquent dans le temps et dans l'espace. La construction et la reproduction du genre ainsi défini a pour cadre l'espace individuel et l'espace social, tous deux d'une importance égale dans le processus. Au travers de leurs activités, les êtres humains façonnent individuellement les rôles et les normes attribués à l'un et l'autre sexe et les reproduisent en se conformant à diverses attentes. Toutefois on reconnaît de plus en plus que la notion de genre doit être également considérée aux plans politique et institutionnel¹. Les politiques et les structures jouent un rôle de premier plan dans la modélisation des conditions de vie et elles institutionnalisent souvent, de ce fait, le maintien et la reproduction des genres établis socialement. La longue histoire des discriminations, et des restrictions relatives à chacun des rôles, recouvre en lettres filigranes – c'est-à-dire inconscientes – nos actes et nos décisions quotidiennes.

L'appartenance à un genre masculin ou féminin ne participe pas seulement d'une définition sociale des femmes et des hommes. Celle-ci se rapporte également aux relations qui les

1. UNIFEM, 1995:7. Conclusions de la Conférence sur «Egalité et démocratie: utopie ou défi?», Conseil de l'Europe, 1995. Rapport Final du Groupe de spécialistes sur l'égalité et la démocratie, Conseil de l'Europe, 1996.



unissent. Elle inclut un élément hiérarchique selon lequel les hommes sont considérés supérieurs aux femmes, et que les tâches, les fonctions et les valeurs qui leur sont attribués sont supérieurs à celles que l'on associe aux femmes. On reconnaît de plus en plus largement que la société est construite selon un axe en réalité masculin, c'est-à-dire que la « norme » masculine est celle de la société dans son ensemble, que celle-ci la reflète par ses décisions politiques et ses structures – ces dernières reproduisant et illustrant bien souvent, sans que cela soit nécessairement voulu, une inégalité patente des sexes¹.

Le principe d'égalité des sexes commande d'accepter et de valoriser également les différences inhérentes aux femmes et aux hommes, avec les divers rôles qu'ils/elles jouent en société. Le principe d'égalité intègre le droit à la différence, ce qui implique de prendre en compte les distinctions propres aux femmes et aux hommes, relatives à leurs classes sociales, leurs opinions politiques, leurs religions, ethnies, races ou préférences sexuelles. Le principe d'égalité implique de considérer de quelle façon il est possible d'aller plus loin afin de changer les structures de la société qui contribuent à maintenir des relations de pouvoir déséquilibrées entre les femmes et les hommes et d'atteindre un meilleur équilibre entre les diverses valeurs et priorités conférées à chacun. Si l'on se réfère aux deux aspects essentiels mentionnés ci-dessus, il est nécessaire de remettre en question la domination des modes de vie, des idéologies et des intérêts associés au genre masculin et la façon dont nos structures sociales reproduisent cette norme. Le problème est ici la hiérarchie des genres, pas les femmes en elles-mêmes. Il faut donc s'assurer que la définition sociale des sexes laisse une place à la différence, sans s'appuyer sur une hiérarchie plaçant les hommes à un niveau supérieur², ce qui implique la constitution d'un vrai partenariat femmes/hommes, et un partage des responsabilités, aux fins d'éliminer les déséquilibres existants au sein de la vie publique et privée. Il s'agit d'utiliser les compétences et les talents propres à chaque citoyen, et de requérir que les femmes autant que les hommes participent à la construction ou la reconstruction de nos sociétés, à la résolution des problèmes et à la préparation de l'avenir. Pour se développer, la société a besoin d'utiliser toutes ses ressources et tous ses membres, d'où la participation pleine et entière des femmes et des hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes, comme les droits de la personne humaine dont elle fait partie intégrante, est un principe qui doit sans cesse être défendu, protégé et promu. Son existence, son maintien ne sont possibles qu'au moyen d'un processus constant de remise en question et de redéfinition. A l'heure actuelle, les objectifs les plus importants à atteindre sont entre autres :

- La reconnaissance et le respect total des droits des femmes, partie intégrante des *droits de la personne humaine*. Ce qui inclut la protection et la promotion des

1. La définition de l'appartenance à un genre masculin ou féminin établie par Scott établit une relation entre cette notion et le pouvoir, parce que « l'appartenance à un genre est une façon primaire d'exprimer les relations de pouvoir ». D'après Scott, l'appartenance à un genre se trouve impliquée dans la conception et la construction du pouvoir même. En effet, les références à ce concept établissent dans une certaine mesure la distribution du pouvoir, c'est-à-dire le contrôle différencié sur, ou l'accès à des ressources matérielles et symboliques. (Scott, 1986 : 1067).
2. UNIFEM, 1995 : 7. Rapport Final du Groupe de Spécialistes sur l'Égalité et la Démocratie, Conseil de l'Europe, 1996.

droits attribués à chacun des sexes et la mise en place de mesures adéquates, qui permettront aux femmes et aux hommes de jouir des dits droits. Ce point implique de combattre l'ensemble des atteintes à la liberté et à la dignité des femmes (la violence, la traite des femmes, la prostitution), de promouvoir le droit au libre choix en matière de procréation et de modes de vie, et de prendre en compte les problèmes spécifiques des femmes migrantes et appartenant à des minorités.

- En sus des *droits de la personne humaine*, l'axe le plus important est celui du développement et de l'amélioration de la représentativité *démocratique*. La sous-représentation, voire l'absence de toute femme dans les processus décisionnels, à tous les niveaux et dans tous les domaines, est un problème essentiel, malgré les variations significatives que l'on constate d'un pays à l'autre. Promouvoir la participation égale des femmes et des hommes dans la vie politique, la vie publique et les autres instances, est bénéfique au développement général de la société. Il est essentiel pour celle-ci que, et les femmes, et les hommes participent à l'ensemble des décisions en apportant le fruit de leurs expériences personnelles. Lorsque la composante féminine (ou masculine) d'un corps décisionnaire en vient à constituer 30% de celui-ci (soit la masse critique), l'ordre du jour en est influencé et le changement devient possible. Il est également nécessaire que les femmes acquièrent plus de visibilité sociale, prennent part égale à des événements jusque-là réservés aux hommes, et que l'histoire de chaque Etat leur reconnaisse cette part.
- Un autre objectif inhérent à l'égalité des sexes a pour trait leur *indépendance économique*, qui veut l'institution de rémunérations égales, d'un accès égal au crédit, l'établissement d'une situation d'égalité sur le marché du travail, mais aussi une répartition des atouts et des connaissances qui prenne en compte les différences inhérentes à chaque sexe sur le plan de la vie privée. La position respective des femmes et des hommes dans une économie donnée est de bien des façons révélatrice de l'équilibre ou de l'inégalité des pouvoirs entre les unes et les autres. Combattre la paupérisation des femmes est donc essentiel à cet égard. La nécessité de l'indépendance économique se double d'une seconde, à savoir l'harmonisation, ou la conciliation, pour les femmes comme pour les hommes, de la vie professionnelle et de la vie familiale.
- L'*éducation* est un outil indispensable en matière d'égalité des sexes, puisque c'est grâce à elle que les sociétés transmettent rôles et normes, savoir et compétences. Il est vital que les systèmes éducatifs et leurs diverses composantes (enseignants, établissements, programmes, instituts de recherches, etc.) confèrent et/ou délèguent des responsabilités analogues aux garçons et aux filles, et prennent soin de corriger les hiérarchies sexuelles existantes. Les professionnels des médias sont également concernés, dans la mesure où ils jouent un rôle considérable dans la diffusion et la consolidation des normes et savoirs établis.
- Un dernier objectif notable sera d'obtenir des deux sexes la reconnaissance commune du besoin de corriger les déséquilibres sociaux, et d'un *partage des responsabilités* dans l'effort demandé³.



On affirmera qu'en atteignant ces différents objectifs – droits égaux de l'homme et de la femme, représentation démocratique, indépendance économique et adaptation de l'éduca-

3. Déclaration et Résolutions adoptées lors de la 4^e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes, Istanbul, 1997.

2. Existe-t-il encore en Europe des problèmes d'égalité des sexes?

Le progrès le plus remarquable tient probablement à une prise de conscience plus grande de ces problèmes¹. Elle se traduit par la volonté et le besoin de promouvoir l'égalité des sexes. Certains pays ont mis en place des mécanismes particuliers, des politiques spécifiques sont élaborées et mises en œuvre, et une attention plus grande est accordée aux problèmes spécifiques des femmes, aux questions d'égalité, et au rôle joué par les hommes dans ce domaine².

Les avancées obtenues par les femmes constituent l'autre grand progrès. Leur niveau d'instruction et de formation ne cesse de s'élever en Europe où elles trouvent une place plus importante sur le marché du travail, et participent de façon plus active à la vie publique et politique, ainsi qu'aux prises de décision. Cependant, dans nombre de pays européens, les progrès réels restent insuffisants depuis de longues années – pour ne pas parler de recul – malgré les mesures théoriques qui devraient permettre aux femmes de prendre part à toutes les prises de décisions³. En Europe centrale et orientale, les progrès réalisés dans cette direction sont fortement remis en question. Il n'en reste pas moins, dans ces pays, que l'évolution de la société civile laisse aux femmes un espace plus vaste, de nature à leur permettre de fonder leurs propres mouvements et ONG, et ouvre de nouvelles portes à une participation effective aux prises de décisions.

Il ne faut toutefois pas surestimer ces progrès. Malgré certaines avancées notables, et même si en Europe les femmes ont obtenu l'égalité des droits *de jure* et un statut égal à celui des hommes, elles souffrent encore de discriminations dans de nombreux secteurs. En outre, d'autres types d'inégalités ont émergé, et une prise de conscience apparaît quant à la diversité existant de plus en plus entre les femmes elles-mêmes⁴.

En réalité, le mouvement vers l'égalité des sexes paraît rencontrer de nombreux blocages en Europe et rien n'indique que cette situation puisse rapidement évoluer. Les changements structurels auxquels nous avons assisté depuis deux décennies sur le vieux continent – conséquences de la globalisation du système économique et financier, de l'innovation technologique, d'une concurrence mondiale accrue et d'un sursaut du libéralisme – ont été suivis par des séries de graves problèmes sociaux, produisant des millions de victimes, et qui menacent sérieusement les modèles européens d'Etat-providence. Un chômage massif, des inégalités plus grandes, la dévaluation du travail humain, la paupérisation de larges couches de la société, l'exclusion, les guerres, les conflits armés, et les déséquilibres écologiques sont au nombre des problèmes qui mobilisent

tion selon un partage des responsabilités entre les femmes et les hommes – nos sociétés seront à même d'assurer le bien-être privé et public des deux genres. Ces objectifs sont également de nature à permettre une meilleure compréhension et mise en œuvre des principes démocratiques.

aujourd'hui les gouvernements et les pouvoirs publics. Ils affectent les femmes d'une façon différente des hommes, et peuvent limiter leurs droits au libre choix, notamment en matière de sexualité, de santé génésique, ou de modes de vie⁵. Ils ont également pour conséquence que, dans de nombreux pays, l'égalité des sexes ne constitue plus une priorité, des problèmes « plus urgents » devant trouver leurs solutions.

L'Europe traverse également différents changements aux plans politique et institutionnel. En Europe de l'Ouest, une nouvelle conception des fonctions et du rôle de l'Etat est en train d'émerger, opposée au concept de l'Etat-providence selon lequel les gouvernements jouent un rôle important de régulation. Aujourd'hui, forts de cette nouvelle doctrine du « moins d'Etat », les gouvernements changent de profil. Plus volontiers administrateurs que partie prenante, ils gèrent les sociétés de façon efficace, mais limitée, en laissant une plus grande place aux forces du marché et à la société civile. Ce nouveau discours se décline en termes d'efficacité, de cibles et d'objectifs, mais le moins d'Etat reste l'axe central. C'est un type de politique peu favorable au principe d'égalité des sexes, en ce qu'il ignore la nécessité d'une conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et mesure le progrès en termes plus volontiers économiques qu'humains.

Un grand nombre des régimes d'Europe centrale et d'Europe orientale se distinguaient par leurs infrastructures évoluées, qui permettaient aux femmes d'allier vie professionnelle et vie familiale, leur garantissaient un haut niveau de protection sociale et l'accès aux soins. Ils bénéficiaient parfois d'une législation tolérante en matière d'avortement. Ces dispositions, issues d'une idéologie égalitariste, avaient pour objectif principal d'intégrer les femmes aux processus de production. Egalité de droits n'était pas toujours synonyme de liberté de choix, et l'égalité elle-même se concevait plutôt sous l'angle de la similitude. C'est pourquoi l'attitude actuelle de ces pays face aux problèmes d'égalité est souvent hésitante. En outre, l'émergence de problèmes structurels, macroéconomiques, se traduit au niveau gouvernemental par des efforts plus particulièrement centrés sur les secteurs « lourds » et les réformes relatives à ceux-ci, pour ne laisser que peu de place aux questions d'égalité⁶.

La question qui se pose à ce stade revient à savoir pourquoi l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas devenue réalité. Quelles raisons expliquent cette absence de progrès et de compréhension? A l'aube d'un nouveau millénaire, une idée prédomine selon laquelle l'égalité serait obtenue grâce à l'élimination des processus discriminatoires voulue par les pays signataires de la Convention CEDAW⁷. La grande majorité des Etats

1. Leijenaar, 1997.

2. Actes du Séminaire International du Conseil de l'Europe: «Promouvoir l'égalité: un défi commun aux hommes et aux femmes», Conseil de l'Europe, 1997.

3. Document sur *Les femmes et la politique*, Conseil de l'Europe, 1997.

4. Walby, 1997:5.

5. Walby, 1998. Actes du Forum d'information du Conseil de l'Europe: «Garantir le libre choix en matière de procréation, de sexualité et de modes de vie en Europe: tendances et évolutions», Tallinn, 1997

6. Funk & Mueller 1993, Knezevic et al 1997.



membres du Conseil de l'Europe ont ratifié celle-ci. Dans le même temps, bien des Etats ont établi une législation égalitaire destinée à supprimer tout type de discrimination, et à instituer un traitement égal des deux sexes. On reconnaît que de telles législations constituent une base nécessaire à la promotion de l'égalité et qu'elles ont été plutôt renforcées ces dernières années. Le problème majeur est que les définitions utilisées en la matière sont très limitatives, qu'elles conçoivent une égalité de jure, et qu'elles ne sont pas toujours efficaces contre les divers types de discrimination.

Un autre problème a trait au fait que les femmes ont beaucoup travaillé sur ces questions sans tenir spécialement compte du fonctionnement général de la société. Les groupes de réflexion sont souvent isolés, même s'ils restent de bons laboratoires de recherche qui permettent de collecter des données précieuses. Si l'on se réfère à la manière dont l'organisation sociale reproduit une inégalité de fait, il apparaît que les mécanismes spécialisés sur les questions d'égalité prennent place dans des structures qui les encadrent sans toujours leur donner suffisamment de moyens¹. Or les questions d'égalité doivent être débattues aux endroits mêmes où elles se posent. Dans certains pays, les groupes spécialisés, même émanant d'un ministère important, n'ont souvent qu'un rayon d'action et de compétences réduit. Leur impact sur les secteurs de décision qui affectent réellement la vie des citoyens reste limité et les mesures dites d'égalité des chances redressent difficilement les déséquilibres induits par les autres secteurs².

En troisième lieu, la présence des femmes dans la prise de décisions est insuffisante dans de nombreux pays. Un meilleur équilibre entre les deux sexes serait ici de nature à donner aux questions d'égalité une place prépondérante sur l'agenda politique.

7. Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1979.

1. Åseshög, 1997 :2, Schalkwijk e.a. 1996:2.

2. McCrudden, 1996.

Le dernier problème tient partiellement aux méthodes utilisées jusqu'à ce jour pour promouvoir l'égalité. La plupart des mesures prises concernent essentiellement les besoins spécifiques des femmes. Elles s'adressent particulièrement à elles sans tenir compte des hommes, même dans les cas où elles ont pour objectif de corriger des déséquilibres constatés. C'est pourquoi ces mesures n'ont touché qu'un public limité et surtout féminin. Il devient maintenant évident que tout changement restera minime tant que l'on ne s'occupera que d'un aspect du problème³. Une politique égalitaire devrait assurer et garantir qu'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes soit intégrée à tous les secteurs de décision et que la société dans son ensemble soit confrontée aux problèmes d'égalité et à leur prise en charge.

Les déséquilibres entre femmes et hommes continuant de marquer la vie dans tous ses aspects, il apparaît clairement que de nouvelles approches, de nouvelles stratégies et de nouvelles méthodes sont requises, si l'on veut que le principe d'égalité devienne réalité. Il doit être envisagé dans une perspective plus large, structurelle, et embrasser un plus grand nombre d'acteurs/trices. L'approche intégrée de l'égalité se présente comme l'une des stratégies possibles.

L'approche intégrée paraît répondre aux conditions préalables à toute évolution: les changements en cours dans les sphères économique, politique et institutionnelle stimulent et suivent un phénomène de renouveau politique et administratif, qui implique l'élaboration de nouvelles stratégies et la mise en œuvre d'instruments adaptés. L'approche intégrée fait partie de ceux-ci. Vus dans la perspective «traditionnelle» de l'égalité des sexes, ces changements sont plutôt assimilables à des obstacles. Ils requièrent une conception plus ouverte de l'égalité des sexes, qui se propose de mettre à profit toute une variété de compétences et de talents, ceux des femmes et des hommes qui constituent la société et bâtissent son avenir.

3. Berget, 1996.

3. Qu'est-ce que l'approche intégrée de l'égalité et quelles sont ses origines?

Le concept nouveau d'approche intégrée de l'égalité est apparu dans divers documents internationaux à la suite de la troisième Conférence des Nations Unies sur les Femmes (Nairobi, 1985). Il est le fruit des discussions de la Commission des Nations Unies de la Condition de la Femme (CCF), concernant le rôle des femmes dans les pays en développement. Il s'agissait de prendre en compte les valeurs féminines dans les travaux de développement. Ce concept est, de fait, le produit d'une nécessité: l'engagement gouvernemental de mettre en œuvre les idées des *Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme adoptées à Nairobi* stipulait comme condition préalable que les organisations dépendant des Nations Unies abordent ces stratégies dans leurs travaux. C'est ainsi qu'une *Résolution sur les travaux futurs de la CCF* fut adoptée en 1986, selon laquelle il a été décidé d'intégrer en totalité les *Stratégies prospectives* au sein des programmes de développement économique et social. En s'appuyant sur la décision prise en 1986, la CCF a pressé l'année suivante tous les organes dépendants des Nations Unies, y compris les Commissions régionales et les agences spécialisées – si elles ne l'avaient pas encore fait – à définir et mettre en

œuvre une stratégie d'ensemble relative aux questions d'égalité des sexes, d'incorporer celle-ci à leurs programmes et objectifs à long terme, et de s'y rapporter dans les principaux documents d'orientation.

Lors de la Quatrième Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Femmes (Pékin, 1995), le concept d'approche intégrée a été explicitement entériné et approuvé par le Programme d'Action adopté en fin de conférence. Le Programme d'Action appelle à la promotion du principe de l'approche intégrée de l'égalité et spécifie à plusieurs reprises que «les gouvernements et les autres acteurs doivent favoriser une politique active et visible en vue d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et dans tous les programmes en analysant notamment, le cas échéant, les conséquences qui en résultent, respectivement, pour les femmes et pour les hommes, avant toute prise de décisions»⁴. Si le Programme d'Action ne fournit aucune directive quant à l'élabora-

4. Voir les paragraphes 79, 105, 123, 141, 164, 189, 202, 229, 238, 252, 273.



tion ou la mise en œuvre d'une telle stratégie, de nombreux pays ont conçu un programme national calqué sur le principe de l'approche intégrée (voir Partie III, p. 26).

Ces dernières années, c'est surtout au sein des différentes organisations européennes intergouvernementales que le concept a été promu. Il figure dans le troisième programme d'action communautaire à moyen terme sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1991-1995) et est devenu l'axe principal du quatrième programme d'action en cours. La Commission a également fourni une communication sur le sujet¹.

Le *Conseil Nordique des Ministres* a décidé en mars 1995 – dans son *Programme de coopération des pays nordiques sur l'égalité des sexes (1995-2000)* – de prendre des mesures actives afin d'incorporer les aspects liés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'action politique. Ce programme fondamental sera suivi d'une seconde série de mesures visant à ébaucher des modèles d'intégration selon la perspective mise en œuvre. Un projet pilote de trois ans a été lancé en 1997, qui a pour objectif d'élaborer et d'expérimenter les méthodes et les instruments appropriés en matière d'approche intégrée.

C'est également en 1995, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Pékin, que le Conseil de l'Europe avait décidé de constituer un Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité, lequel a élaboré le cadre conceptuel de ce rapport et une méthodologie sur l'approche intégrée de l'égalité.

Nombreuses sont les discussions relatives au sujet², chacune se proposant d'en souligner différents aspects. En revanche, il n'existe pas de véritable définition consensuelle de l'approche intégrée (la plupart parlent de perspective intégrée d'égalité des sexes), de sa mise en œuvre et de ses effets. On retiendra toutefois les commentaires suivants :

- Toutes les définitions prennent en compte le principe général d'égalité des sexes. Lorsque l'égalité n'est pas explicitement mentionnée, il y est fait référence de manière détournée. De même, toutes les définitions insistent sur ce qui devrait être inclus dans l'organisation générale de la société (le « mainstream »), à savoir des critères d'égalité entre les femmes et les hommes, ou une perspective femmes.
- Un grand nombre de définitions se contentent de décrire la stratégie seulement, ce qui a pour effet de réduire d'autres aspects de l'approche. Elles s'attardent spécialement sur la participation à part entière des femmes dans les processus de décision, ou sur divers outils ou instruments, tels l'examen préliminaire des plans d'action selon une perspective d'égalité des sexes. Dans ce cas, la définition et l'objectif se confondent.
- Certaines définitions envisagent principalement les effets de l'approche intégrée et ses répercussions sur le fonctionnement et les structures de la société. Celles-là insistent sur la nécessité de modifier la culture des organisa-

1. Celle-ci stipule que l'approche intégrée a pour but de « mobiliser explicitement en vue de l'égalité l'ensemble des actions et politiques générales en introduisant dans leur conception de façon active et visible l'attention à leurs effets possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes (*perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes*). » COM (96) 67 final, du 21.02.1996

2. Voir bibliographie, p. 49, pour un aperçu des écrits se rapportant au sujet.

tions et le travail des institutions, en préconisant de nouveaux modes de pensée, d'approche et d'action. Ces définitions émanent souvent des ONG qui œuvrent pour le développement.

- De nombreuses définitions sont fondées sur l'hypothèse implicite du remplacement de certains acteurs, ce qui signifie que les acteurs ordinaires seraient impliqués dans l'intégration de la perspective d'égalité.
- Enfin, on s'étonnera que « l'approche intégrée » ne soit souvent pas définie du tout.

Le Groupe est bien conscient que le terme *mainstreaming* (approche intégrée de l'égalité) est difficile à traduire dans de nombreuses langues. Il aura parfois été adapté par une expression du type « approche de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Il est cependant clair que l'approche intégrée représente bien plus que cela : il s'agit en fait d'une tentative d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans le courant général de la vie sociale, celui-ci étant composé des directions, des organisations et des idées qui contribuent à une prise de décision en matière, par exemple, d'éducation ou de transport. Dans ce sens, l'approche intégrée implique que les questions d'égalité doivent être traitées *au sein même* des approches et des travaux qui concernent l'éducation ou le transport. Dans chaque pays, le concept devra être soigneusement traduit et expliqué. Le Groupe a retenu l'expression « approche intégrée de l'égalité » qui met l'accent sur les différences socioculturelles entre les deux sexes.

Le Groupe de spécialistes s'est attaché à formuler une définition complète et détaillée de l'approche intégrée de l'égalité, qui prenne en compte les différents aspects abordés par les autres définitions.

Elle se réfère en premier lieu à ce qui doit trouver place dans le courant général de la vie sociale et ses activités, c'est-à-dire une perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le but d'atteindre l'égalité des sexes.

En deuxième lieu, cette définition se doit d'englober les implications fonctionnelles et structurelles engendrées par l'approche intégrée de l'égalité, qui sont *la réorganisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des politiques*. L'approche intégrée de l'égalité est un processus politique autant que technique³. Il requiert de nouvelles approches et un effort d'imagination politique, une évolution culturelle des organisations et des institutions, qui concourront ensemble à modifier les structures sociales. L'approche intégrée implique de prendre en compte les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires quotidiennes, et au sein des activités assurées par les décideurs politiques.

En troisième lieu, notre définition ne sera ni partielle, ni limitée à certains aspects et techniques de l'approche intégrée. (Ré)organiser, améliorer et faire évoluer les politiques suppose d'utiliser différentes techniques et instruments. Ceux-ci incluent la participation entière des femmes à tous les aspects de la vie, mais aussi l'analyse de tous les programmes et politiques, qu'ils soient d'ordre général ou sectoriel, au vu de la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes. Notre définition englobe l'ensemble des outils et techniques appropriés. Elle inclut enfin les différents acteurs à retenir selon les contextes.

Le Groupe de spécialistes s'est mis d'accord sur la définition suivante :

3. IDS, 197.



L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

La définition de l'approche intégrée souligne l'objectif, le processus, l'objet et les sujets actifs du *mainstreaming*. Les objets du *mainstreaming* sont toutes les politiques à tous les niveaux et à tous les stades, tandis que les sujets actifs du *mainstreaming* sont les acteurs généralement impliqués dans le domaine. L'approche intégrée de l'égalité peut vouloir dire que le processus de prise de décision est réorganisé de façon à ce que les auteurs généralement impliqués sachent comment intégrer

une dimension d'égalité en tant que qualification normale des décideurs au sein du processus de prise de décision.

Cette définition souligne également la façon dont l'approche intégrée prend en compte les insuffisances des politiques spécifiques d'égalité entre les sexes. L'approche intégrée de l'égalité implique que cette égalité doit s'obtenir dans les politiques courantes. Il suppose une définition plus vaste et plus complète de l'égalité, qui attribue une valeur propre à la diversité et à la différence. Parce qu'elle reconnaît la nécessité de (ré)organiser, d'améliorer, de faire évoluer et d'évaluer les processus de prise de décision, l'approche intégrée remet en cause la polarisation masculine de la société et le caractère structurel de l'inégalité des sexes. Elle pose également le problème de l'égalité en dehors des seules compétences des groupes spécialisés, et requiert la participation du plus grand nombre à l'élaboration d'une société mieux équilibrée. Il s'agit donc d'un dispositif global visant à accélérer et renforcer les processus égalitaires au sein de la société.

4. De quelle façon l'approche intégrée répond-elle aux mesures spécifiques d'égalité entre les sexes?

L'approche intégrée ne peut se substituer aux mécanismes et politiques existants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le *mainstreaming* est généralement présenté comme une nouvelle stratégie vers l'égalité des sexes, et ses partisans soulignent qu'en aucun cas il ne doit remplacer les politiques «traditionnelles» mises en place à cet effet. Il s'agit en fait d'un complément. Le but est de toute façon le même, et les deux approches – traditionnelle et intégrée – doivent être menées parallèlement, du moins jusqu'à ce qu'un consensus favorable à l'égalité des sexes se dégage dans la société. La question est plutôt de savoir de quelle façon l'approche intégrée s'accorde avec les politiques spécifiques en matière d'égalité et pourquoi ces dernières restent indispensables. La différence essentielle entre l'approche intégrée et les politiques existantes a trait aux acteurs et aux secteurs concernés. Le point de départ des politiques «traditionnelles» est en général un problème spécifique résultant d'une inégalité de fait, et pour lequel on met en place tel ou tel dispositif. Alors que le point de départ du *mainstreaming* est la société dans son ensemble. La démarche politique est alors réorganisée afin que les acteurs concernés prennent en compte les différences relatives aux deux sexes, et que l'égalité devienne réalité. L'approche intégrée est une stratégie fondamentale – sa mise en œuvre peut nécessiter un certain temps, et elle présente un fort potentiel de changement. Les types «traditionnels» de politiques en matière d'égalité sont susceptibles de produire des effets plus rapides, mais sont généralement limités à des secteurs spécifiques.

- Dans certaines administrations, des mécanismes compétents en matière d'égalité ont réuni une somme de compétences et de données relatives à la condition des femmes. Ils ont permis de mettre à jour des problèmes essentiels et ont lancé des séries de mesures. Nous disposons dans ce cas d'un *ensemble de connaissances sur les questions d'égalité qui sert de base préalable à la mise en œuvre d'une approche intégrée: elle en forme l'élémentaire culture*¹. Il est fort improbable que l'approche intégrée offre de bons résultats dans le cadre d'une société

1. Le mot *culture* est à prendre ici dans son sens biologique. L'image est celle d'un bouillon de culture dans lequel les organismes vivants sont en fait les idées.

*qui ne bénéficie d'aucune approche traditionnelle en la matière, et ne dispose d'aucun acteur ou instrument pour sa mise en œuvre: l'approche intégrée requiert une connaissance interdisciplinaire des déséquilibres entre les hommes et les femmes qui servira de fondement aux débats publics et aux décisions politiques. Tous les aspects politiques de l'existence peuvent dès lors être examinés selon une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. En outre, l'approche intégrée regroupera un nombre plus important d'acteurs «ordinaires», dont la plupart n'auront dans ce domaine aucun savoir particulier. Ils devront donc réunir suffisamment de données pour traiter les problèmes posés en connaissance de cause*².

- Les *mécanismes spécialisés sur les questions d'égalité*, leurs acteurs et responsables, remplissent donc une fonction prépondérante. Ils disposent des données et des connaissances nécessaires et fourniront un *soutien indispensable* à la mise en œuvre de l'approche intégrée. Cet aspect est particulièrement important dans les pays où les études des femmes sont encore peu avancées. L'approche intégrée est une nouvelle stratégie qui demande une réflexion approfondie. Même si dans certains pays les instances dédiées aux questions d'égalité ne sont pas forcément celles qui appliqueront la nouvelle approche, elles détiennent cependant un savoir utile qu'elles sauront diffuser auprès des acteurs/trices, des décideurs, et de la société en général.
- Les *mécanismes institutionnels mis en place pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes traitent de questions spécifiques et ponctuelles*. Ils se basent sur les déséquilibres propres aux relations entre les deux sexes et s'efforcent de les corriger. Ces mécanismes peuvent donc révéler diverses questions essentielles et les soumettre à l'ensemble de la société, pressant ainsi les décideurs de tenir compte de problèmes spécifiques ignorés par ailleurs dans les autres instances politiques. L'approche intégrée, elle, trouve place dans tous les sec-

2. Åseskog, 1997.



teurs politiques et sociaux. Lorsqu'un programme doit modifier sensiblement la vie en société, la spécificité, les intérêts et les valeurs des deux sexes devront être examinés et *intégrés* à celui-ci. Il en résulte que le *mainstreaming* concerne autant les femmes que les hommes. Il a pour objectif d'assurer que, dans un domaine donné, les choix politiques soient autant que possible exempts de tout sexisme. C'est en cela qu'il se distingue des politiques spécifiques d'égalité qui se basent, elles, sur des déséquilibres pré-existants et constatés. Il prend généralement en compte les besoins spécifiques des hommes et des femmes et s'efforce de répondre aux problèmes non réglés dans les autres secteurs. Il en va de même, par exemple, en matière d'environnement, où l'on adopte des mesures souvent sectorielles, même si la qualité de l'environnement est un problème inhérent à de nombreux domaines (l'agriculture, l'économie, les infrastructures, le commerce international, la coopération et le développement, etc.). Les politiques égalitaires ont besoin de pour-

suivre leur mission, elles sont révélatrices du rôle fondamental des Etats en matière d'égalité des sexes.

- L'approche intégrée profite des enseignements offerts par les expériences préalables, les politiques et programmes antérieurs. On reconnaît de plus en plus ouvertement que les politiques spécifiques d'égalité entre les femmes et les hommes ne suffisent pas à constituer une société qui respecte véritablement le principe d'égalité des sexes. L'approche intégrée de l'égalité constitue donc l'étape suivante. Cependant, elle ne peut être mise en œuvre en l'absence des politiques «traditionnelles», qui sont la matière préalable d'une approche intégrée. Enfin, elle n'a pas pour mission de répondre directement à un type de problème sectoriel et spécifique. *L'approche intégrée et les politiques traditionnelles en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ne sont pas seulement des stratégies complémentaires. Indispensables les unes aux autres, elles constituent une stratégie «double»*¹.

1. DFEE, 1996.

5. Quelles difficultés peuvent s'opposer à l'approche intégrée de l'égalité?

L'expérience restant pour l'instant limitée au plan de la mise en œuvre, ce chapitre se présente plus volontiers comme un ensemble de réflexions. On sait, de toute façon, que le changement ne s'effectue pas toujours dans la douceur. Un certain nombre de problèmes tiennent à une mauvaise compréhension de la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité, des procédures, techniques et instruments couramment utilisés, ainsi qu'à l'absence d'une volonté politique.

- La première des difficultés a trait à une *mauvaise conception de l'approche intégrée* et ses rapports avec les politiques en vigueur concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. Mal expliquée, l'approche intégrée peut être prise à tort pour une nouvelle stratégie venant remplacer les programmes en place. Elle peut même servir de prétexte à certains Etats pour supprimer ceux-ci, en tout ou partie. On constate cependant une interdépendance réelle entre l'approche intégrée et le maintien des politiques en matière d'égalité (cf. chapitre I.4). L'approche intégrée de l'égalité requiert la poursuite de ces dernières, ne serait-ce que pour assurer que les questions relatives à l'égalité des sexes ne soient pas éludées ou ignorées, et que les mesures déjà prises ne restent trop sectorisées.
- Une seconde difficulté tient à *la nécessité de définir un concept plus large d'égalité*. Le principe d'égalité des sexes est souvent mal compris. Comme nous l'avions mentionné au chapitre I.2, l'un des obstacles les plus importants provient d'une conception étroite et limitée de celui-ci. L'égalité des sexes ne s'oppose pas seulement à la discrimination, elle concerne un ensemble plus vaste de phénomènes. Il ne s'agit pas seulement non plus d'une égalité *de jure*, selon laquelle toute référence sexiste disparaîtrait des textes législatifs. L'égalité en tant que telle doit être promue notamment par des actes concrets et positifs, des programmes d'action, par l'approche intégrée et d'autres instruments. Le but revient à ériger l'égalité en nécessité, à obtenir une égalité *de facto* qui prenne en compte les droits des femmes et des hommes à la diffé-

rence et à la diversité, sans oublier que les unes et les autres sont des individus libres. Si l'approche intégrée tient compte des différences de sexe, elle ne se limite pas à des questions exclusivement féminines. L'approche intégrée de l'égalité implique que l'on tienne compte également des relations femmes/hommes, sans réduire le concept aux intérêts des deux sexes. Dans les pays où l'approche «traditionnelle» reste prédominante, les concepts relatifs à l'égalité des sexes devront être revus afin qu'une approche différenciée puisse être retenue.

- Un autre problème réside dans les orientations actuelles. On constate d'importantes différences entre l'approche intégrée et les politiques spécifiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du point de vue des acteurs qui les mettent en œuvre. C'était autrefois des spécialistes qui traitaient des problèmes d'égalité, alors qu'aujourd'hui les décideurs de tous les secteurs politiques doivent prendre ces questions en compte. L'approche intégrée doit se fondre en quelque sorte dans un traitement jusque-là thématique, ce qui demande une coopération plus étroite entre des départements et des secteurs qui gardent souvent une compétence exclusive. Elle implique une réorganisation des processus décisionnaires, et la collaboration de nouveaux acteurs politiques, externes, telles les ONG. En d'autres termes, l'approche intégrée *requiert des modifications au niveau des procédures*, comme la reformulation des orientations politiques, des changements culturels au sein des organisations, ou la mise en place de nouveaux vecteurs d'information, de consultation et de coopération.
- Parallèle à ce dernier problème est celui des outils et techniques qui s'avéreront éventuellement inadapés à la stratégie de l'approche intégrée. *L'absence d'instruments et de techniques appropriés* peut avoir pour conséquence que l'approche intégrée soit mal mise en œuvre, voire en empêcher toute application. L'approche intégrée hommes-femmes peut demander l'élaboration de nou-



veaux instruments ou l'adaptation des outils disponibles, notamment le réexamen des données statistiques et la prise en compte du sexe comme variable supplémentaire (cf. chapitre II.3).

- Un autre problème tient à l'insuffisance de connaissances en matière d'égalité des sexes, qui conduira à une mauvaise mise en œuvre stratégique. L'application de l'approche intégrée requiert que les questions abordées ne soient plus confinées aux responsables d'un département spécifique, mais incombent à toutes les divisions d'un ministère donné. Les acteurs, dans ce cas, ne sont plus spécialistes des problèmes d'égalité, et le risque peut apparaître qu'ils ne soient pas en mesure d'identifier les intérêts de chaque sexe ou de mettre en œuvre une politique valable en la matière. Il n'est pas impossible non plus qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment le concept de l'approche intégrée, comme nous l'avons évoqué plus haut. En conséquence de quoi, le status quo existant serait maintenu. La question est que les connaissances nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de l'approche intégrée sont insuffisamment répandues, notamment dans les groupes décisionnaires où les femmes restent minoritaires. L'information, sinon la formation, sont alors indispensables.
- Enfin, le danger existe que l'on parle d'approche intégrée sans application réelle du concept. Les gouvernements prendront éventuellement la décision d'intégrer le con-

cept d'égalité à tous leurs programmes en se contentant finalement de soutenir de loin cette nouvelle approche, voire de l'ignorer totalement. L'approche intégrée de l'égalité est certes une idée à la mode, mais ne constitue pas une fin en soi – le but est d'instituer l'égalité des sexes. C'est pourquoi l'approche intégrée demande un engagement ferme de la part des décideurs pour corriger non seulement les déséquilibres existants entre les femmes et les hommes, mais aussi analyser et comprendre les causes de ceux-ci. Ce qui suppose entre autres de bien vouloir mettre à disposition d'indispensables ressources humaines et financières. L'approche intégrée trouvant sa place dans la plupart des systèmes humains, il est nécessaire de lui accorder une part budgétaire dans l'ensemble de ceux-ci, faute de quoi il sera difficile d'obtenir des résultats satisfaisants et, pire encore, le concept lui-même perdra sa crédibilité.

D'autres problèmes et difficultés peuvent se présenter. On se rappellera cependant que bien des stratégies nouvelles sont difficiles à mettre en œuvre, qu'elles n'offrent pas toujours de résultats immédiats, et que le temps et la confiance leur sont souvent nécessaires. Toutefois un grand nombre de difficultés ou de problèmes peuvent être écartés si l'on prête suffisamment attention aux situations préalables et aux conditions à réunir (cf. chapitre II.1) ou que l'on s'inspire d'exemples réussis (cf. chapitre III.2).

6. Pourquoi l'approche intégrée de l'égalité est-elle si importante?

Il découle des développements précédents qu'il n'est plus possible de laisser de côté l'approche intégrée de l'égalité, qui est une stratégie importante. De plus, un certain nombre de

raisons spécifiques donnent à l'approche intégrée une valeur ajoutée :

• Parce qu'elle place les personnes au cœur de l'élaboration des politiques

La mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité peut contribuer à souligner la nécessité de fonder et d'évaluer toute politique en fonction de son influence sur la situation réelle des individus et des groupes sociaux, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, compte tenu de leurs besoins et compétences. Cette approche est de nature à améliorer pratiquement l'élaboration et l'appréciation des politiques (globales, sectorielles, nationales, régionales ou locales), eu égard au bien-être des personnes concernées; elle peut également ouvrir de nouvelles portes en remplaçant les traditionnels indicateurs économiques et idéologiques (comme le PIB et certaines données supposées neutres, exprimées en valeurs moyennes) par d'autres révélateurs mesurant l'épanouissement et le confort des citoyens. L'approche intégrée de l'égalité est susceptible d'inciter peu à peu les

politiciens et l'opinion publique à prêter une plus grande attention aux effets généraux des politiques sur la vie des peuples. L'approche intégrée de l'égalité constitue aussi un moyen d'inclure dans l'agenda politique différents aspects jusque-là omis de la vie des femmes et des hommes. Dans le même ordre d'idées, elle représente une percée appréciable sur le chemin d'une évaluation plus humaine et moins économique du développement et de la gestion des sociétés démocratiques. En prenant mieux en compte la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes et les questions d'égalité, les politiques seront mieux définies en termes de besoins réels des femmes et des hommes, pour une meilleure qualité de vie. En ce sens, l'approche intégrée de l'égalité est une stratégie gagnante.

• Parce qu'elle conduit à une meilleure gestion gouvernementale

L'approche intégrée de l'égalité devrait permettre une meilleure information pour l'élaboration des politiques, ce qui devrait permettre par conséquent une meilleure gestion gouvernementale. Elle remettra en cause l'idée reçue selon laquelle les politiques ne font pas de distinctions entre les femmes et les

hommes – elles le font toujours – et révélera certains postulats sous-jacents sur les réalités et les valeurs. Elle ouvrira la voie vers plus de transparence et d'ouverture dans les processus de mise en place des politiques.



- **Parce qu'elle implique les femmes comme les hommes et utilise pleinement toutes les ressources humaines**

Jusqu'à nos jours, l'idée d'une égalité des sexes a été surtout revendiquée par les femmes. L'approche intégrée, quant à elle, s'appuie sur un nombre plus vaste de personnes, femmes et hommes. Elle devrait servir à démontrer que les sociétés modernes dépendent de toutes les ressources humaines qu'elles savent réunir, et de l'expérience propre à chacun des sexes. Elle

reconnaît que les femmes et les hommes partagent la responsabilité de corriger les déséquilibres sociaux. Enfin, en impliquant un plus grand nombre d'acteurs dans les processus politiques (cf. chapitre II.4), l'approche intégrée de l'égalité pourra aider à réduire un déficit démocratique constaté dans de nombreux pays.

- **Parce qu'elle rend visibles les questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le courant général de la société**

L'approche intégrée de l'égalité révélera les effets des initiatives politiques tant sur les femmes que sur les hommes, et sur l'équilibre relatif des deux sexes dans les secteurs concernés. Les questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes, jusque-là marginales, émergeront en conséquence et seront intégrées dans le fonctionnement général de la société. Bien plus qu'un «coût» supplémentaire ou un éventuel «luxe»¹, l'égalité des sexes pourra être considérée comme un problème fonda-

mental qui affecte chacun de nous, mais aussi l'épanouissement de la société dans sa globalité. Le concept de l'approche intégrée de l'égalité retient l'hypothèse que les déséquilibres existant entre les femmes et les hommes ne peuvent être combattus efficacement sans l'engagement des systèmes politiques et de la société elle-même. Sa mise en œuvre modifiera l'ensemble des attitudes, trop souvent négatives en matière d'égalité, et initiera de nouveaux débats sur ces questions, axés sur des perspectives distinctes.

1. Rubery, 1996.

- **Parce qu'elle prend en compte la diversité des intérêts et des comportements relatifs aux femmes et aux hommes**

Il est généralement reconnu que les femmes – et les hommes – ne sont pas des groupes homogènes². C'est pourquoi les politiques et leurs instruments de référence devront être adaptés à cette diversité. L'approche intégrée devait être en mesure de mieux prendre en compte les situations particulières de différents groupes de femmes que les stratégies traditionnelles auront mal évaluées. Le problème ici ne tient pas tant à l'existence de certaines différences, mais au fait que celles-ci soient

hiérarchisées et que les citoyens soient tous considérés par référence à un modèle ou une norme avant tout masculins. C'est dans ce sens que l'approche intégrée de l'égalité dépasse la seule idée d'égalité des sexes. Elle est par nature ouverte à la plus grande diversité, hors de toute hiérarchisation, que celle-ci obéisse à des critères de sexe, de race, de classe ou à une combinaison des uns et des autres. En d'autres termes, l'approche intégrée tient compte du fait que les êtres humains ne sont pas des sujets abstraits, mais possèdent des identités spécifiques. Et c'est une composante implicite de l'approche intégrée a priori bénéfique pour l'ensemble de la société.

2. Les femmes et les hommes diffèrent sur des points aussi divers que: classe sociale, race, ethnie, convictions religieuses, opinion politiques, âge et préférences sexuelles.

Partie II: Une méthodologie de l'approche intégrée de l'égalité

La seconde partie expose les conditions requises ou favorables à la mise en œuvre de cette approche. Elle offre également un aperçu des outils disponibles et des acteurs directement concernés. Le/la lecteur/trice se rendra compte que le texte des Parties II et III contient de nombreux renvois. Cela constitue un effort de la part des rédacteurs de donner une forme concrète aux différents éléments examinés dans le cadre de la Partie II à travers des exemples actuels de mise en pratique de l'approche intégrée de l'égalité.

1. Quelles sont les conditions requises ou favorables à l'approche intégrée de l'égalité?

Nous avons évoqué dans les chapitres précédents certaines des difficultés qui peuvent faire obstacle à la mise en œuvre du concept. Un grand nombre de celles-ci peuvent être évitées par un examen attentif des conditions requises ou déjà favorables à

cette nouvelle approche. Ces conditions différeront bien sûr selon les pays, c'est pourquoi une bonne analyse du cadre de départ sera propice à une mise en œuvre réussie.

Quelles sont donc ces conditions?

• La manifestation d'une volonté politique

L'Etat doit lui-même faire de l'égalité des sexes l'une de ses priorités essentielles. La grande majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe ont ratifié la Convention CEDAW. S'il s'agit bien d'une forme officielle d'engagement, elle n'est pas suffisante. L'approche intégrée de l'égalité doit devenir une cause politique à part entière. Les ONG peuvent jouer un rôle de premier plan à cet égard. Les gouvernements devront en outre produire une «déclaration d'intention» qui affirme clairement leur volonté d'inclure la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de leurs projets et programmes, et établisse comme objectif que ceux-ci soient réellement de nature à promouvoir et entraîner l'égalité des sexes¹. Les gouvernements devront également énoncer des critères clairs en la matière qui puissent aider et guider les acteurs concernés. En l'absence d'une volonté politique forte de

dégager progressivement un consensus et une culture de l'égalité, l'approche intégrée sera vouée à l'échec.

Il faut entendre par volonté politique celle aussi d'étudier et de remettre en question les relations entre les sexes, ainsi que les structures et politiques qui reproduisent et perpétuent quelque forme d'inégalité. On s'intéressera, entre autres, à l'égalité des rémunérations, au pouvoir d'achat, à l'existence ou l'adaptation de structures favorables au partage des responsabilités familiales et des tâches ménagères. Pour qu'existe une véritable culture de l'égalité, les femmes et les hommes devront assumer dans une plus grande mesure certains travaux non rémunérés et l'exercice de leurs responsabilités familiales. C'est pourquoi les aspects positifs d'un partenariat femmes-hommes, d'un partage des rôles, devront être explicitement retenus (cf. chapitre III.2 sur la communication de la Commission des Communautés européennes). D'évidence, l'affirmation d'une volonté politique en la matière est favorable à une prise de conscience publique. Les gouvernements contribueront à cette dernière par différents relais d'opinion, par la diffusion de données relatives à l'égalité des sexes, et surtout s'appuieront sur les systèmes d'éducation.

1. Des déclarations de ce type, claires et sans ambiguïté, ont déjà été faites, par exemple, de la part des gouvernements suédois et portugais, et de la Commission Européenne (voir les exemples cités dans la Partie III, p. 26).



• politiques spécifiques pour l'égalité des sexes

L'importance de celles-ci a déjà été évoquée au chapitre I.4. Les pays dans lesquels il n'existe aucune mesure de ce type devront en adopter et instaurer parallèlement l'approche intégrée. D'un point de vue historique, les politiques d'égalité entre les sexes comprennent notamment les sept aspects suivants :

1. Lois anti-discriminatoires et politique d'égalité des chances : cette dernière sert de garde-fou aux pratiques discriminatoires, notamment au sein du marché du travail. L'aspect législatif constitue une base nécessaire à la promotion de l'égalité.
2. Existence de mécanismes tels que : médiation, arbitrage, comités, commissions ou conseils contre la discrimination sexuelle.

• Statistiques

L'utilisation de données concernant la situation présente des femmes et des hommes, et leurs relations mutuelles, est absolument indispensable à toute mise en œuvre. Le problème est double : non seulement les statistiques ne distinguent pas tou-

• Connaissance détaillée des relations entre les sexes

L'approche intégrée de l'égalité n'étant pas une fin en soi, mais une stratégie visant à obtenir l'égalité, elle implique une bonne connaissance des relations entre les sexes de la part des décideurs. Les groupes spécialisés ne permettent pas nécessairement à eux seuls de dégager un tel savoir, c'est pourquoi des recherches suffisantes en la matière doivent être entreprises. Celles-ci incluront notamment une analyse des déséquilibres constatés entre les deux sexes dans tous les domaines politiques. Elles s'efforceront également de prévoir de quelle façon les ini-

• Connaissance des administrations

L'approche intégrée implique la réorganisation, l'élaboration, et l'évaluation des politiques mises en œuvre. Elle requiert de disposer d'informations suffisantes sur le fonctionnement réel du système administratif, de repérer où se situent les compétences en matière de différences socioculturelles entre les deux

• Ressources humaines et financières

Comme toute politique générale, l'approche intégrée ne se conçoit pas sans moyens financiers. Elle implique une réallocation de fonds existants. Les Etats auront beau démontrer une volonté politique, poser les bases de politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, se baser sur des études poussées en matière d'égalité des chances, il leur faudra de toute façon adapter leurs programmes et leurs instruments spécifiques, établir de nouveaux circuits de coopération et former les personnels et les décideurs en matière d'approche intégrée.

• Participation des femmes à la vie politique et publique, ainsi qu'aux processus de prise de décision

Il est bien évident que la volonté politique nécessaire à l'approche intégrée ne s'obtiendra pas sans une participation réelle des femmes à la vie politique et publique, et aux prises de décision. Il est donc essentiel qu'un grand nombre de femmes trouvent leur place dans ces instances, que leurs voix soient entendues lors de chaque décision, afin d'assurer que leurs dif-

3. Groupes spécialisés (administrations) disposant d'instruments et de ressources suffisantes (humaines et financières) pour exercer une influence à tous les niveaux politiques.
4. politiques spécifiques d'égalité entre les femmes et les hommes, programmes d'actions destinés à protéger les intérêts des femmes – ou des hommes.
5. Etablissement de départements consacrés aux questions d'égalité, ou de cellules spéciales, au sein de chaque ministère.
6. Recherche et formation sur les questions d'égalité.
7. Aide à la prise de conscience.

jours les sexes, mais les données obtenues sont parfois orientées, voire sexistes. Les bonnes statistiques seront donc pertinentes vis-à-vis de l'un et l'autre sexe, sans amalgame des deux, et tiendront compte d'autres variables de fond.

tiatives envisagées affecteront les femmes et les hommes concernés. Ces études et recherches sont parfaitement indispensables. Les différences existant d'un pays à l'autre, du point de vue des recherches menées, et/ou de l'interaction entre les études réalisées et l'élaboration des politiques dédiées, ne font que souligner l'importance des expert(e)s. Mieux les données relatives à l'égalité seront diffusées et réparties au sein des administrations, plus l'approche intégrée aura des chances de réussir.

sexes, mais aussi de connaître les processus de mise en place des politiques – quelles personnes prennent normalement part aux décisions, quelles procédures sont utilisées, à qui incombent les responsabilités.

Ces derniers points supposent un concours financier. Celui-ci, de plus, doit s'installer dans le long terme. Nous avons déjà évoqué les avantages et les effets positifs de l'approche intégrée – que l'on peut assimiler, ou résumer, d'un seul mot : celui de qualité¹. Toute prévision à court terme se portera au détriment de celle-ci.

1. Verloo, 1997.

férents valeurs, intérêts et modes de vie soient dûment pris en compte. Bien sûr, toutes les femmes ne soutiennent pas le principe d'égalité des sexes, mais le fait est établi que cette dernière est le plus souvent revendiquée par elles. De plus, l'expérience démontre que, dans les pays où un grand nombre de femmes participent aux décisions, les changements sont à la fois plus



rapides et plus significatifs (voir dans le chapitre III.2 notre référence à la Communication de la Commission des Communautés européennes sur l'approche intégrée).

Que faire lorsque les conditions requises ou favorables à l'approche intégrée ne sont pas réunies? La plus importante de celles-ci tient à l'existence d'une volonté politique. Sans elle, les fonds nécessaires aux études et à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes adaptés, ne seront pas réalloués. La question essentielle est d'attirer l'attention des déci-

deurs. Comme nous l'avons déjà mentionné, une volonté politique est déjà présente – le Programme d'action de Pékin, signé par de nombreux pays, l'atteste. Il implique que le concept d'approche intégrée peut déjà être mis en œuvre, même si la seule volonté politique n'y suffira pas. Cependant la diffusion du concept entraînera une meilleure prise de conscience des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, une connaissance plus vaste des problèmes spécifiques, qui à leur tour serviront de base à de nouvelles initiatives.

2. Quand, à quoi et où appliquer l'approche intégrée?

Quelles étapes du processus de mise en place des politiques aborder en priorité?

L'approche intégrée ne se conçoit pas comme une stratégie ponctuelle, c'est plutôt une constante qui doit accompagner l'ensemble du travail politique. Toutes les étapes comptent. L'approche doit être incluse dès les phases initiales, ou préparatoires, sans se limiter à celles-ci. Les étapes suivantes sont cependant essentielles¹:

Stade préparatoire et élaboration des programmes

C'est au stade initial que les problèmes et les difficultés sont définis et analysés, que leur étendue et leur importance sont prises en considération, que les objectifs sont posés, que les orientations politiques sont établies, et que les personnes ou groupes concernés sont identifiés. L'approche intégrée est ici essentielle, du fait que des sujets pertinents – jusque-là ignorés ou éludés – peuvent être considérés selon une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Une mise en œuvre précoce permettra également à la pratique de l'approche intégrée de s'étendre à de nombreux autres domaines. De fait, plus tôt l'on commencera, plus la perspective d'égalité sera retenue et réellement prise en compte dans le travail politique, au lieu d'être limitées à quelques modifications de forme lors des étapes suivantes.

Stade de décision

C'est à ce stade que les décisions sont prises et que les difficultés devraient être affrontées, en tenant compte du travail de préparation effectué au stade précédant et des implications politiques des problèmes et objectifs définis. C'est à ce stade également que les questions retenues sont inscrites sur l'agenda politique, que l'on décide des fonds alloués à celles-ci et de leur montant. L'approche intégrée permettra de déterminer quelle importance est attribuée à diverses questions qui, jusque-là, «ne concernaient que les femmes», et quelle proportion de celles-ci figurera sur l'agenda. L'examen des problèmes potentiels, selon la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, permettra d'instaurer de nouvelles priorités et de procéder à une ventilation mieux adaptée des fonds.

Stade d'application ou de mise en œuvre

Une fois les problèmes énoncés et analysés, les objectifs généraux et les lignes politiques définis, et les fonds relatifs alloués, le stade suivant est celui de la pratique. Celle-ci implique

la mise en œuvre d'actions concrètes. L'adoption de l'approche intégrée dès les premiers stades n'assure pas que la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes soit effectivement prise en compte en phase d'application – l'analyse et l'action sont deux choses bien distinctes². L'écart reste grand entre la détection éventuelle d'un problème d'égalité et la mise en œuvre d'une politique qui réponde à celui-ci. C'est pourquoi il est nécessaire, au stade de l'application, de se référer sans cesse à l'approche de départ, d'accompagner et de soutenir soigneusement les acteurs concernés.

Stade d'évaluation

Il est de plus en plus courant que les politiques mises en œuvre subissent différentes évaluations, qui permettent de déterminer dans quelle mesure les objectifs définis ont été atteints, voire l'utilité réelle des programmes. A ce stade, l'approche intégrée se propose, elle, d'évaluer les effets des politiques en question sur les relations des sexes entre eux. Cette évaluation pouvant servir en retour à la préparation et à l'élaboration d'autres programmes, elle est fort importante.

D'évidence, les stades évoqués pourraient chacun être subdivisés dans le but de détailler plus précisément le travail politique. Cela étant, l'articulation évoquée ici n'est pas forcément aussi nette dans la pratique, et l'ordre chronologique présenté peut être différent. Il n'en reste pas moins que, exception faite du stade d'évaluation, les étapes décrites restent inhérentes à tout travail politique et que l'approche intégrée y trouvera sa place.

Il serait sans doute particulièrement complexe de la mettre en œuvre simultanément à chacun des stades. La question qui se pose alors consiste à savoir quels stades seront les plus appropriés? Le moment de la prise de décision constitue dans ce sens le meilleur point de départ, puisqu'il sert à déterminer les ordres du jour – soit l'inscription des problèmes dans l'agenda politique. La phase d'évaluation – par définition critique – peut elle aussi être considérée comme phase de référence, puisqu'elle servira de base à l'élaboration de nouveaux programmes. Toutefois elle est loin d'être toujours la plus aboutie. Enfin, le stade préparatoire, ou d'élaboration, est le plus délicat dans la mesure où il requiert une connaissance détaillée des questions d'égalité. Il reste toutefois une étape déterminante.

1. Voir également: *La Condition des Femmes au Canada*, 1996.

2. Commission sur la Condition de la Femme, 1994.



Quels secteurs sont les plus pertinents pour l'approche intégrée de l'égalité?

La plupart le sont, puisqu'ils exercent tous une influence, directe ou indirecte, sur la vie des femmes et des hommes. Certains secteurs qui, à première vue, sembleraient secondaires, comme les affaires étrangères, le maintien de la paix, la résolution des conflits armés ou le commerce international, peuvent contenir des aspects (cachés) d'inégalité entre les femmes et les hommes. Appliquer simultanément l'approche intégrée dans tous les domaines serait une tâche excessivement difficile, susceptible d'entraîner une trop grande fragmentation des ressources, humaines et financières, comme de l'attention. La question est donc de savoir par où commencer.

Une première possibilité consisterait à prendre en compte les secteurs les plus sensibles. Le Programme d'Action adopté lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les Femmes réunie à Pékin en 1995 fait état de plusieurs domaines critiques, pour lesquels des actions sont (toujours) nécessaires en matière d'égalité des sexes: pauvreté, éducation et formation, santé, violence, conflits armés, économie, pouvoir et prise de décision, mécanismes institutionnels, droits de la personne humaine, médias, environnement, petite fille. Tous ces domaines ou sujets sont pertinents. De même, les différents programmes intergouvernementaux émanant des diverses organisations européennes – Conseil de l'Europe, Commission des Communautés européennes, Conseil des Ministres des Pays Nordiques – présentent un tableau clair des problèmes et des priorités relatives à l'égalité des sexes. Il est donc valable de s'en inspirer et/ou d'y collaborer. En outre, l'approche intégrée gagnera en crédibilité

auprès des décideurs et des citoyens si elle est mise en œuvre dans des secteurs reconnus problématiques.

Il peut être également utile d'appliquer l'approche intégrée dans des domaines généralement considérés indifférents à la question des sexes, mais qui affectent la vie quotidienne des citoyens. On ne reconnaît pas assez souvent l'importance des transports, des programmes sociaux et urbains, ou encore des politiques menées en matière de recherche, pourtant génératrices de savoir et de connaissances. La prise en compte de ces secteurs est susceptible d'éveiller les consciences, de sensibiliser les particuliers et les décideurs à la nécessité et aux bienfaits de l'approche intégrée, même si une certaine égalité semble déjà obtenue.

Il sera probablement plus facile de commencer par les domaines reconnus essentiels en matière d'égalité des sexes, notamment l'organisation des institutions politiques et administratives, le marché du travail, l'éducation, la politique sociale et familiale. La coopération et le développement tiennent compte depuis longtemps des problèmes spécifiques des femmes et, plus récemment, ont adopté le principe de l'approche intégrée (cf. chapitre III.2 sur la coopération au développement au Danemark et en Suède). L'éducation est un domaine essentiel du fait de ses fonctions d'information, de diffusion du savoir, et d'éveil des consciences. Citons enfin l'organisation des institutions politiques et administratives au sein desquelles l'approche intégrée permettra de mieux étudier les modifications des systèmes électoraux et leurs effets, et de réorganiser la politique de l'emploi dans les hautes administrations.

Quels échelons sont les plus importants pour l'approche intégrée de l'égalité?

Ils le sont tous autant, dans la mesure où l'approche intégrée concerne toutes les instances de la société. Le niveau national est généralement reconnu pour être déterminant. L'importance relative des différents niveaux dépend de la structure propre des pays eux-mêmes. Dans un Etat centralisé, le niveau national primera, tandis que dans un Etat fédéral, on attachera plus d'importance aux échelons régionaux. Mais le local est également d'une importance cruciale pour la mise en œuvre de l'approche intégrée. Certes, les décisions viennent le plus souvent «d'en haut», soit du gouvernement, cependant c'est au niveau local qu'elles affectent directement les citoyens et que leur impact est le plus net (cf. chapitre III.2 sur l'exemple suédois d'approche intégrée dans les municipalités). Un gros effort doit être fourni pour assurer que la stratégie soit adoptée aux plans local et régional, et que les autorités relatives bénéficient de conseils et de ressources adéquates.

Les stratégies de l'approche intégrée de l'égalité prennent aussi des formes diverses, qui influenceront, selon, tel ou tel

niveau politique. Le concours des ONG peut s'avérer précieux, ces organisations fonctionnant fréquemment aux niveaux local ou régional.

Il est maintenant clair qu'il existe différentes façons d'utiliser l'approche intégrée et la situation préalable de chacun des pays devra être étudiée au moment de décider des endroits, des niveaux, des circonstances et des responsables à aborder. Egalement, avant de mettre en œuvre l'approche intégrée sur une large échelle, il peut s'avérer sage de commencer par une phase de développement et d'expérimentation réduite à un secteur donné et limité. La stratégie pourra de la sorte être testée et éventuellement complétée avant toute mise en œuvre plus vaste. Mais une fois adoptée sur une large échelle, on se rappellera que l'approche intégrée ne se conçoit pas sans une certaine diversité. C'est pourquoi il est souhaitable qu'elle soit appliquée à tous les niveaux du processus de prise de décision, dans les secteurs pertinents, avec la collaboration du plus grand nombre d'acteurs et le recours à tous les instruments appropriés.

3. De quels techniques et instruments disposons-nous?

Avant de décrire les différents outils et techniques à disposition, il sera sans doute utile de définir les termes utilisés et leurs relations entre eux. Nous avons déjà mentionné que l'objectif reste d'atteindre l'égalité des sexes et que deux types de stratégies sont nécessaires à cet égard – à savoir les politiques spécifiques ou «traditionnelles» dévolues à ces questions, et l'approche intégrée. Dans ce rapport, nous entendons par instruments et

par techniques les moyens et groupes de moyens permettant de mettre cette dernière en œuvre, soit de (ré)organiser, améliorer, élaborer et évaluer les processus politiques afin d'y inclure une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Bien des instruments et techniques peuvent servir les deux stratégies. Les acteurs impliqués et les politiques concernées se rapporteront à l'une ou l'autre stratégie. L'approche intégrée de l'égalité souli-



gne l'importance d'une réorganisation des processus de décision qui prenne en compte les acteurs usuels et les pratiques quotidiennes.

L'aspect le plus singulier des politiques courantes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est que, dans la plupart des cas, les problèmes eux-mêmes ne sont pas reconnus. C'est pourquoi le besoin s'impose d'utiliser des techniques et des instruments *analytiques*. Si les décideurs politiques disposent d'une expertise suffisante pour les questions qu'ils traitent habituellement, ils en manqueront pour ce qui est des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui fait qu'ils ne savent pas les gérer. Pourtant les décideurs seraient en mesure de résoudre divers problèmes s'ils avaient les connaissances appropriées. Ce qui établit la nécessité de recourir à des techniques et des outils *éducatifs*. Pour résumer, les différents instruments et techniques doivent aider les décideurs à détecter des problèmes jusque-là omis ou éludés, et leur permettre de les prendre en compte. Citons enfin les techniques et les instru-

ments qui autorisent la *consultation* et la *participation* des différents partenaires d'un secteur politique donné.

De fait, les outils et techniques utilisés par l'approche intégrée n'ont rien de spécialement nouveau et n'ont pas été créés à cet effet. Les stratégies de l'approche intégrée mettront à profit des instruments et techniques généralement utilisés en politique, à condition qu'ils soient adaptés ou modifiés. Ces modifications incomberont toutefois aux spécialistes ayant des connaissances approfondies des questions d'égalité, mais aussi en matière de prise de décision. L'utilisation d'instruments et de techniques adaptés à l'approche intégrée suppose une formation; de plus, pour être faciles à employer, ceux-ci devront être conçus par de vrais spécialistes. Ce dernier aspect est crucial et requiert une grande attention¹.

1. Voir le «WISE-guide» pour les références des experts. Ce dernier point souligne la nécessité de promouvoir les études et la recherche concernant les femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Instruments et techniques d'analyse

On dénombre une grande variété de techniques et d'instruments, qui peuvent être classés en deux catégories: ceux qui fourniront l'information nécessaire à l'établissement d'orientations et de programmes, et ceux que l'on utilisera dans le travail de prise de décision lui-même. Ces derniers, notamment les outils et techniques d'évaluation et de suivi, seront surtout employés par les décideurs politiques. L'importance des outils et techniques analytiques tient à leur aspect pragmatique, instrumental. Ils ne se conçoivent pas sans une bonne connaissance des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, et supposent une formation adaptée. Un grand nombre de techniques, comme la collecte de données statistiques, les enquêtes, les prévisions ou l'analyse du rapport coût/avantages, ne peuvent être menées par les seuls décideurs politiques. Elles impliquent une institutionnalisation et peuvent faire l'objet de contrats extérieurs. Quelques exemples:

Les statistiques

Une connaissance correcte des conditions de vie des femmes et des hommes suppose l'établissement régulier de statistiques prenant en compte le sexe des intéressé(e)s, ainsi que d'autres variables contextuelles, comme l'âge et le niveau d'études. L'identification, la collecte, l'utilisation et la diffusion de ce type de données sont absolument nécessaires. D'autre part, les méthodes statistiques couramment utilisées et les données existantes devront être réexaminées: quelle part de ces données établit une distinction par sexe? Quels critères sont utilisés pour les collectes de données, quelles valeurs et quels postulats servent de prémisses aux dits critères?

Une attention particulière devrait être accordée aux données relatives à la dynamique et à l'évolution des relations entre les deux sexes: remarque-t-on des changements, en quels lieux et à quel rythme? Les statistiques sont la base de toute analyse des relations entre les sexes. Elles permettent également d'élaborer des hypothèses prévisionnelles et de mieux évaluer les politiques en cours d'élaboration. Elles constituent aussi un outil précieux en matière de prise de conscience.

Enquêtes et prévisions

L'établissement d'une enquête aboutie sur les relations actuelles entre les sexes permettra de décrire précisément les problèmes essentiels et d'encadrer, selon les données obtenues, leur évolution potentielle.

Analyse des rapports coût/avantages

Les politiques gouvernementales sont susceptibles – cela a parfois été le cas – de nuire aux personnes et à la société dans son ensemble, lorsque la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas été retenue, et que les programmes issus sont basés sur des postulats faux. Les conditions de vie des femmes et des hommes sont parfois si différentes que l'impact des politiques peut varier considérablement. Un tel phénomène étonne parfois grandement les décideurs, qui disposent de connaissances vagues et réduites sur les conditions réelles de vie des femmes et des hommes. L'analyse des rapports coût/avantages selon des critères sexués éclairera les effets des diverses politiques sur les conditions de vie des deux sexes. Il est de plus en fréquent que les politiques gouvernementales soient évaluées selon plusieurs points de vue. La complexité des processus de décision exige aujourd'hui une surveillance précise de toutes les initiatives, de tous les ajustements effectués dans le but de répondre à l'évolution rapide des technologies, aux fonctions du marché et à la coopération internationale. Eu égard aux conditions de vie fort différentes des femmes et des hommes, la prise en compte de la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'évaluation des politiques ne peut qu'affiner les processus de décision.

La recherche

La recherche et les études sont les outils fondamentaux de l'approche intégrée. Ce sont elles qui permettent de détecter les questions et problèmes inhérents à un secteur politique donné. C'est grâce à la recherche que l'on dispose de statistiques distinctes par sexe, que l'on est en mesure d'esquisser un état des relations femmes-hommes et d'établir des prévisions – de fait, les techniques et instruments mentionnés jusque-là dépendent étroitement de la recherche. Cette dernière, cependant, présente d'autres intérêts: les études fondamentales relatives à l'égalité



des sexes, fournies principalement par les universités et les instituts de recherche, aident à identifier de nouveaux secteurs, de nouvelles perspectives, et à approfondir notre connaissance des mécanismes producteurs ou reproducteurs d'inégalité.

Listes de vérification, lignes directrices et cadres de référence

Destinés aux décideurs politiques, ces derniers outils servent à la mise en œuvre de l'approche intégrée. Les listes de vérification expliquent la nature du concept, posent ses objectifs et décrivent les actions à entreprendre. Si elles constituent une aide précieuse, elles se distinguent toutefois par leur caractère relativement statique. Les lignes directrices et les cadres de référence sont des outils d'ordre général. Moins précis, moins détaillés que les listes de contrôle, ils laissent toutefois une certaine liberté de manœuvre. Les cadres de référence sont destinés aux gouvernements et aux comités ministériels, et les lignes directrices sont plus généralement attribuées aux personnels des administrations. Ce type d'instrument est surtout utile aux décideurs disposant déjà d'un savoir affirmé en matière de problèmes d'égalité des sexes.

Méthodes d'évaluation de l'impact sur le genre

L'évaluation de l'impact sur le genre (*gender impact assessment*) trouve son origine dans le secteur de l'environnement, et constitue l'exemple typique d'un outil récemment adapté aux besoins de l'approche intégrée de l'égalité. Elle permet d'examiner tout projet politique sous l'angle des effets induits sur les femmes et les hommes, de façon à corriger les éventuels déséquilibres avant la prise de décision. L'analyse en fonction de l'égalité entre les femmes et les hommes permet de mieux saisir dans quelle mesure les besoins respectifs des femmes et des hommes sont équitablement pris en compte et trouvent une

réponse dans le projet concerné. Elle permet aux décideurs d'élaborer leurs politiques en fonction des réalités socio-économiques propres aux femmes et aux hommes, et aux projets concernés de tenir compte de celles-ci. L'évaluation de l'impact sur le genre est applicable à la législation, aux orientations et programmes politiques, aux budgets, à l'action concrète, aux projets de loi, aux rapports et aux enquêtes. L'utilisation des méthodes d'évaluation sur le genre ne se limite pas aux programmes en cours d'élaboration, mais trouve sa juste place dans les politiques existantes. Ces méthodes peuvent être employées tant par les administrations que par les acteurs externes, quoique, dans les deux cas, une somme valable de connaissances sur les problèmes d'égalité doit déjà être acquise. L'avantage de ce type d'instruments réside dans le fait qu'ils permettent d'évaluer très précisément les effets de toute politique (cf. chapitre III.2 sur l'Évaluation de l'impact sur le genre aux Pays-Bas et en Flandre (Belgique)).

Suivi

Cette technique consiste à examiner, suivre et évaluer constamment toute politique. Le suivi peut prendre la forme de réunions régulières, de rapports, de recherches et d'études spécialisées. Des rapports périodiques pourront être rendus par les personnels des administrations, à condition qu'ils utilisent les procédures, les outils et les indicateurs analytiques qui auront été établis auparavant par les spécialistes des questions d'égalité. L'émission de rapports n'étant pas un but en soi, les résultats fournis devront être pris en compte au cours du travail politique. D'autres formes de suivi, comme les études d'évaluation, requièrent la participation d'expert(e)s (cf. chapitre III.2 sur les politiques d'approche intégrée de la Commission européenne).

Techniques et instruments éducatifs

Étant donné l'état des connaissances, certes réduit, relatives aux avantages et bénéfices induits par l'égalité des sexes, les techniques et instruments éducatifs sont les plus utiles et les plus précieux. Ils répondent à deux objectifs : prise de conscience et transmission du savoir. On entend par prise de conscience le besoin de démontrer comment les valeurs et normes existantes influencent notre perception de la réalité, perpétuent divers stéréotypes et entretiennent des mécanismes producteurs ou reproducteurs d'inégalité. C'est en expliquant la façon dont elles pré-déterminent et limitent les options considérées préalablement à toute prise de décision que ces valeurs et normes pourront être remises en question. En outre, l'aide à la prise de conscience est de nature à favoriser dans l'opinion une sensibilité plus vive sur les questions d'égalité. Il convient ensuite d'offrir des formations. Les décideurs politiques, tout comme les citoyens, doivent apprendre à détecter l'existence de problèmes et à élaborer des politiques qui prennent en compte les différences entre les sexes. L'approche intégrée de l'égalité ne se conçoit pas sans un enseignement et une formation adaptés à ceux qui le mettront en œuvre.

Toutefois, l'aide à la prise de conscience ne doit pas se limiter aux décideurs politiques ou à quelque groupe spécialisé. C'est l'ensemble de la société qu'il faut sensibiliser aux problèmes d'égalité, y compris et surtout les couches populaires, afin de bien faire comprendre l'utilité de l'approche intégrée, et le fait que l'égalité des sexes est la base d'une société plus humaine. Il

importe d'employer tous les moyens utiles afin d'accélérer la prise de conscience, de favoriser le débat, de mobiliser, de former, de diffuser les informations et le type de savoir appropriés, dans le but d'aboutir à des actes concrets. D'évidence, les outils utilisés – tout particulièrement dans le cadre de la formation des décideurs – seront élaborés de façon à prendre en compte les critères de sexes.

On notera, parmi ces instruments et techniques :

Cours de sensibilisation et de formation

Des cours de sensibilisation progressive et de formation doivent être organisés pour les différents types d'acteurs concernés. On entend par cours des séances de sensibilisation générale destinées à tous les personnels, y compris l'encadrement supérieur, mais aussi des sessions particulières, interactives, qui permettront de transmettre un savoir spécialisé. Ces cours doivent s'adresser aux instances les plus élevées, comme les membres des gouvernements et les parlementaires. Leur objectif premier sera d'aider à la prise de conscience, et de donner l'élan nécessaire à l'engagement politique en faveur de l'approche intégrée de l'égalité. Les cadres intermédiaires doivent également être formés. Il s'agit non seulement de sensibiliser, mais aussi d'expliquer aux différents acteurs, quel que soit leur échelon, comment mettre en œuvre l'approche intégrée dans le cadre de leur travail. Enfin, des cours devraient être dispensés aux personnes chargées d'appliquer le principe de l'approche intégrée



de l'égalité à des aspects particuliers du processus de prise de décision, et qui auront besoin d'une bonne connaissance des instruments et techniques à utiliser, comme l'évaluation de l'impact sur le genre. Elles devront comprendre précisément les implications découlant de l'appartenance au genre masculin ou féminin, savoir détecter les problèmes d'égalité et formuler des réponses concrètes à ceux-ci.

Suivi

Les cours de sensibilisation ou les formations, même spécialisées, ne suffiront pas à instituer une véritable conscience des problèmes d'égalité, ni à lui assurer un champ d'action pratique. Le besoin est réel d'un contexte favorable à l'assimilation des enseignements, sous la forme de travaux réguliers, de réunions ou de conseils.

Expertise mobile ou ponctuelle

On désigne sous ce terme les spécialistes des questions d'égalité susceptibles d'assister une division ou un département. Ce sont des expert(e)s qui peuvent s'associer à une division dans le but d'aider les personnes sensibilisées ou formées à mettre en pratique l'enseignement dispensé. Il s'agit d'un type d'assistance interactif et intensif, consacré aux personnels pour lesquels des connaissances très approfondies en matière d'égalité sont indispensables. Les spécialistes interviennent ici pour vérifier l'opportunité des directions choisies. Leur fonction n'est pas de remplir les tâches propres à la division concernée, mais de procurer le savoir nécessaire et d'assurer que les problèmes d'égalité soient abordés de façon appropriée. Certains groupes spécialisés disposent de personnes de ce type qui peuvent ainsi être détachées, dans la mesure où leur absence ne nuit pas aux travaux de leur organisation. Les centres d'études sur les femmes sont également en mesure de fournir des expert(e)s (cf. chapitre III.2 sur l'exemple suédois).

Techniques et instruments consultatifs et participatifs

L'une des principales insuffisances des politiques spécifiques d'égalité entre les femmes et les hommes est qu'elles impliquent seulement un nombre limité de spécialistes en la matière qui, de manière générale, ont rarement la possibilité de collaborer avec l'ensemble des décideurs. L'approche intégrée requiert la contribution d'un grand nombre d'acteurs, y compris ceux de la société civile, ce qui implique l'usage d'outils et de techniques de consultation et de participation. Il est également nécessaire de donner voix au chapitre à celles et ceux qui seront affectés par les lignes politiques. Le progrès démocratique est l'un des objectifs premiers de l'approche intégrée de l'égalité. La promotion d'une participation égale des femmes et des hommes à la vie politique et publique, à tous les secteurs de la vie, servira l'épanouissement de la société. Il est nécessaire que les femmes comme les hommes participent à toutes les décisions prises en société, en apportant le fruit de leurs expériences propres. Il ne s'agit pas là d'une idée entièrement nouvelle, puisque différents secteurs comme l'environnement, l'aménagement du territoire, ou la coopération pour le développement, ont depuis longtemps coutume de consulter le public et de solliciter la participation des personnes concernées. Les techniques et instruments con-

Guides et manuels

Ceux-ci contiennent des informations très pratiques et peuvent aider les personnes à intégrer individuellement dans leur travail une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. Ils expliquent pourquoi, où, quand et comment adopter celle-ci dans leurs activités, et se réfèrent à des sources et des exemples utiles. Idéalement, le recours à ce type d'ouvrages devrait suivre un cycle de formation, pendant lequel ils serviront de manuel (cf. chapitre III.2 sur le guide de la Nouvelle-Zélande).

Brochures et imprimés

La publication de brochures et imprimés de nature à promouvoir l'approche intégrée, destinés à être largement distribués dans les administrations et à la population tout entière, peut aider à diffuser certaines notions générales. Il ne faut y voir cependant qu'un outil d'information, permettant éventuellement d'attirer l'attention et l'intérêt du public. De telles brochures peuvent fournir des exemples parlants de programmes ou de politiques qui, peu soucieux de promouvoir l'égalité entre les sexes, se sont révélés nuisibles aux citoyens ou à la société dans son ensemble. On inclura aussi dans ceux-ci des analyses de rapport coût/avantages et des exemples réussis d'approche intégrée.

Matériel scolaire

On évoque de plus en plus souvent l'intérêt de mieux enseigner aux enfants et aux adolescent(e)s le fonctionnement de la société dans son ensemble, la polarité femmes/hommes et les questions d'égalité entre les sexes qui trouvent leur place dans le contexte des droits de la personne humaine. D'où le besoin de supports adaptés à un tel enseignement dans les écoles, parmi lesquels la télévision et les programmes vidéo.

L'approche intégrée de l'égalité a besoin d'outils éducatifs bien conçus, adaptés et pratiques, pour être mise en œuvre. C'est un concept qui requiert une large prise de conscience et une formation de tous les acteurs ordinaires de la société. Il est indispensable que ceux-ci disposent des connaissances nécessaires.

sultatifs et participatifs faciliteront la mise en œuvre des politiques choisies, au bénéfice, finalement, de l'efficacité et du fonctionnel.

Comités de travail, de direction et groupes de réflexion

L'approche intégrée exige de nombreux échanges d'information, la transmission des expériences et des connaissances, mais aussi la collaboration de différents acteurs et la coordination de leurs activités. C'est pourquoi des circuits d'échange interdépartementaux devront être établis, qui incluront les groupes spécialisés en matière d'égalité et, si nécessaire, des acteurs extérieurs. Il est indispensable que les comités de travail et les groupes d'experts disposent des moyens utiles à leurs actions (cf. chapitre III.2 sur les politiques de l'approche intégrée de l'égalité de la Commission Européenne).

Répertoires, bases de données et organigrammes hiérarchiques

Afin de pouvoir consulter des individus, des groupes ou des organisations concernés par une politique envisagée, il faut que des informations sur ces structures soient disponibles. De façon analogue, lorsque des projets sur la participation des citoyens



sont élaborés, les décideurs doivent pouvoir disposer d'informations sur les organisations existantes. Les répertoires, banques de données et organigrammes peuvent être très utiles pour établir les contacts appropriés. Étant donné que ces instruments sont souvent disponibles dans les institutions pour différentes raisons, il peut être très utile de les contacter pour leur demander les répertoires, bases de données et organigrammes existants avant d'en rassembler de nouveaux.

Participation des deux sexes aux processus de décision

L'approche intégrée requiert la pleine participation des femmes comme des hommes dans tous les secteurs de la société, et d'évidence au sein des processus de décision. La participation des femmes à ceux-ci peut être assurée au moyen de listes de femmes qualifiées, de quotas, d'actions positives et autres mesures particulières relatives au recrutement et à la promotion des femmes. Toutefois, garantir une participation égale des deux sexes implique également d'évaluer les pratiques existantes en matière de ressources humaines.

Conférences et séminaires

Conférences, séminaires et conférences de presse sont au nombre des moyens permettant d'informer le public en général et les acteurs concernés.

4. Qui sont les acteurs potentiels et quel rôle peuvent-ils jouer?

Comme nous l'avons déjà souligné, l'approche intégrée de l'égalité englobe tous les acteurs impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Certains aspects du processus sont liés à des acteurs spécifiques – la recherche, par exemple, ne se conçoit pas sans la participation de spécialistes et d'universitaires, et la prise de décision incombe quant à elle aux politiciens. Différents acteurs potentiels ont un rôle à jouer en la matière : il faut inclure, en sus des politiciens et de l'administration, les expert(e)s extérieur(e)s, les ONG, les groupes de pression et d'intérêt, et les médias. Les rôles particuliers des divers acteurs peuvent être classés selon quatre catégories : initier, exécuter, soutenir et défendre les intérêts des deux sexes.

Le rôle des politiciens

Les politiciens jouent un rôle primordial dans l'approche intégrée, leur fonction officielle étant de définir des priorités politiques et d'initier des programmes. Ils doivent s'assurer que l'ensemble de la population est bien pris en compte, que l'on réponde à ses besoins, et que les politiques menées profitent au bien-être de tous et de toutes. On reconnaît généralement que l'égalité des sexes constitue un fondement substantiel de la démocratie, et que sa promotion dans tous les milieux est favorable à une meilleure qualité de vie. C'est avant tout aux politiciens qu'incombe la mission de définir l'égalité comme l'un des premiers objectifs à atteindre, et de réunir les moyens et conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'approche intégrée. Leur rôle est donc de toute première importance : la volonté politique et l'engagement réel des politiciens constituent le préalable incontournable de l'approche intégrée de l'égalité (cf. chapitre II.1). Certes, ce dernier implique la participation de nombreux acteurs, et tous les politiciens ne disposent pas nécessairement de l'expertise nécessaire, mais la responsabilité générale de la mise en œuvre repose sur eux.

Auditions

Celles-ci présentent non seulement l'avantage de recueillir des informations pertinentes, mais aussi de permettre aux personnes civiles de participer aux processus de décision. Les auditions sont favorables à une participation directe des citoyens aux décisions qui les concernent personnellement.

La liste des techniques et instruments mentionnés dans le présent chapitre n'est pas exhaustive. On retiendra simplement les possibilités relatives aux uns et aux autres. Le choix d'instruments adéquats varie d'un secteur à l'autre. Il dépend du niveau et des instances concernés, ainsi que de la situation initiale des différents pays en matière d'égalité des sexes. Il est toutefois intéressant d'utiliser un éventail de différents outils, leur mise en œuvre individuelle n'étant pas suffisante. Les cadres de référence sont l'exemple typique d'un outil qui, utilisé seul, reste insuffisant. Ils constituent en revanche une base nécessaire au développement et à la mise en œuvre d'autres instruments. Un second argument en faveur de l'utilisation d'un éventail d'outils et de techniques est que l'efficacité de ceux-ci ne peut être mesurée au préalable. Quels que soient les instruments et techniques employés, ils doivent s'intégrer dans un programme ou un projet global (cf. chapitre III.1).

Le rôle de l'administration

Le rôle des administrations est non seulement d'appliquer les politiques choisies, mais aussi, et de plus en plus, de détecter et de définir les problèmes politiques, de préparer et de mettre au point des programmes. Leur rôle est primordial en matière de l'approche intégrée de l'égalité, dans la mesure où celui-ci implique qu'une démarche soucieuse d'égalité des sexes soit intégrée au fonctionnement de toutes les instances politiques. De fait, ce sont les administrations qui mettront le principe en œuvre. Responsables de son application, elles doivent collaborer étroitement avec les politiciens qui ont besoin de leur concours afin que la stratégie de approche intégrée de l'égalité puisse s'inscrire dans le long terme. Il est donc fort important qu'elles soient bien préparées à cet effet et que la démarche émane des sphères supérieures (cf. au chapitre III.2, le programme de la Commission européenne).

Le rôle des mécanismes nationaux mis en place pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Si les mécanismes nationaux font partie intégrante de l'administration, leur fonction est toutefois distincte. Leur rôle doit être redéfini afin de les adapter à l'approche intégrée de l'égalité. Dans l'état actuel des choses, ils ont pour mission de détecter les problèmes nouveaux, de mettre au point de nouvelles stratégies et de collecter des données. Ces mécanismes sont le lieu de l'analyse et de la réflexion politiques. Ils jouent un rôle décisif en matière de prise de conscience, et établissent la nécessité politique d'une égalité des sexes. Les mécanismes travaillant sur les questions d'égalité fournissent une aide précieuse aux acteurs principaux des domaines où l'approche intégrée est retenue. Ils leur transmettent les informations et les connaissances utiles, participent aux formations et à leur suivi, et adaptent les instruments politiques existants aux besoins de l'approche.



L'avantage de ces mécanismes est qu'ils sont ancrés dans le système lui-même. Ils sont en mesure d'évaluer les connaissances relatives aux questions d'égalité, connaissent le fonctionnement des administrations, et disposent de vecteurs de communication (éventuellement institutionnalisés). Les mécanismes peuvent jouer un rôle de premier plan au sein de la transition vers l'application de l'approche intégrée de l'égalité, dans la mesure où ils sont capables de traduire des connaissances spécialisées en termes compréhensibles, acceptables et utiles aux administrations¹. Il faut toutefois garder à l'esprit que leur fonction n'est pas de mettre en œuvre eux-mêmes le concept d'approche intégrée dans les différents secteurs.

Le rôle des chercheurs/euses et des expert(e)s

Les chercheurs/euses et les expert(e)s jouent un rôle toujours plus important en matière de détection et de définition des problèmes politiques. Ils sont également à même de suggérer des solutions, et aident ainsi à formuler des projets. La recherche est un vaste réservoir d'information et d'incitation à l'élaboration de programmes : les faits et les chiffres, les enquêtes et les prévisions sont des outils essentiels au processus de prise de décision. L'analyse scientifique d'un problème constaté ou d'une situation sert de fondement aux analyses politiques ou sociales émanant des décideurs, des groupes de pression et d'intérêt, et des médias. Les chercheurs/euses pourront par exemple aider à identifier les secteurs les plus appropriés à la mise en œuvre de l'approche intégrée. Chercheurs/euses et expert(e)s sont également à même d'offrir un soutien technique non négligeable en la matière. Ils/elles sauront adapter et élaborer les outils et techniques pertinents, et fournir des formations (cf. exemples d'Evaluation de l'impact sur le genre au chapitre III.2).

La place toujours plus importante des chercheurs/euses dans les processus de décision s'explique par la complexité croissante de celles-ci. Les politiciens et les administrations ne peuvent être spécialisés sur l'ensemble des questions. Le recours au travail et aux compétences des chercheurs/euses n'est d'ailleurs pas étranger à une certaine conception du « moins d'Etat ». L'utilité des études spécialisées en matière d'égalité des sexes n'est plus à démontrer, et l'on ne saurait trop recommander la poursuite de celles-ci.

Le rôle des ONG, des groupes de pression et d'intérêt

Les associations de femmes, les syndicats, les groupes d'immigrants, les églises et les ONG sont au cœur de la société et de ce fait sont capables de détecter ou de pressentir les problèmes. Leur présence sur le terrain et leur haut niveau de spécialisation leur confèrent une connaissance élevée de certains secteurs, c'est pourquoi ils sont en mesure de transmettre un savoir précieux aux décideurs politiques et d'influer sur l'agenda. Toutefois, leur participation aux prises de décision est souhaitable à d'autres égards. Le fonctionnement démocratique implique la participation d'un large éventail d'acteurs. Précisément les ONG, les groupes d'intérêt et de pression permettent à un grand nombre de personnes d'apporter leur concours au travail politique, et renforcent de ce fait la démocratie. Ces organisations

exerçant par ailleurs une fonction de surveillance, elles sont à même d'attirer l'attention sur les questions d'égalité, à tout moment et en tout lieu, et de faire en sorte que l'approche intégrée de l'égalité reste un objectif politique essentiel.

La contribution des médias

Enfin, il est important de noter que les médias peuvent exercer une influence sur l'agenda politique. Ils informent le public, reflètent ses opinions ou ce que les diverses composantes de la société considèrent important. En retour, leur emprise sur le public et sur les décideurs en fait un outil non négligeable d'éveil des consciences. Le rôle des médias dans l'établissement et la perpétuation de certaines valeurs et normes est également considérable. D'où leur place stratégique dans le suivi des questions d'égalité et des relations entre les sexes, et la diffusion du concept de l'approche intégrée de l'égalité.

Le rôle des institutions supranationales

Les institutions internationales ou supranationales, comme le Conseil de l'Europe et les institutions des Communautés européennes, jouent un rôle sans cesse plus important de soutien, de stimulation et d'initiation. Leur caractère supranational fait d'elles un forum vital d'échange et de diffusion d'informations entre les organisations internationales, les Etats membres et les acteurs individuels. Elles offrent également un vaste espace de réflexion, ce qui leur permet de prendre l'initiative en matière d'élaboration de nouvelles stratégies, politiques, instruments et techniques. Leur utilité est de ce fait remarquable, puisqu'elles concourent à mettre en relation les acteurs européens convaincus de la nécessité de l'approche intégrée de l'égalité, et à assister les nouveaux venus en la matière (cf. chapitre III.2 sur les politiques de l'approche intégrée de l'égalité de la Commission Européenne, et l'annexe C sur l'approche intégrée de l'égalité au niveau du Conseil de l'Europe).

CE CHAPITRE ÉTAIT DESTINÉ à donner un aperçu des acteurs potentiels, dans la mesure où il importe de garder à l'esprit que l'approche intégrée ne concerne pas seulement les politiciens et l'administration. Au contraire, elle doit être soutenue et appliquée par un large éventail d'acteurs, tous responsables de leurs rôles respectifs. Les meilleurs résultats seront obtenus en mettant à profit toutes les ressources humaines disponibles, au premier rang desquelles – certaines évidences valent d'être rappelées – les femmes. Si celles-ci ne sont pas intégrées à part entière dans les processus de décision, l'approche intégrée de l'égalité risque bien de rester lettre morte.

Comme pour ce qui concerne les techniques et les instruments, l'engagement des acteurs n'est valable que si leurs rôles sont définis précisément dans le cadre d'un programme global et détaillé d'application de l'approche intégrée de l'égalité. Même si la responsabilité principale incombe aux politiciens, d'autres acteurs devront prendre les leurs. L'établissement d'une politique d'ensemble est nécessaire, qui définisse les tâches et les devoirs de tous les acteurs concernés, ainsi que les moyens attribués à chacun.

1. UNRISD, 1995.

Partie III: L'approche intégrée de l'égalité en pratique

Le but de ce rapport a été expliqué dans l'introduction. Il a pour objectif d'inciter les différents acteurs politiques des Etats membres et les différentes divisions du Conseil de l'Europe à initier des actions concrètes en matière d'approche intégrée de l'égalité, et de faciliter leur travail. Les Parties I et II résument les informations relatives au concept, présentent un cadre conceptuel et esquissent un tableau actualisé des méthodes et des moyens permettant d'intégrer concrètement une dimension re-

lative à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des politiques. La dernière partie de ce rapport traite justement de la mise en pratique. Les actions nécessaires seront entreprises au plan gouvernemental, sans toutefois se limiter à celui-ci. Cette troisième partie détaille les mesures initiales à prendre, les éléments à garder à l'esprit au stade de l'élaboration d'une politique, et donne différentes indications en matière de suivi. Enfin et surtout, elle inclut plusieurs exemples de «bonnes pratiques».

1. Bâtir un programme politique d'approche intégrée de l'égalité

La première chose à faire est bien sûr d'ébaucher un projet. L'étape initiale consiste à nommer un initiateur, à qui l'on confiera sa mise en œuvre. Il est ensuite nécessaire d'évaluer la situation de référence – l'existence de préalables et les caractéristiques du processus de prise de décision – et de concevoir un programme qui tienne compte de cette situation. La troisième phase sera celle du suivi des résultats.

Les étapes fondamentales de l'élaboration d'un projet sont les suivantes:

- identifier la personne ou le groupe responsable;
- analyser la situation: quels préalables sont réunis?
- définir les objectifs: quels sont les résultats attendus?
- déterminer le secteur et le niveau spécifique de l'application;
- identifier les instruments et les techniques, éventuellement la nécessité d'en élaborer de nouveaux, ou de former les acteurs concernés;

- nommer un responsable de la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité;
- choisir une méthode de suivi.

L'ensemble des conditions préalables et favorables à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité est mentionné dans la partie précédente, ainsi que les différents stades du processus politique à aborder, les secteurs et les niveaux où mettre l'approche en œuvre, et les instruments, techniques et acteurs à considérer. La modalité essentielle d'un projet intégré consiste à combiner les conditions préalables et favorables avec le contexte et les priorités du domaine concerné. En résumé, les informations détaillées dans la Partie II doivent être transposées dans le projet intégré et adaptées aux nécessités et aux potentialités d'un contexte donné.

Le lecteur trouvera ci-dessous une liste d'éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du projet. Sa longueur ne devrait pas être perçue comme une contrainte, il s'agit plutôt d'un fil conducteur que d'un schéma exhaustif de travail.

Dans quelle mesure les conditions requises à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité sont-elles réunies?

La première étape d'élaboration d'un projet veut que l'on détermine, dans les grandes lignes, dans quelle mesure des conditions requises et favorables sont réunies, puisqu'elles constitueront le cadre de base de l'approche intégrée. Les questions suivantes permettront de mieux identifier la présence de points positifs et de problèmes spécifiques.

On prendra les aspects suivants en compte:

Existe-t-il une volonté politique?

- Dans quelle mesure l'objectif d'égalité des sexes a-t-il déjà été accepté et défini comme prioritaire? Les prises de positions actuelles attestent-elles de l'importance de garantir l'égalité dans tous les milieux? Y a-t-il une volonté d'intégrer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et des programmes? Ces politiques et programmes ont-ils réellement pour objectif de promouvoir et d'établir l'éga-



lité des sexes? A-t-on pris en compte des critères clairs, non ambigus?

- Le public a-t-il pris conscience des problèmes et questions relatifs à l'égalité des sexes? Dans quelle mesure?
- La volonté politique, si elle existe, est-elle manifeste, visible? En quels points est-elle le plus concentrée: l'Etat, les partis politiques, le parlement? Une déclaration de principe a-t-elle été adoptée ou dispose-t-on d'un document relatif à l'égalité des sexes? A l'approche intégrée de l'égalité?
- Dans quelle mesure les engagements pris ont-ils été mis en pratique? L'administration soutient-elle le principe d'égalité des sexes?
- Quels autres engagements ou déclarations d'intention doivent ou peuvent être pris?

Quelle assistance peut-on attendre des mécanismes nationaux mis en place pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes?

- Quelle mission a été attribuée aux mécanismes nationaux en tant qu'organisations administratives et quelles sont leurs ressources humaines ou financières, les instruments utilisés? Quelle place ces mécanismes occupent-ils dans la hiérarchie administrative?
- Quelle est la législation en vigueur sur l'égalité des chances et contre la discrimination? Est-elle complète?
- Dans quelle mesure les unités spécialisées en matière d'égalité seront-elles capables d'affiner leur expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes?
- Existe-t-il des politiques spécifiques en matière d'égalité?
- L'égalité des sexes est-elle spécialement mise en valeur dans les secteurs les plus pertinents des administrations?

Quelles sont les statistiques dont on dispose?

- Quelle est leur étendue? Sont-elles suffisamment complètes pour servir de fondement à l'approche intégrée de l'égalité?
- Etablit-on régulièrement des statistiques ventilées par sexe? Tiennent-elles compte d'autres variables?

Dispose-t-on de connaissances détaillées en matière de relations entre les deux sexes?

- Une connaissance approfondie des relations entre hommes et femmes est-elle disponible? Si cela est le cas, où se trouve-t-elle?
- Les connaissances en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple les études sur les femmes et

l'égalité des sexes, sont-elles disponibles dans les universités? D'autres instituts (centre de recherche et de documentation) peuvent-ils en fournir?

Quel est le fonctionnement des administrations?

- Quels sont les processus de prise de décision?
- Quels acteurs y participent-ils d'ordinaire? Quelles démarches ont été entreprises pour les inciter à adopter l'approche intégrée? Quelles personnes assument les responsabilités?
- Quelles sont les positions clés de l'administration dans le domaine de l'approche intégrée de l'égalité?
- Quelle formation ont reçue les personnes qui les occupent? Les études sur les femmes et les questions d'égalité, faisaient-elles partie des programmes enseignés?

De quelles ressources humaines et financières dispose-t-on?

- Quelles ressources financières et humaines seront nécessaires à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité? Quel budget peut-on dégager pour les programmes spécifiques d'égalité des sexes?
- Quelles décisions devront être prises pour réallouer des ressources financières et humaines à la mise en œuvre de l'approche intégrée?

Quel soutien peut-on attendre des représentant(e)s de la vie politique et de la vie publique?

- Quelle est la représentation des deux sexes dans les différents secteurs de la vie publique et politique, particulièrement dans les instances de prise de décision?

Il est important d'établir précisément l'existence ou l'absence de ces éléments. L'absence de certains d'entre eux ne constitue toutefois pas une raison suffisante pour renoncer à l'approche intégrée. Certaines des conditions favorables ou requises évoquées ci-dessus ne seront peut-être pas encore réunies, mais peuvent l'être dans un avenir proche. Dans ce cas, la question à poser, en termes financiers, de temps et de disponibilité humaine, revient à savoir ce qui permettra de les réunir. Certaines de ces conditions ne seront peut-être pas envisageables à court terme, auquel cas on se tournera vers différentes alternatives. Cependant plus l'évaluation des conditions initiales sera précise, mieux on aura établi quels acteurs sont disponibles et quelles initiatives peuvent être rapidement prises, plus on facilitera la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité dans une perspective réaliste.

Comment adapter l'approche intégrée de l'égalité à un secteur spécifique?

La seconde phase d'établissement d'un projet d'approche intégrée de l'égalité consiste à adapter les différents éléments de la stratégie aux spécificités du contexte.

Cette seconde liste se conçoit comme un point de départ. Elle n'est en aucun cas exhaustive - toutefois un projet d'approche intégrée requiert également la mise au point d'un budget détaillé et un échéancier précis. L'objectif essentiel de cette liste et de soutenir différentes initiatives d'approche intégrée de l'égalité. Pour faire une comparaison, cette liste ne se conçoit pas comme une recette particulière, mais comme un livre de cuisine, le but du jeu étant de composer un menu équilibré. Le succès

d'un programme politique de *mainstreaming* dépend avant tout de la prise en compte des possibilités existantes et des spécificités du contexte. On gardera ici à l'esprit que l'essentiel est de déceler quels endroits offrent le meilleur potentiel à toute initiative de changement ou de progrès.

On considérera les aspects suivants:

Déterminer quels acteurs peuvent raisonnablement jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité:

Les questions suivantes aideront à motiver un choix:



- Quel rôle peuvent jouer les différents acteurs: politiciens, administrateurs, mécanismes nationaux, chercheurs/euses et expert(e)s, ONG, groupes de pression et d'intérêt, médias, sur le plan de l'initiation, de l'exécution et de la promotion de l'approche intégrée?
- Quelles seraient dans ce cas leurs fonctions précises? Quelle quantité de travail leur mission implique-t-elle?
- De quels moyens auront-ils besoin? Quelles ressources pourront être réallouées?
- Quelles seront leurs responsabilités respectives?

Quels secteurs sont le plus adaptés à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité, à quel niveau et à quel stade?

Les questions suivantes aideront à motiver un choix:

- Quels secteurs sont les plus fermés à l'égalité des sexes?
- Quels secteurs sont généralement reconnus importants en matière d'égalité des sexes et disposent d'une expérience en terme de mesures concrètes?
- Quels secteurs prennent en compte les questions les plus urgentes de l'agenda politique?
- Quels secteurs sont les plus visibles, les plus propices à éveiller les consciences?
- Quels secteurs sont les plus pertinents dans le cadre d'une mise en œuvre à long terme de l'approche intégrée?
- Quels niveaux politiques sont les plus adaptés du point de vue:
 - des questions qu'ils traitent spécifiquement;
 - de la disponibilité de spécialistes et autres acteurs potentiels;
 - de l'adéquation des techniques et instruments?

Déterminer les outils et techniques que l'on utilisera

On considérera la disponibilité des techniques et instruments suivants:

- instruments et techniques d'analyse: statistiques, enquêtes et prévisions, analyse du rapport coût/avantages, lignes directrices et cadres de référence, méthodes d'évaluation de l'impact sur le genre, d'évaluation générale et de suivi;
- techniques et instruments éducatifs d'éveil et de formation, suivi pratique, «expertise mobile ou ponctuelle», manuels et matériel de formation;
- techniques et instruments de consultation et de participation, participation égale des deux sexes dans les processus de décision, groupes de travail, de pilotage et de réflexion, répertoires téléphoniques et organigrammes hiérarchiques, conférences, séminaires, auditions.
- Quels sont les techniques et instruments les plus adaptés:
 - aux secteurs politiques, selon leur expérience ou leurs besoins spécifiques, en matière notamment de consultation et de participation?
 - aux niveaux concernés et leur expérience en la matière?
 - aux acteurs impliqués et à leurs difficultés particulières en matière de détection et d'analyse des problèmes d'inégalité, compte tenu de leur manque éventuel d'expérience ou d'habitude relativement à l'utilisation des divers outils?
- Quelle expérience et quels moyens sont disponibles ou nécessaires à l'élaboration de nouvelles techniques et instruments, ou à l'adaptation des anciens?

Dans l'idéal, l'approche intégrée de l'égalité se conçoit comme un principe directeur qui s'inscrit à tous les niveaux, à toutes les phases de l'appareil politique. En pratique, il peut s'avérer délicat de lancer son application simultanément et en tout lieu. Le risque serait d'éparpiller inutilement les ressources et l'attention. Cependant l'approche intégrée doit bien trouver un point de départ, c'est pourquoi on choisira celui-ci avec soin, pour donner à son application toutes les chances de succès.

Comment mesurer l'impact de l'approche intégrée de l'égalité

Une fois le programme établi et mis en œuvre, il importe de veiller à la qualité des initiatives prises. On s'est accordé, ces dernières années, à reconnaître que les initiatives politiques doivent être suivies d'un contrôle et d'une évaluation, destinés notamment à vérifier leur efficacité et leur adéquation. Le suivi est l'outil que l'on utilisera. Plus qu'une simple évaluation, il consiste, de façon régulière et continue, à examiner, contrôler et suivre les effets des programmes. Le suivi des effets de l'approche intégrée de l'égalité devra être prévu dès avant sa mise en œuvre. C'est donc lors de l'élaboration du programme que l'on définira les techniques, les instruments et les critères de suivi.

Le lecteur trouvera ci-dessous une courte liste des points essentiels à considérer:

- identifier la personne chargée du suivi;

- identifier quels aspects doivent être suivis: les activités des acteurs, l'évolution des relations entre les deux sexes, l'efficacité et les divers effets de l'approche intégrée;
- choisir des outils et techniques de suivi adaptés, mettre au point des indicateurs;
- organiser les mesures de suivi à prendre.

L'objectif essentiel du suivi – soit d'améliorer continuellement la qualité de l'approche intégrée – ne sera atteint que si les résultats des évaluations et des autres méthodes de suivi sont mis à profit dans le cadre de programmes ultérieurs. L'approche intégrée de l'égalité étant une stratégie nouvelle et novatrice, le suivi des projets mis en œuvre est indispensable pour son évolution ultérieure et l'amélioration de la qualité de cette stratégie ne peut que servir au concept en général et à ses applications futures.

2. Bonnes pratiques d'approche intégrée de l'égalité

Ce dernier chapitre inclut des exemples de bonnes pratiques d'approche intégrée à l'égalité auxquelles il a été fait référence tout au long du rapport. Ces exemples couvrent un vaste éventail de plans, programmes, réglementations, actions et techniques ou moyens. L'objectif de ce chapitre est d'illustrer les méthodes et façons de mettre en œuvre l'approche intégrée de

l'égalité dans le cadre des diverses politiques afin de faciliter la mise en place d'un plan pour l'approche intégrée de l'égalité.

Parmi les exemples mentionnés, plusieurs ont été présentés comme exemples d'approche intégrée de l'égalité. D'autres sont apparus avant que la stratégie d'approche intégrée de l'égalité ne soit connue et ne s'y réfèrent pas mais coïncident cependant



avec cette stratégie. Nous ne présentons pas ici un catalogue complet de toutes les pratiques d'approche intégrée de l'égalité. D'autres exemples auraient pu être inclus si des informations spécifiques avaient été disponibles. Une sélection stricte a été effectuée parmi les informations reçues, ne laissant que les exemples les plus clairs. Nous exprimons notre reconnaissance à tous/toutes ceux/celles qui ont répondu à notre demande d'information, car tous les éléments reçus ont été très utiles au Groupe lors des discussions et de la compilation de ce rapport. Nous regrettons de ne pas avoir encore trouvé des exemples relatifs à l'Europe centrale et orientale, mais nous espérons que ce rapport permettra à tous les pays européens de réunir des éléments pour le développement ultérieur de la stratégie pour l'approche intégrée de l'égalité

Quatre critères ont été utilisés lors du choix des exemples sur l'approche intégrée de l'égalité à insérer dans la Partie III. Les critères découlent de la définition de l'approche intégrée de l'égalité établie plus haut, dans laquelle il est mentionné que «L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.» L'approche intégrée implique la réorganisation des politiques parce qu'elle a pour effet de mettre l'accent non plus sur les politiques concernant l'égalité entre les femmes et les hommes mais sur les politiques courantes et sur les activités menées par les «acteurs» habituels.

Selon le premier critère, les exemples utilisés doivent être le résultat d'une initiative politique prise à un niveau de responsabilité élevé. L'aspect politique et le niveau élevé de responsabilité permettent de réaliser la réorganisation des processus de mise en place des politiques nécessaires à l'approche intégrée de

l'égalité. Les deux critères suivants se rapportent à la cible de l'approche intégrée et aux acteurs concernés. Les exemples doivent montrer que l'objectif est d'intégrer la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les *politiques courantes*, en impliquant les *acteurs habituels*, c'est-à-dire les acteurs normalement impliqués dans la mise en place de ces politiques. Le dernier critère a pour objectif d'exclure les politiques rhétoriques: comme cela a été précisé précédemment, seuls sont inclus les exemples actuels d'approche intégrée, ce qui signifie qu'ils doivent être *concrets et précis*. Il est sans doute important que des déclarations politiques générales soient faites pour affirmer que l'approche intégrée sera mise en place dans toutes les politiques et par tous les acteurs, mais les exemples de ce rapport doivent être plus concrets. Ceci implique qu'un choix soit fait en ce qui concerne le domaine, le niveau ou les moyens des politiques envisagées, ainsi que les résultats du projet d'approche intégrée.

Dans la mesure du possible, la description des exemples inclut les éléments suivants:

- initiateur/trice du projet/plan/action;
- date initiale;
- objectif;
- brève description du contenu;
- domaine(s) concernés;
- techniques et instruments utilisés;
- groupe ou types d'acteurs impliqués; responsabilité du suivi;
- état d'avancement (exemple à peine débuté; en cours; terminé; évaluation effectuée);
- raisons ayant motivé la pertinence de l'exemple;
- informations complémentaires (adresses et/ou références).

i. Bonnes pratiques d'un plan pour l'approche intégrée de l'égalité

| | |
|--|----|
| politiques de l'approche intégrée de l'égalité menées par la Commission Européenne | 29 |
| Un projet supranational de politique d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du Conseil des ministres des pays nordiques | 30 |
| Expériences d'approche intégrée en Suède aux niveaux national, régional et local | 31 |

| | |
|---|----|
| Le plan finlandais pour une approche intégrée | 32 |
| L'expérience de la Norvège en matière d'approche intégrée de l'égalité des sexes dans tous les secteurs | 34 |
| Initiative politique de haut niveau: premier pas vers l'approche intégrée au Portugal | 35 |

politiques de l'approche intégrée de l'égalité menées par la Commission européenne

On constate une volonté politique clairement manifestée par l'adoption de la Communication de la Commission Européenne sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et des actions communautaires, en date du 21.12.1996. Ce texte précise qu'il s'agit de mobiliser explicitement en vue de l'égalité l'ensemble des actions et des politiques générales en intégrant de manière active et visible à leur conception le souci de leurs effets possibles sur les situations respectives des hommes et des femmes (perspective d'égalité entre les femmes et les hommes). Auparavant, l'approche intégrée était déjà mentionnée dans le troisième Programme d'Action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1991-1995), sous la forme d'une prise en compte de ce souci dans les différentes branches de l'administration. La question est posée

au premier plan dans le quatrième Programme d'Action actuellement en cours (1996-2000). De plus, une structure spéciale a été créée pour mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité. Le Groupe de Commissaires sur l'égalité des chances présidé par le Président Santer est considéré comme l'un des instruments les plus importants pour la mise en œuvre d'une approche intégrée. Sa principale caractéristique est de compter parmi ses membres des représentant(e)s des plus hauts niveaux de la hiérarchie. De plus, des processus d'évaluation permanente sont mis en place par le biais de bilans annuels des progrès réalisés. Chaque Direction a désigné un fonctionnaire chargé d'étudier tout programme ou document de la Direction dans l'optique de l'égalité entre les sexes, avec l'assistance d'un groupe interservices. Ce groupe a été créé en 1995 pour assister le Groupe de commissaires sur l'égalité des chances, assurer la préparation des



travaux et servir de véhicule à l'approche intégrée dans les services de la Commission. Le Groupe a considérablement renforcé dans les services la conscience des politiques communautaires pour l'égalité des chances et facilité l'accord sur les actions destinées à donner suite à la Communication de la Commission sur l'intégration de l'égalité des chances. Le Groupe sert également de forum pour les échanges d'informations et de bonnes pratiques dans ce domaine et pour les débats sur les politiques communautaires pertinentes pour l'égalité.

Certains secteurs bénéficient d'une attention particulière: l'emploi, les fonds structurels, les programmes de sensibilisation, par exemple. Les fonctionnaires occupant des positions clés seront formés dans l'optique de l'approche intégrée. Des outils spéciaux tels que SMART (voir page 37) sont mis au point. Le financement de l'approche intégrée de l'égalité est assuré pour l'essentiel par un redéploiement des moyens financiers.

La Commission Européenne dispose dans ce domaine de bonnes conditions de départ. Elle a une longue tradition en

matière de politique d'égalité des sexes et se préoccupe tout particulièrement de l'équilibre de la participation des deux sexes à la prise de décision. Elle a l'expérience du recours à des expert(e)s extérieur(e)s, universitaires et autres. On peut citer ici la Commission pour les droits des femmes du Parlement européen, le Lobby européen des femmes et les spécialistes des études sur les femmes.

Cet exemple montre comment la volonté politique a fait démarrer un processus et entraîné la mise en place d'une structure organisationnelle et l'élaboration d'outils pour assurer l'intégration des politiques et le suivi du processus s'agissant de l'égalité entre les sexes.

Informations complémentaires

M^{me} Anne Havnør

Commission européenne

Rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles

Un projet supranational de politique d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du Conseil des ministres des pays nordiques

Le Conseil des ministres des pays nordiques a lancé un projet destiné à la mise au point de méthodes et d'instruments pour l'intégration de la dimension égalité hommes/femmes dans les politiques du marché de l'emploi et de la jeunesse dans les pays nordiques. Ce projet qui a démarré en mars 1997 doit se terminer en décembre 1999. Le principal objectif est d'élaborer et de tester différentes méthodes et de tenter de trouver un modèle pour l'intégration de ce souci d'égalité dans les procédures normales de l'action gouvernementale. L'organisation du projet est du type «parapluie» recouvrant un certain nombre d'activités. Les activités les plus importantes sont constituées par des projets de l'approche intégrée de l'égalité aux niveaux local, régional ou central dans chaque pays. Au niveau nordique, des activités communes telles que séminaires, groupes de travail, voyages d'étude et programmes d'échange d'expériences sont organisées afin d'appuyer le développement des projets nationaux. Un responsable de projet a été nommé pour assurer la coordination du projet nordique, et un groupe de référence composé de représentant(e)s de tous les pays nordiques suit et soutient le développement du projet. Des chefs de projet sont également nommés pour tous les projets nationaux.

Les projets nationaux suivants ont été lancés:

- I. La commune de Ringsted au Danemark a lancé un projet tendant à l'intégration de la dimension égalité hommes/femmes, dans la politique du personnel ainsi que dans le processus de décision et l'administration de la commune. Des directives applicables à l'emploi seront élaborées dans cette perspective. Ce projet bénéficiera du soutien du Conseil danois pour l'égalité.
- II. La Finlande a lancé, au niveau du Gouvernement, un projet destiné à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée pour les actions de promotion de l'égalité. Chaque ministère élaborera et testera des méthodes et des outils pour l'intégration de la perspective d'égalité entre les hommes et les femmes dans ses propres travaux. Un groupe de travail suit et appuie le développement de méthodes et d'instruments au service de l'approche intégrée (voir page 32 pour plus d'informations).

III. Des projets ont été mis sur pied en Islande, l'un à Reykjavík et l'autre à Akureyri. Les commissions des loisirs des municipalités expérimenteront des méthodes et instruments permettant la prise en compte d'une perspective d'égalité des sexes dans la prise de décision politique et administrative. On peut citer, par exemple, parmi ces méthodes la présentation de données statistiques ventilées par sexe, les stages de formation sur les questions touchant les différences entre les sexes, les directives et les instruments de mesure de l'impact sur la situation respective des hommes et des femmes. Les commissions des loisirs coopèrent avec les organisations sportives au niveau national et local et avec les commissions/associations culturelles afin de faire apparaître de manière visible la répartition des ressources (temps, espace, argent, etc.) entre filles et garçons, femmes et hommes.

IV. La Norvège a deux projets dont un au niveau national et l'autre à Rogaland au niveau régional. Le ministère des Affaires familiales et de l'enfance intégrera une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans ses procédures ordinaires dans le domaine de la politique de la jeunesse. L'Office pour l'Emploi du comté analysera sous l'angle de l'égalité entre les sexes un cours de formation destiné aux gestionnaires et prendra les résultats comme base du développement de la perspective de l'égalité dans la formation des responsables.

V. La Suède a lancé deux projets au niveau régional dans le comté de Västerbotten. Les plus hauts responsables des autorités régionales siègeront au Comité directeur des projets. A l'Office pour l'Emploi de Västerbotten l'instrument d'analyse 3R sera testé afin d'intégrer le souci d'égalité dans le travail normal à tous les niveaux de l'Office (voir page 40 pour plus d'informations). A Skellefteå, commune du comté de Västerbotten, l'administration chargée des loisirs mettra au point des nouvelles méthodes de travail propres à intégrer le souci des situations respectives des deux sexes dans le processus administratif normal.



VI. Les îles Faeroe ont lancé un projet dans un établissement de formation des maîtres en vue de l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans la formation des enseignants du préscolaire.

VII. Les îles Åland testeront cette approche intégrée conçue comme une stratégie pour la promotion de l'égalité dans la politique de jeunesse aux niveaux central et local.

Tous les projets feront l'objet d'une évaluation et les résultats seront présentés dans un rapport final au Conseil des ministres des pays nordiques à la fin de 1999.

Informations complémentaires

Birgitta Åseskog

Principal Administrative Officer

Ministry of Labour, Equality Affairs Division

Drottninggatan 21, S-10333 Stockholm

Tel: (46) 8 405 1261; Fax: (46) 8 247 152

Internet: birgitta.aseskog@labour.ministry.se

Expériences d'approche intégrée en Suède aux niveaux national, régional et local

En 1994, le Gouvernement a décidé de confier la responsabilité de la politique d'égalité au Vice-premier ministre. Il est également précisé dans la déclaration annuelle de politique générale que la perspective d'égalité entre les sexes devait être prise en compte dans la préparation de toutes les décisions du Cabinet. Tous les ministres seront responsables de l'analyse de l'impact sur l'égalité entre les sexes et de l'action de promotion de l'égalité dans leurs domaines de responsabilité. Cette organisation souligne le fait que l'action en faveur de l'égalité doit être partie intégrante de la prise de décision politique et doit être introduite dans tous les processus de l'action gouvernementale dans tous les domaines de la vie de la société.

La même année, le gouvernement a par ailleurs arrêté un mandat spécial selon lequel toutes les commissions d'enquête gouvernementales doivent analyser et discuter leurs propositions sous l'angle de l'équité entre les sexes. L'impact sur ce plan – qu'il soit direct ou indirect – des changements que l'on propose d'apporter au marché du travail, à l'économie, au système de protection sociale, à l'éducation, etc., doit être détaillé. Si la commission ou le commissaire spécial considère qu'il est impossible ou superflu de le faire, la raison doit être précisée. Les questions d'organisation et de budget doivent elles aussi être analysées dans cette même perspective. Des stages de formation sur les questions d'égalité sont proposés à tous les membres des commissions spéciales et à leurs secrétaires. A partir de 1994, le Gouvernement a donné pour instruction au Service suédois de la Statistique de présenter toutes les statistiques concernant les personnes ventilées par sexe. Deux ans plus tard, le gouvernement a chargé l'Administration nationale de l'emploi de présenter les statistiques de l'emploi ventilées par sexe.

Organisation de l'approche intégrée

La responsabilité de la mise au point d'outils et de procédures propres à faire en sorte que l'impact sur l'égalité soit pris en compte dans les travaux administratifs, dans les processus de planification et l'établissement du budget, par exemple, appartient au Secrétaire d'Etat attaché à chaque ministère. Le Secrétaire d'Etat à la législation du travail et aux questions d'égalité est responsable de la coordination et du suivi. Elle organise des réunions régulières avec les Secrétaires d'Etat d'autres ministères sur le développement de l'approche intégrée et les questions relatives à l'égalité entre les sexes. Elle propose également aux ministères des formations sur ces questions.

La Division chargée des questions d'égalité a la responsabilité générale de l'élaboration d'instruments et de mécanismes pour l'approche intégrée. La Division examine également toutes les propositions de projets de loi et autres décisions du gouverne-

ment émanant des divers ministères avant la discussion et la décision du Cabinet, le but étant de faire en sorte que la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte. Une autre mission importante consiste à superviser et approuver les nominations proposées aux comités gouvernementaux et commissions d'enquête avant que ces propositions ne soient soumises au Cabinet pour décision. L'objectif fixé par le gouvernement est de parvenir en 1998 à une représentation égale des hommes et des femmes au sein des commissions officielles et comités gouvernementaux.

Au niveau régional, les Offices administratifs des comtés, qui sont des instances gouvernementales, sont responsables de l'intégration de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de l'action des pouvoirs publics. Ces Offices administratifs des comtés ont employé des spécialistes de ces questions pour lancer, soutenir et suivre le processus d'intégration de la dimension «égalité» dans l'activité normale dans tous les secteurs. Un plan stratégique à moyen terme (1997-2000) pour le travail de promotion de l'égalité a été conçu par chacun des Offices et soumis au Gouvernement.

En 1995, le Gouvernement a attribué des crédits à l'Association suédoise des pouvoirs locaux afin de faire progresser l'intégration de la dimension égalité dans l'action au niveau local. Un programme en deux ans a été lancé sous le signe JAMKOM dans le but d'étudier la manière dont un comité ou une commission peut travailler systématiquement à promouvoir l'égalité des sexes dans son propre domaine d'action. Afin de mettre en œuvre la démarche intégrée, JAMKOM a expérimenté une méthode dite des 3R dont le principal objectif est de systématiser une analyse de l'égalité entre les sexes. Un rapport final sur le programme a été présenté au gouvernement en février 1998. (Le programme est décrit à la page 40.)

Méthodes: séminaires de formation, spécialistes des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes

Les premiers séminaires de sensibilisation et de formation destinés aux échelons supérieurs de la hiérarchie ont été organisés en 1994 et sont toujours à l'ordre du jour. La Division des questions d'égalité a conçu un stage/séminaire de formation de trois heures sur les questions d'égalité à l'intention des ministres, secrétaires d'Etat, conseillers politiques, commissaires spéciaux et hauts fonctionnaires. Le principal objectif de ces séminaires est de présenter des statistiques et des faits sur la situation des femmes et des hommes dans la société suédoise. Autres sujets importants traités lors des séminaires: la manière de réaliser les objectifs nationaux des politiques d'égalité et les outils et mécanismes susceptibles d'être utilisés dans la stratégie d'approche intégrée. Pour répondre au besoin de formation des



services gouvernementaux et de l'Administration, la Division chargée des questions d'égalité recourra aux services de dix formateurs spécialisés ainsi qu'à un spécialiste des questions d'égalité et à un représentant du Service suédois de la Statistique. Le Gouvernement a également engagé un «expert volant en matière d'égalité» (voir page 68) qui passe dans les ministères pour aider à élaborer des méthodes et des procédures propres à introduire la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents processus.

Dans les ministères, les séminaires sont suivis de réunions régulières avec le Secrétaire d'Etat responsable de la politique d'égalité et le chef de la Division des questions d'égalité. Parmi les points discutés lors de ces réunions figurent les mesures actives pour promouvoir l'égalité, les analyses d'impact sur la situation respective des deux sexes, la dimension égalité du budget et la représentation des femmes dans les commissions et comités gouvernementaux.

La Division chargée des questions d'égalité a élaboré un outil analytique pour évaluer les différents effets des projets d'action gouvernementale sur les femmes et les hommes. Un certain nombre de ministères le mettront en œuvre à titre expérimental. Les pouvoirs publics, les collectivités locales utilisent des outils analogues. L'expérience de ces outils d'évaluation est encore insuffisante tant au gouvernement que dans l'administration.

Le ministère responsable de la Législation du Travail et des Questions d'Egalité a créé, en janvier 1998, un groupe de travail sur l'approche intégrée de l'égalité, présidé par le Secrétaire d'Etat aux questions d'égalité et comptant parmi ses membres des représentant(e)s des niveaux central, régional et local. Ce groupe a pour mission d'élaborer le programme de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes, de mettre au point des méthodes de mesure de l'impact sur les deux sexes et des méthodes de suivi et d'évaluation. Le Ministre a attribué au groupe des crédits pour lui permettre d'organiser des séminaires, des auditions et de mener des projets de recherche et d'expérimentation.

Suivi et action

La Division chargée des Questions d'égalité passe au crible, entre autres, les documents budgétaires, cruciaux pour le progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes. La perspective d'égalité entre les femmes et les hommes doit aussi être prise en compte dans le dialogue sur le budget entre le Gouvernement et les pouvoirs publics. Afin de suivre la progression de l'approche intégrée au Gouvernement de 1994 à 1996, tous les ministères ont dû étudier l'action pour l'égalité menée dans leurs propres services, remettre un rapport au ministère chargé de la Législation du travail et des questions d'égalité. Un rapport de synthèse a été présenté au Parlement. En 1997 les ministères

Le plan finlandais pour une approche intégrée

Le projet finlandais d'approche intégrée démarre en 1998 et doit courir jusqu'en 2001. L'objectif est de mettre au point des méthodes pour intégrer la promotion de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des mesures de l'Administration publique, dans ses processus de décision, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les effets de toutes les mesures sur la situation respective des deux sexes seront étudiés. Le projet créera des outils prenant en compte les disparités entre les sexes, tels que les outils pour développer le savoir-faire en matière d'organisa-

ont été invités à évaluer les effets du mandat spécial (1994), aux termes duquel toutes les commissions d'enquête gouvernementales devaient analyser et discuter leurs propositions touchant la préoccupation d'équilibre entre les sexes. L'analyse des rapports montre que 33% des 193 commissions ont discuté leurs résultats dans cette perspective, bien que très peu d'entre elles aient présenté une analyse globale de la situation des hommes et des femmes.

Ebauche de bilan

Le passage de la politique traditionnelle de promotion de l'égalité à l'approche intégrée de l'égalité exige une volonté politique au plus haut niveau et un travail stratégique à long terme. L'affirmation (répétée chaque année depuis 1994) du Premier ministre dans la déclaration annuelle de politique générale concernant la prise en compte de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes au stade de l'élaboration de toutes les décisions du Cabinet a fourni une solide base de légitimation à la mise en œuvre des méthodes d'approche intégrée de l'égalité. Il s'agit d'une déclaration écrite à laquelle il est souvent fait référence dans le dialogue sur les questions que la Direction des questions d'égalité poursuit avec les ministères.

La méconnaissance, dans la classe politique comme chez les fonctionnaires des ministères, des questions touchant la disparité entre les hommes et les femmes continue à poser problème. Beaucoup ne comprennent pas ce que l'on attend d'eux et ce que signifie – concrètement – introduire ce souci d'égalité dans leurs travaux quotidiens. Un malentendu courant consiste à penser que l'action de promotion de l'égalité concerne uniquement la politique du personnel, par exemple dans la fixation des objectifs de recrutement d'agents féminins, de formation des femmes aux postes de responsabilité etc. L'organisation de séminaires sur cette problématique et la mise au point de méthodes de formation permanente sont donc importantes. L'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation ne l'est pas moins. Jusqu'ici la Suède a peu d'expérience de l'emploi d'outils analytiques pour évaluer la pertinence ou l'impact sur les projets d'action gouvernementale. Ces outils et méthodes seront au premier plan des préoccupations dans les années à venir. La mise en application d'une stratégie globale, intégrée, de la promotion des femmes est une œuvre de longue haleine.

Informations complémentaires

Mona Danielson

Ministry of Labour, Equality Affairs Division

S-103 33 Stockholm

Tel: 46 8405 1299; Fax; 46 824 7152

E-mail: mona.danielson@labour.ministre.se

tion du travail et du personnel, des méthodes pour la formation à l'approche intégrée, des méthodes d'évaluation liées à la préparation du budget et des méthodes pour la rédaction des projets de textes législatifs. Le projet doit entraîner l'instauration de pratiques administratives plus égalitaires et renforcer l'attachement à l'approche intégrée de l'égalité.

Le projet se base sur la définition suivante de l'approche intégrée en pratique (Åseskog, 1997):



- les différences dans la situation des femmes et des hommes sont rendues visibles;
- les questions liées aux individus sont évaluées sous l'angle de l'égalité entre les sexes;
- l'impact des changements est évalué du point de vue des femmes et des hommes dans leur situation concrète.

Différents ministères se sont engagés à promouvoir l'égalité des chances en choisissant des projets dans leurs secteurs spécifiques. Le ministère des Affaires sociales et de la santé qui abrite le Bureau pour l'égalité a choisi parmi ses principaux projets l'élaboration d'une méthodologie de l'approche intégrée. Ce projet constituera également la contribution finlandaise au projet sur l'approche intégrée de l'égalité du Conseil des ministres des pays nordiques, auquel participent tous les pays nordiques. L'objet de ce projet de recherche-action est de développer en collaboration avec les divers ministères un dossier méthodologique et une approche susceptible de renforcer l'intégration de l'égalité des chances dans la pratique administrative et dans la formation des personnels. Cela doit déboucher sur des instruments qui aideront les gouvernements à mieux répondre aux besoins des usagers et des citoyens.

C'est ainsi que les résultats attendus comprennent d'une part des instruments ou outils spécifiques pour aider au développement de l'organisation du travail et de la compétence des personnels et d'autre part une nouvelle pratique administrative soucieuse de l'équilibre entre les sexes et un attachement à la promotion de l'approche intégrée.

De récentes études montrent que les méthodes de l'approche intégrée consistent en techniques pouvant être appliquées à la fois de l'extérieur et de l'intérieur du «système», outre un petit nombre de méthodes transversales applicables à toutes les situations (cf. Horelli, Booth et Gilroy, 1997). Les méthodes varient également en ce qui concerne leur cible en ce sens qu'elles peuvent être appliquées aux niveaux individuel, interpersonnel, symbolique ou structurel (Acker, 1995). La principale méthode qui sera mise en œuvre dans l'étude en question sera une analyse spécialement conçue à cet effet des questions d'égalité entre les sexes en fonction des différents secteurs (Horelli et Roininen, 1997).

Les pratiques inspirées de ce souci sont toutefois un phénomène complexe et multidimensionnel dont l'enregistrement exige un projet de recherche d'une conception novatrice et une multitude de techniques de recherche.

Les questions générales pour la recherche, qui devront être spécifiées dans chacun des sous-projets, sont les suivantes :

1. Comment définir l'approche intégrée et la rendre opérationnelle dans les différents domaines?
2. Quels types de techniques appliquer pour renforcer l'égalité dans différents domaines, tels que législation, formation, etc.?
3. Quels types de modèles d'approche intégrée peut-on élaborer dans différents domaines et quel est l'impact des facteurs ethniques et socioculturels?
4. Quelle est la valeur ajoutée de l'approche intégrée dans la culture administrative actuelle et ses produits?
5. Quelles sont les caractéristiques d'une méthodologie nordique de l'approche intégrée?

Méthodologie et mise en œuvre de l'étude

La nature de la recherche-action est exploratoire et interactive. La première phase de l'étude (1998-1999) consiste en ceci :

les participants, ministères et institutions, choisissent des sujets pour l'approche intégrée. Le dossier méthodologique de l'approche intégrée et l'évolution à terme de la pratique seront progressivement amenés par un suivi et une évaluation dialectique et habilitante de ces projets en collaboration avec les participants. Etant donné que tous les sous-projets n'ont pas encore été arrêtés, il n'est pas possible dans l'immédiat de définir les méthodes à appliquer en définitive. La première série de sous-projets se présente comme suit :

Le projet du ministère du Travail, dit «ministère du prochain millénaire» (MULLE), traite de la modernisation des habitudes de travail et de l'organisation du ministère lui-même (1.8.1997-31.12.1998). Les méthodes comporteront des enquêtes, des entretiens et des jeux de simulation.

Le projet du ministère des Affaires étrangères s'efforce d'intégrer les questions liées au sexe dans la formation des présidents et présidentes des groupes de travail lors de la présidence finlandaise de l'Union européenne à l'automne de 1998. Citons parmi les méthodes les enquêtes, la formation antisexiste et les entretiens (1998-2000).

Le ministère de l'Agriculture et des forêts prévoit d'intégrer les questions d'égalité dans l'unité structurelle du ministère par le biais de la renégociation d'un projet de loi avec l'Union européenne concernant la propriété rurale dans le cas des conjoints (1998-2000).

Le Département de la protection du travail du ministère des Affaires sociales et de la santé a choisi un projet tendant à renforcer l'égalité des chances par l'amélioration des compétences professionnelles de ses employés de bureau (1998-2000). Les méthodes comprennent la construction et le choix de modules de formation, les enquêtes, l'observation des pratiques, etc.

Le ministère de l'Environnement intégrera l'analyse des questions d'égalité entre les sexes dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement (1998-2000).

La deuxième phase (1999-2000) consiste en une analyse des résultats de la phase précédente ainsi que dans le choix de nouveaux objectifs. Les propositions seront faites pour élargir l'ampleur de l'approche intégrée au sein des ministères. Le but est de passer à des projets susceptibles d'avoir un certain impact au niveau des structures. La troisième phase (2000-2001) permettra d'affiner et de diffuser les résultats ainsi que de procéder à l'évaluation du processus et des produits.

Organisation de l'étude

L'étude est menée par Liisa Horelli, assistée de Janne Roininen, toutes deux de ITSU Oy. Chacun des sous-projets a sa propre organisation. Le Comité directeur du projet se compose de représentant(e)s des ministères ou institutions ayant un sous-projet d'approche intégrée ainsi que d'un petit nombre d'expert(e)s et de représentant(e)s des organisations féminines et de l'Association des communes.

Les ONG, particulièrement les associations d'études sur les femmes et sur les hommes représentent d'importants groupes de référence. Le Comité de suivi du Programme égalité du gouvernement finlandais est également un important groupe de référence. Le troisième partenaire notable est le groupe de référence du projet nordique d'approche intégrée.

Informations complémentaires

Leila Räsänen
Ministry of Health and Social Affairs



L'expérience de la Norvège en matière d'approche intégrée de l'égalité des sexes dans tous les secteurs

L'initiative politique

Le principe de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi sur l'égalité des sexes adoptée par la Norvège en 1978. Cette loi a utilement contribué aux travaux d'intégration qui ont été par la suite menés au sein du ministère; elle dispose que les pouvoirs publics encourageant l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs de la société. Au début des années 80, le ministère de l'Enfance et des Affaires familiales s'est lancé dans une opération systématique d'envergure consistant à introduire une approche intégrée du problème de l'égalité entre les sexes dans le travail quotidien de tous les ministères. C'est dans un rapport sur la politique d'égalité entre les sexes, présenté au Storting en 1985, que fut exposé ce principe de l'introduction, à tous les niveaux de l'administration publique, du souci d'assurer l'égalité entre les sexes, et tous les partis politiques s'accordèrent alors sur cet objectif. C'est ainsi que deux programmes d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes furent lancés au cours de la période 1986-1994.

Après l'achèvement de ces programmes en 1996, le gouvernement confia au secrétaire d'Etat de chaque ministère la tâche d'introduire une approche intégrée de l'égalité entre les sexes. En 1997, un comité des secrétaires d'Etat a été institué pour promouvoir et suivre cette opération; un nouveau poste a été créé au sein du cabinet du Premier ministre pour assurer la direction de ce comité. Toutefois, c'est toujours le ministre de l'Egalité entre les sexes qui, au sein du Conseil des ministres, assume l'essentiel des responsabilités dans ce domaine.

C'est le Service de l'égalité entre les sexes du ministère de l'Enfance et des Affaires familiales qui est responsable de la politique d'égalité en général et qui a été chargé de lancer l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes dans tous les ministères et dans tous les secteurs. Ce service a élaboré une série de programmes (1986-1994) et encouragé une stratégie destinée à sensibiliser les autres ministères à la nécessité de tenir compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs travaux et à leur faire élaborer leur propre approche intégrée à cette question. Le service a été chargé de lancer l'action dans ce domaine, de mettre au point des stratégies, d'assurer la formation, la diffusion d'informations et le suivi et, enfin, d'élaborer le rapport final.

Objectif des programmes

Au cours de la première phase du programme d'approche intégrée, l'accent a été placé sur des interventions concrètes, avec notamment des engagements et des propositions. Il s'agissait de rendre les ministères sensibles au fait qu'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes présentait un intérêt dans la plupart des domaines. Chaque ministère a ainsi été chargé d'intégrer l'approche à cette question dans son propre domaine d'intervention. L'accent a été mis sur la nécessité d'intégrer une telle démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux objectifs et aux actions couramment programmés par les ministères. L'introduction d'une telle démarche devrait constituer un processus autonome, grâce à son intégration dans l'action quotidienne de ceux qui ont la charge de l'Etat, qu'il s'agisse de planification, de

procédure budgétaire, du travail des commissions ou encore de la présentation de projets de loi au parlement.

Domaines d'intervention des pouvoirs publics

Tous les domaines d'intervention ont donné lieu à l'introduction d'une approche intégrée de la question de l'égalité entre les sexes et tous les ministères ont dû se pencher simultanément sur cette question. Un certain nombre de domaines d'intervention ont été reconnus comme étant plus importants que d'autres, mais tous ont dû être passés en revue afin d'y mettre en relief toute question susceptible de présenter un intérêt du point de vue de l'égalité entre les sexes. Le fait qu'un domaine puisse sembler approprié de ce point de vue, ou le fait qu'il revête une priorité politique élevée, n'ont pas constitué des critères suffisants. L'effet sensibilisateur de «nouveaux» domaines a en effet été considéré comme revêtant une importance comparable. L'objectif était ici de faire en sorte que l'approche intégrée à la question de l'égalité entre les sexes puisse être prise en compte dans tous les domaines et à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques.

Techniques et outils

Les actions de sensibilisation et de formation ont ici constitué des outils importants, tout comme la participation au niveau politique. Le ministère de l'Enfance et des Affaires familiales a organisé, deux fois par an, des séminaires à l'intention des fonctionnaires de tous les ministères, et des réunions consultatives avec chaque ministère ont eu lieu régulièrement. La mesure la plus importante a consisté à apprendre à tenir compte de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les procédures administratives et d'élaboration des politiques. Cet aspect couvre également la définition de l'approche intégrée utilisée dans le programme. Il a été demandé à tous les ministères de rendre compte de la façon dont ils programmaient et organisaient leurs travaux. A l'issue de la première phase, un rapport détaillé a été présenté, comportant une description de l'approche adoptée par chaque ministère en matière d'égalité entre les sexes ainsi que cinq cents propositions concrètes.

Afin d'empêcher que ce travail ne se transforme en un simple projet de remaniement de la politique du personnel, toutes les propositions concernant cette dernière ont été exclues. Cette décision a suscité des controverses, étant donné que l'impression la plus couramment répandue était que la politique d'égalité s'inscrivait dans la politique du personnel et visait à augmenter le nombre de femmes dans les postes à responsabilité et à favoriser l'égalité de rémunération.

Il a été souligné que ce sont les ministères eux-mêmes qui disposent de la capacité de mettre en œuvre une approche intégrée et d'élaborer des politiques en matière d'égalité entre les sexes dans leurs propres domaines d'intervention. Il leur a été demandé d'analyser leurs domaines d'intervention dans une perspective d'égalité entre les sexes et de proposer des mesures appropriées.

La ministre chargée de l'égalité entre les sexes a récemment élaboré une liste à partir des projets de loi et des livres blancs présentés au Storting. Dans une lettre envoyée à tous les



membres du gouvernement, elle attirait l'attention sur les divers aspects de ces documents touchant à l'égalité entre les sexes et demandait que ceux-ci soient également pris en considération.

Les acteurs concernés

Dans le cadre de ces programmes, un réseau a été institué au sein de l'administration centrale, réseau constitué de deux responsables au sein de chaque ministère; le processus de décision a été décentralisé. Chaque service des institutions de l'Etat a dû examiner la question de l'égalité entre les sexes et a pris une part active aux décisions. C'est également à ce niveau qu'ont été définies les ressources financières et humaines. Depuis 1996, ce réseau a été renforcé par la participation des secrétaires d'Etat.

Suivi

Le suivi a constitué un élément important dans le déroulement de ces programmes. Il a été demandé aux ministères de programmer l'organisation des travaux et de nommer des responsables pour leur mise en œuvre. Ils ont également dû identifier leurs outils et ressources et rendre compte régulièrement.

Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et expérience acquise dans ce domaine

La volonté politique est déterminante. En 1997, le ministère de l'Enfance et des Affaires familiales a présenté au Storting une déclaration sur la politique en matière d'égalité entre les sexes: l'approche de l'égalité entre les sexes dans la politique norvégienne. Cette déclaration est destinée à être reprise tous les quatre ans. Dans celle de 1997, le gouvernement exprimait sa volonté d'adopter une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes ses politiques, et illustrait l'importance d'une telle approche intégrée quels que soient les domaines d'intervention. Figurait par ailleurs dans cette déclaration un aperçu des réalisations et de la situation actuelle en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans divers domaines de la société et de la politique gouvernementale. Cette déclaration, qui constitue un élément important dans le processus visant à adopter une approche intégrée, associe tous les ministères à l'élaboration du document, puisque ceux-ci doivent préciser quelle est la situation en matière d'égalité entre les sexes dans leur domaine d'intervention respectif. Il ne s'agit pas de décrire des méthodes de travail, mais de montrer ce qui a véritablement été accompli dans toute une série de domaines. La déclaration a été discutée par le parlement et a permis d'affirmer la volonté politique d'adopter le principe de l'approche intégrée en matière d'égalité entre les sexes.

Les résultats de ces programmes et l'expérience qu'ils ont permis d'acquérir sont en cours d'évaluation. Les comptes rendus préliminaires ont fait apparaître des variations considérables entre les ministères quant à la manière dont ils avaient mis en œuvre le programme d'action et l'approche intégrée en matière d'égalité entre les sexes. Les méthodes adoptées par les différents ministères à cet égard ainsi que la façon dont ils ont organisé leur travail sont variables. Certains ministères discernent encore difficilement l'intérêt que peut présenter l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans leur travail quotidien, et le manque de connaissances dans ce domaine demeure encore problématique. D'autres ministères ont en revanche accompli des progrès importants. L'acceptation de cette nécessité par les cadres administratifs supérieurs ainsi que par les employés de base constitue un facteur déterminant pour s'assurer des résultats satisfaisants. Le suivi et le fait qu'une certaine force d'entraînement ait pu être exercée, ont également été déterminants. Les programmes avaient été organisés sous la forme d'un projet et l'on s'attendait à ce qu'ils se poursuivent de façon durable, ce qu'ils n'ont fait que partiellement. Il importe de veiller à la pérennité du réseau institué au sein du ministère et d'organiser, sur une base continue, des formations et des séminaires sur les questions d'égalité entre les sexes. Les programmes n'ont pas débouché sur l'élaboration d'outils systématiques et analytiques permettant d'évaluer l'importance, pour l'égalité entre les sexes, de tel ou tel aspect des domaines d'intervention. Un comité gouvernemental a été créé pour définir des bonnes pratiques et élaborer des méthodes permettant d'évaluer l'intérêt de différentes orientations générales du point de vue de l'égalité entre les sexes. Il est prévu de recourir à cet instrument lors des procédures préalables à toutes les décisions prises par le conseil des ministres.

Cet exemple montre comment une approche intégrée a pu être mise en œuvre dans la perspective de couvrir tous les domaines d'intervention. Le programme a permis de définir des structures d'organisation, des procédures de suivi et de décision ainsi que différentes phases au sein du processus. L'objectif n'était pas de concevoir des outils analytiques, mais de procéder à une action de sensibilisation en matière de démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à tous les niveaux de l'élaboration des politiques.

Informations complémentaires

Jorun Hjertø
Ministry of Children and Family Affairs
PO Box 8036 Dep.,
N-0030 Oslo

Initiative politique de haut niveau: premier pas vers l'approche intégrée au Portugal

Le Plan global pour l'égalité des chances au Portugal a été lancé en 1997 par le Premier ministre. Il est issu de la participation de tous les ministères invités par le chef du Gouvernement à revoir leurs politiques sous l'angle de l'égalité des sexes. La compétence pour la promotion de l'exécution du Plan et l'évaluation de ses résultats a été attribuée à un Haut Commissaire pour les questions relatives à la promotion de l'égalité et à la famille, politiquement dépendant du Premier ministre. Les ministères respectifs garderont la responsabilité de l'exécution des différentes mesures. Les éléments clés du Plan sont les suivants: approche intégrée dans l'éducation (inclusion de questions tou-

chant à l'égalité des sexes dans les programmes scolaires ainsi que dans la formation professionnelle et les programmes de création d'emploi, formation des fonctionnaires dans l'optique de l'égalité entre les sexes, professionnels de l'éducation à l'école et systèmes de formation intégrée au marché du travail) et la révision des informations statistiques afin d'assurer l'inclusion de la variable «sexe». Les questions d'égalité entre les sexes seront également intégrées aux études d'impact des différentes mesures et des différents programmes des départements ministériels, aux niveaux national, régional et local afin d'évaluer leur incidence sur les conditions de vie des femmes et des hommes.



Le Plan comporte aussi des mesures spécifiques de caractère sectoriel.

La Commission pour l'égalité et les droits des femmes, outre son rôle traditionnel, partage la responsabilité de certains des objectifs du Plan, à savoir ceux concernés par l'information et la formation en général, et plus particulièrement dans le cas des fonctionnaires.

Informations complémentaires

Commission for Equality and Women's Rights
Av. da Republica, 32-1º, P-1093 Lisbonne CODEX
Tel: (351) 1 79 760 81 ; Fax: (351) 1 79 691

ii. Bonnes pratiques d'instruments et d'initiatives spécifiques d'approche intégrée

| | |
|---|----|
| Un instrument analytique: Evaluation de l'impact sur le genre (Gender impact assessment), Pays-Bas | 36 |
| Un instrument analytique pour évaluer les effets éventuels sur les rapports sociaux des sexes: SMART | 36 |
| Un instrument analytique: Evaluation de l'impact sur le genre, Flandre (Belgique) | 37 |
| Un instrument éducatif: Impliquer des expert(e)s «volant(e)s», Suède | 38 |
| Evaluation des propositions législatives dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes (Danemark) ... | 38 |

| | |
|--|----|
| Un mélange stratégique d'outils: La méthode des 3R au niveau local, Suède | 39 |
| Un mélange stratégique d'outils: Les lignes directrices/tableaux du Sida | 41 |
| Une combinaison stratégique d'instruments: La coopération au développement au Danemark | 41 |
| Un instrument analytique: Des lignes directrices pour une analyse prenant en compte les critères spécifiques pour les femmes/les hommes (Nouvelle Zélande) | 41 |

Un instrument analytique: Evaluation de l'impact sur le genre (Gender impact assessment), Pays-Bas

L'instrument néerlandais de l'évaluation de l'impact sur le genre (Gender impact assessment ou GIA) a été commandité par la Division néerlandaise pour l'égalité et mis au point par des chercheurs académiques en 1994. L'objectif du projet était de construire un instrument qui pourrait évaluer l'impact sur les rapports sociaux des sexes de toute proposition politique au niveau national. Le GIA est une évaluation ex-ante, ce qui veut dire que l'impact sur ces rapports est évalué avant que la décision finale sur une proposition politique donnée soit prise. Les résultats du GIA peuvent être utilisés au cours du processus de prise de décisions politiques. Si cela s'avère nécessaire, des politiques peuvent être changées.

Le GIA est conçu pour pouvoir être utilisé dans tous les domaines politiques. Pour l'utiliser, il faut une connaissance de base solide en matière d'égalité des sexes. Jusqu'ici, l'instrument a été utilisé au sein des Ministères de l'Éducation, de la Justice, de l'Agriculture, de la Nature, de la Pêche et de l'Intérieur. Des projets pour d'autres Ministères sont en préparation. Le GIA a également été utilisé au niveau régional. Dans quelques cas, les propositions politiques ont été changées afin de corriger des effets négatifs potentiels sur les rapports sociaux des sexes. Le Ministre de l'émancipation a déclaré que l'instrument s'est avéré utile.

La plupart des GIA ont été exécutés par des chercheurs/euses académiques, parfois en coopération avec les agents de la fonction publique.

Le cadre conceptuel du GIA identifie deux structures qui sont au cœur de l'inégalité entre les sexes, la division du travail et l'organisation de la vie privée. Il identifie également deux processus qui sont à la base des rapports sociaux de sexe, la distribution et l'accès aux ressources, l'existence et l'application des normes relatives au sexe (gender). Le GIA propose deux critères

pour décider si les effets seront positifs ou négatifs: l'égalité, dans le sens des droits égaux et le traitement (in)égal des cas (in)égaux; et l'autonomie, signifiant dans quelle mesure les femmes peuvent prendre des décisions sur leur propre vie.

Un GIA commence par évaluer si une proposition politique peut avoir un impact sur les rapports sociaux des sexes (voir la description de SMART) et décrit la situation actuelle et future dans un domaine politique donné en termes de cadre conceptuel, et conclut en identifiant quels sont les structures et les processus qui sont concernés et dans quelle mesure les critères sont respectés. Il analyse ensuite la proposition politique en ces termes, et montre où elle aura un effet sur les structures et les processus les plus importants. Les deux critères sont utilisés pour décider si la proposition politique aura un effet positif ou négatif sur les rapports sociaux des sexes.

Après que le GIA ait été mis au point, d'autres instruments similaires ont été préparés et utilisés. Les instruments comprennent entre autre, le test de l'impact sur les rapports sociaux des sexes, qui est plus simple, et a été mis au point et utilisé au niveau local et régional. En 1998, l'Association néerlandaise des autorités locales a également fait mettre au point un GIA pour le niveau local. Dans les années à venir, il faudra s'attendre à voir d'autres adaptations du GIA. La Division de l'Égalité coordonne le développement futur en organisant des séminaires, des réunions d'expert(e)s et en commanditant des recherches pour l'évaluation.

Informations complémentaires

Bakka des Bouvrie
Directie Coördinatie Emancipatie
Ministry of Social Affairs and Employment, Den Haag

Un instrument analytique pour évaluer les effets éventuels sur les rapports sociaux des sexes: SMART

A la demande des membres du personnel de la Commission Européenne, la première étape de la GIA néerlandaise a été isolée et mise au point en tant qu'instrument séparé. SMART si-

gnifie «Méthode simple pour mesurer les effets éventuels des politiques sur les rapports sociaux des sexes». C'est un instrument très simple, qui peut être utilisé sans posséder une exper-



tise sur les relations sociales entre les femmes/hommes, mais non sans disposer de données statistiques sur les femmes et les hommes.

Il est composé de deux questions :

- la proposition politique vise-t-elle à atteindre un groupe donné ou plusieurs groupes ?
- y a-t-il des différences entre les femmes et les hommes dans le domaine d'où émane la proposition politique ? (en ce qui concerne les droits, les ressources, la position, la représentation, les valeurs et les normes).

Lorsqu'une proposition politique vise des groupes spécifiques, elle impliquera toujours la (re) distribution des ressources et/ou l'application de règles et règlements. Comme il est connu que les ressources sont inégalement distribuées entre les femmes et les hommes, et comme les règles sont souvent liées aux normes relatives aux rapports sociaux des sexes, toute politique qui vise des groupes spécifiques a des implications sur les femmes et les hommes.

Les différences entre les femmes et les hommes dans un domaine politique sont presque toujours liées à des différences en matière de ressources ou à des différences relatives aux valeurs attachées à la masculinité ou à la féminité. Pour cette raison, les différences en matière de sexe dans un domaine poli-

tique constituent un bon indicateur pour savoir si la politique aura des effets sur les rapports sociaux des sexes.

Le SMART ne dit pas ce qu'il faut faire une fois qu'il est clair qu'une proposition a des effets différents pour les femmes et pour les hommes. Il demande simplement de présenter des statistiques qui démontrent si oui ou non il y a des différences entre les femmes et les hommes dans ce domaine, et que soit mis au point un plan pour expliquer comment traiter les différences pour les femmes et les hommes qui découlent de la proposition.

Le SMART a été adopté dans le programme pour l'approche intégrée de la Commission européenne. La formation du personnel concerné sur l'analyse des rapports sociaux de sexe a déjà été faite au sein de la DG IB et la DG VIII, le domaine des politiques de coopération.

Informations complémentaires

Mieke Verloo
Ass. Prof. Women's Studies
Faculty of Policy Sciences
University of Nijmegen
PO Box 9108
NL-6500 HK Nijmegen
Tél: (31) 243 615 634; Fax (31) 243 612 379
E-mail: m.verloo@mailbox.kun.nl/m.verloo@bw.kun.nl

Un instrument analytique : Evaluation de l'impact sur le genre : Flandre (Belgique)

Le GIA (Gender Impact Assessment) flamand a été créé à la suite de son prédécesseur néerlandais. Il a été mis en place par des chercheurs académiques en 1997, à la demande des autorités flamandes. C'est un petit instrument qui aide à évaluer les processus politiques pour savoir s'ils ont un effet différent sur les femmes et les hommes, afin de les adapter pour s'assurer que les effets discriminatoires soient neutralisés et que l'égalité des sexes soit promue dans tous les domaines.

Le GIA flamand consiste en trois étapes, à savoir révéler la dimension femme/homme d'une proposition politique, faire une estimation de l'ampleur de cette dimension et formuler des alternatives lorsque cela s'avère nécessaire. En résumé, l'instrument aide à reconnaître un problème, à évaluer sa dimension et y apporter une solution. La première étape révèle s'il existe des inconsistances entre les objectifs et le contenu de la proposition par rapport à son contexte réel. Au cours de cette étape, il est vérifié dans quelle mesure la situation des femmes et des hommes est mentionnée dans la proposition politique et la manière dont elle est décrite par rapport à leur situation actuelle. La deuxième étape évalue les effets de la proposition sur la situation des femmes et des hommes. Deux niveaux sont pris en considération : comment les femmes et les hommes sont perçus, et les conséquences qui en découlent pour la vie de tous les jours. L'instrument aide à évaluer si une proposition politique reproduit et maintient ou non une perception discriminatoire des femmes par rapport aux hommes, et si cela a des effets discriminatoires sur leur vie quotidienne. L'étape finale de l'instrument doit servir à intercepter les effets négatifs de la proposition politique et faire en sorte qu'elle puisse promouvoir l'égalité des chances. Il donne un bon nombre de points de départ pour formuler des alternatives. Cette dernière étape vise une intégration active de la perspective de l'égalité.

L'instrument constitue un exemple typique d'un instrument qui vise l'intégration de la perspective de l'égalité des sexes dans

les projets politiques d'ordre général. Son intérêt réside dans le fait qu'il exige la révision des propositions politiques dans la perspective de l'égalité des sexes. Par ailleurs, il a été conçu pour être utilisé au sein de l'administration, de sorte qu'il implique tous/toutes ceux et celles qui sont responsables du développement et de la prise de décision politique. Cependant, l'instrument exige que les utilisateurs/trices aient une certaine connaissance des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et leur mise en œuvre correcte. Sa réussite dépend par conséquent de la capacité qu'a l'administration à développer une telle connaissance. Malgré cela, la première étape de l'instrument peut être mise en œuvre sans avoir recours à un(e) expert(e) en matière d'égalité. Cela signifie que même si l'utilisateur/trice a des difficultés à mettre en œuvre la deuxième et la troisième étape, elle/il est capable de détecter lorsque la dimension femme/homme n'est pas du tout prise en compte ou lorsqu'il y a des suppositions erronées dans la première étape. Dans cette perspective, l'instrument lui-même peut stimuler la sensibilisation parmi ceux/celles qui prennent les décisions : le fait d'être confronté à un instrument qui vous oblige à regarder votre propre proposition politique à partir d'un angle différent aide à développer de nouvelles perspectives. L'instrument est accompagné d'un manuel qui explique les objectifs et les soucis qui sont à la base d'un tel instrument ainsi que la manière selon laquelle il fonctionne.

Le GIA flamand pourrait s'avérer un exemple intéressant pour les pays qui n'ont pas ou quasiment pas de tradition en ce qui concerne les études sur les questions relatives à l'égalité. Cependant, étant donné que l'instrument est très récent, il n'a pas encore été appliqué sur une large échelle. Il est par conséquent trop tôt pour savoir comment il fonctionnera dans la routine de tous les jours.



Un instrument éducatif: Impliquer des expert(e)s «volant(e)s», Suède

Le détachement temporaire d'un(e) spécialiste de l'unité des politiques en matière d'égalité pourrait constituer un bon exemple du rôle que les unités traditionnelles qui s'occupent de l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent jouer.

Le Gouvernement a engagé une experte en égalité des sexes qui participe aux travaux de quelques autres ministères afin d'aider à la mise en place de méthodes et d'automatismes qui assurent la prise en compte de la perspective de l'égalité dans les processus politiques.

En 1995, l'experte «volante» en égalité a travaillé au sein de la division des politiques de jeunesse au Ministère de l'Intérieur. Plus tard au cours de la même année, elle a intégré le Ministère du Travail et en 1996 elle a travaillé en tant qu'experte au Ministère de la Justice. Lorsque l'experte «volante» a commencé son travail au sein d'un ministère, elle a passé des accords avec les chefs d'un certain nombre de divisions qui lui permettaient d'assister à des réunions et à aider les fonctionnaires à intégrer la perspective de l'égalité dans leur travail quotidien. En pratique, cela signifiait qu'elle écoutait un fonctionnaire lorsqu'il/elle décrivait son travail et expliquait où et comment il faudrait prendre en compte la dimension de l'égalité. L'expérience démontre que la plupart des fonctionnaires avaient beaucoup de connaissances sur les questions liées à l'égalité, ainsi que des idées sur les domaines qui seraient les plus importants (pour l'égalité) et les automatismes qu'ils/elles devraient changer dans leur travail de tous les jours afin de pouvoir prendre en compte cette perspective. Avec un peu d'assistance de l'experte en égalité, il a été possible pour la plupart des fonctionnaires de voir quel type d'information il leur fallait pour pouvoir prendre la perspective de l'égalité en compte. L'expérience a également démontré que l'aide la plus importante consiste à faire réfléchir les fonctionnaires eux-mêmes sur ce que signifie la perspective de l'égalité et à quel moment il faut l'appliquer. Il est également important de légitimer l'approche intégrée de l'égalité et de démontrer que la perspective de l'égalité élargit la connaissance pour tout type de travail.

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales emploie depuis 1997 une experte «volante» à mi-temps, pour une période initiale de deux ans. Elle est chargée de former et de guider le personnel pour qu'il mette en œuvre l'approche intégrée de l'égalité dans son travail quotidien, par exemple lorsqu'il prépare des projets de loi pour le Parlement et des propositions de budget qu'il discute avec les organismes publics. A la fin de ces deux années, une décision sera prise quant à la poursuite du travail.

L'experte qui travaille au Ministère de la Santé et des Affaires sociales a coopéré avec le Secrétaire d'Etat au Ministère ainsi qu'avec un groupe de travail et a mis au point un Programme d'égalité des sexes pour la sécurité sociale. La première phase du programme sera terminée le 30 juin 1999. L'objectif consiste à ce que toutes les divisions au sein du ministère, ainsi que toutes les organisations publiques liées au ministère aient préparé les programmes d'action pour l'approche intégrée de l'égalité et commencé à le mettre en œuvre à ce moment là.

L'experte en égalité a présenté un programme d'action pour 1998 afin de soutenir le développement de l'approche intégrée au sein du ministère et des organismes.

Il comprend les actions suivantes :

1. Formation

- Cours de formation introductifs pour les chefs, les fonctionnaires et pour des comités d'investigation
- Formation additionnelle pour les fonctionnaires
- Séminaires sur des sujets variés
- Identification du besoin de formation dans une perspective à long terme.

2. Information

- Brochure d'information
- Séminaires pour échanger des expériences
- Réseaux

3. Développement des méthodes

- Instruments analytiques
- Systèmes d'évaluation

4. Suivi

5. Soutien aux autorités publiques et aux entreprises publiques

Informations complémentaires

Mona Danielson
Ministry of Labour, Equality Affairs Division
S-103 33 Stockholm
Tél: (46) 8 405 1299; Fax: (46) 8 247 152
E-mail: mona.danielson@labour.ministry.se

Evaluation des propositions législatives dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, Danemark

Objectifs de l'évaluation (Brève description du contenu)

L'objectif d'une évaluation des propositions législatives dans une perspective d'égalité est d'analyser les conséquences qu'une telle proposition aura sur l'égalité entre les femmes et les

hommes. Le résultat de l'évaluation doit faire partie des commentaires sur la proposition.

Par conséquent, les auteurs d'une proposition doivent avoir une idée claire de la manière dont l'égalité entre les femmes et



les hommes peut être définie dans le domaine en question, et comment l'égalité peut être favorisée.

L'importance de l'évaluation apparaît claire lorsque les «conséquences de l'égalité» font partie des commentaires sur une proposition législative au même titre que les «conséquences économiques et administratives».

Historique (date de lancement)

Au printemps 1995, à la suite d'une enquête de la Commission pour l'égalité du Parti socio-démocrate, le Premier Ministre a demandé au Ministre du Travail d'inclure, sur une base expérimentale, l'évaluation dans une perspective d'égalité dans les commentaires sur la législation sur le travail ayant un rapport avec l'égalité, dans le domaine des politiques sur le marché du travail et dans le règlement des systèmes de congés.

But du projet

Le gouvernement a l'intention d'évaluer, dans une perspective d'égalité, toutes les futures initiatives législatives, dès que l'expérience nécessaire sera acquise.

Domaine visé

Le Ministre du Travail a informé le Premier Ministre que, à partir de l'année parlementaire 1995/96, des dispositions seraient prises afin d'inclure une évaluation des conséquences de l'égalité dans les commentaires sur les propositions législatives visant les systèmes de congés, le droit du travail, les politiques sur le marché du travail et une partie du règlement concernant l'environnement du travail.

Niveau visé

Etant donné que le Ministre a la responsabilité d'assurer que les propositions législatives répondent aux exigences du Parlement, le niveau est ministériel.

Techniques et outils utilisés

L'évaluation des conséquences d'une proposition législative peut être divisée en deux parties importantes:

1. La proposition favorise-t-elle l'égalité entre les femmes et les hommes?
2. La proposition a-t-elle des conséquences sur l'équilibre entre les femmes et les hommes, ou maintient-elle le status quo?

1^{er} point

Ceci implique une prise de position sur l'effet positif qu'une proposition peut avoir sur l'égalité entre les femmes et les

hommes dans la réalité; ce faisant, l'égalité devient un but indépendant pour la législation dans le domaine de compétence du Ministre du Travail.

2^e point

Ceci implique l'évaluation d'une proposition pour savoir si elle va changer l'équilibre entre les femmes et les hommes, sur la base de l'objectif visant à ce qu'au moins l'égalité ne souffre pas des résultats d'une telle proposition.

De plus, il est à noter que l'évaluation dans une perspective d'égalité doit également être prise en considération dans la réalisation de différentes initiatives en tant que suivi de l'adoption d'une proposition législative. Dans ce contexte, il peut être utile que les commentaires sur la proposition législative prennent en considération comment la question de l'égalité peut faire partie de l'application de la loi.

Procédure

La rédaction d'une proposition législative au sein du Ministère du Travail est souvent le résultat de beaucoup de réflexions, par exemple au sein d'un groupe de travail ou de négociations liées à un compromis politique.

Afin de donner de la matière à l'évaluation, il est important que le département en question sache, depuis le départ, qu'une évaluation d'une proposition législative dans une perspective d'égalité doit avoir lieu pour faire partie des réflexions. Donc, l'aspect «égalité» doit être pris en compte, autant que possible, dès les tous premiers projets de commentaires.

La responsabilité de l'évaluation revient à chaque département concerné. Ceci implique que les acteurs sont les personnes qui rédigent habituellement les propositions législatives.

Un groupe de travail permanent (*task force*) a été créé au sein du Ministère du Travail afin d'aider les différents départements.

Afin d'assurer une contribution transversale, des partenaires externes sont consultés sur les idées proposées dans la législation. Il est bien connu qu'un médecin voit d'autres aspects d'une perspective d'égalité qu'un(e) juriste, mais tous les angles possibles doivent être pris en compte.

Informations complémentaires

Agnete Andersen
Special Adviser
Ministry of Labour, Holmens Kanal 20
DK-1060 Copenhagen K
Tél: (45) 33 92 99 63; Fax: (45) 33 12 13 78

Un mélange stratégique d'outils: La méthode des 3R au niveau local, Suède

Dans le cadre du Groupe de Programme de l'Association suédoise des autorités locales (SALA, le projet JAMKOM a développé et mis à l'essai une méthode, dite «méthode R», pour intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail des autorités locales.

Au printemps 1996, tous les comités et conseils locaux en Suède ont été invités à participer à la mise à l'essai de la méthode. Au début de l'automne de la même année des comités et conseils ont été sélectionnés en fonction de certains critères: répartition géographique, importance des conseils municipaux, domaines couverts, expérience préalable d'opérations de chan-

gements et évolution dans leurs domaines d'intervention et, si possible, expérience préalable dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Au total, six municipalités et comités/conseils ont été sélectionnés.

En septembre et octobre 1996, les principes de base du projet ont été présentés au cours d'une réunion d'introduction organisée avec les fonctionnaires responsables compétents des autorités locales, à savoir les commissaires municipaux, les président(e)s des comités et des conseils et les responsables administratifs. Les conditions de participation au projet apparaissent dans un contrat spécifiant les obligations des deux



parties. Ainsi il avait été précisé que les comités/conseils devaient appliquer les méthodes JAMKOM dans le cadre d'au moins cinq réunions au cours de la durée du projet et qu'ils auraient perçu 40000 SEK pour frais supplémentaires. Un calendrier avait été établi. Les essais devaient être effectués par le personnel habituel et les comités/conseils pouvaient limiter le travail selon les règles JAMKOM à certains domaines d'activité.

Pendant la première réunion JAMKOM, un exposé a été présenté sur la politique suédoise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que sur des aspects théoriques. Deux fascicules JAMKOM ont été distribués à tous les membres des comités/conseils et à tout le personnel impliqué. Le premier fascicule comprenait des informations factuelles et de base, tandis que le deuxième incluait un dossier de travail expliquant les différentes phases du projet depuis l'inventaire, les objectifs et jusqu'à l'évaluation finale du projet. Chaque comité/conseil a recruté un chef local de projet qui a préparé un plan local de projet et a mis à l'essai la méthode R dans sa ville. Cela a été fait avec les autres collègues et politiciens, en étroite collaboration avec les responsables du projet de SALA. Les résultats des essais R ont toujours été discutés pendant une réunion du comité/conseil. Le projet des autorités locales se termina en juin 1997 et les rapports sur leurs travaux en automne 1997. Deux conférences concernant essentiellement les autorités locales ont été organisées (à Växjö et Stockholm) afin de présenter les travaux du Groupe de Programme et le projet. De nombreux rapports sont encore en cours de préparation et il est prévu qu'ils soient présentés en janvier 1998.

La méthode R

La méthode R est fondée sur une systématisation de l'expérience suédoise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et s'inspire également d'autres méthodes utilisées dans le domaine de la recherche. La lettre R est utilisée pour Représentation, Ressources et «*Realia*» (voir ci-dessous). La Représentation et les Ressources sont des variables quantitatives, tandis que «*Realia*» est qualitative. L'idée à la base de cette méthode consiste à passer en revue systématiquement la représentation des hommes et des femmes dans des institutions et postes différents dans le domaine d'action du comité/conseil, ainsi que la répartition et l'utilisation des revenus. Cette analyse permettrait d'alimenter les discussions sur les raisons justifiant le choix du mode de production par la municipalité de biens, services ou situations, sur qui obtient quoi et dans quelles conditions. Comment les activités des autorités locales affectent-elles la population?

Les essais effectués par les comités/conseils ont montré que cette méthode est vraiment efficace. Les sondages et les analyses qui ont été effectués ont amené à réviser les mesures concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ d'action des comités/conseils. Certains ont décidé d'inclure les objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs lignes directrices, d'autres dans leurs budgets, d'autres encore de réunir, de façon continue, des informations sous la forme de statistiques et de sondages, et de suivre et d'évaluer l'impact des différentes mesures. La méthode R a été adoptée, et certaines municipalités ont décidé de l'appliquer à d'autres comités et autorités administratives.

Représentation

La première partie de la méthodologie consiste à examiner la représentation des femmes et des hommes, dans le domaine d'action du comité/conseil, en commençant par la composition même du comité/conseil et de l'administration. A partir de cette étape initiale, l'étude de la représentation peut être étendue à d'autres comités, groupes de travail, groupes permanents de référence, groupes ad hoc de référence, les comités des associations et les organisations opérant dans le domaine d'activité et étant en relation avec le comité/conseil et l'administration.

Afin d'évaluer la façon dont les femmes et les hommes sont représenté(e)s parmi ceux/celles qui contactent un comité/conseil sur un problème, des «*listes de contacts*» ont été constituées, ventilées en fonction du sexe des personnes concernées. Ceci a été fait afin de sensibiliser les politiciens et les responsables à la répartition homme-femme des personnes par lesquelles ils sont contactés et reçoivent des informations. Les listes de contacts ont donné lieu à de vives discussions.

Ressources

Les ressources analysées dans le cadre des essais R sont: l'argent, le temps et l'espace. Il s'agissait surtout de compléter les résultats obtenus sous le chapitre «*Représentation*» par des statistiques sur la répartition des ressources. L'on peut citer l'exemple de certains comités/conseils qui ont établi des «*arbres des salaires*» sur lesquels apparaissent toutes les femmes et tous les hommes ainsi que leur position sur la grille des salaires. Un des comités a étudié la répartition par sexe des artistes organisant des expositions auprès de la galerie d'art locale, et cette information a été complétée, sous la rubrique ressources de l'essai, par le montant payé respectivement aux femmes et aux hommes artistes.

L'importance des financements attribués aux différents cas, domaines et organisations a également été étudiée.

Tous les comités/conseils ont minuté certaines de leurs réunions. Outre le fait que le temps de parole utilisé par les femmes et les hommes lors de ces réunions a été enregistré, d'autres analyses détaillées ont été effectuées.

«Realia»

Il s'agit d'une donnée qualitative concernant les normes et les valeurs de l'entité menant l'activité des autorités locales, par exemple les comités et conseils des autorités administratives, les lieux de travail et produisant les produits, à savoir les biens, les services et les situations. Qui se reconnaît dans ceux-ci? Les besoins de qui sont-ils satisfaits?

Certains comités/conseils ont examiné le «*Realia*» en étudiant, avec le personnel, les réunions du matin ou les haltes-gardiennes, ainsi que la situation des classes d'école. D'autres ont visité différents établissements dont ils sont responsables. Les politiciens ont formé des groupes multipartites, se sont rendus dans des endroits tels que les centres sportifs et ont noté des informations concernant l'éclairage, les sèche-cheveux et les espaces pour le sauna. Ils ont également interrogé les employé(e)s sur l'attention qu'ils/elles consacrent aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes. Un comité qui travaille en organisant des réunions avec l'administration, les politiciens et les employé(e)s a décidé que l'égalité entre les femmes et les hommes serait le thème d'une réunion annuelle pour assurer le suivi des résultats des décisions et mesures prises l'année précédente. Les politiciens qui ont été impliqués dans diverses études



ont exprimé leur satisfaction. Certains ont dit qu'ils comprennent mieux leur champ d'activités ainsi que la véritable signification de l'égalité entre les femmes et les hommes et comment ils/elles peuvent y travailler précisément.

Le comité d'urbanisation qui a participé au JAMKOM a utilisé des «cartes mentales» afin de faciliter la compréhension des sentiments éprouvés par différentes catégories de citoyens en ce qui concerne une zone spécifique de rénovation urbaine. Ceci a

inclus des groupes ne relevant pas des groupes normaux de référence dans le champ d'action du comité.

Informations complémentaires

Helen Lundkvist
The Swedish Association of Local Authorities (SALA)
S-11882 Stockholm
Tel: 46 8 772 41 00; Fax: 46 8 772 47 88
Email: helen.lundkvist@svekom.se

Un mélange stratégique d'outils: Les lignes directrices/tableaux du Sida

L'Agence internationale de la coopération au développement de la Suède (*Swedish International Development Cooperation Agency – Sida*) travaille depuis le milieu des années 1980 sur une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la coopération au développement bilatérale suédoise. Au sein du nouveau Programme d'action pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les pays partenaires (avril 1997), l'approche intégrée est clairement établie en tant que stratégie majeure, et la division des rôles et des responsabilités pour la réalisation de l'égalité est clairement définie.

Des méthodes et des outils divers ont été développés depuis des années, y compris depuis 1988 un programme de formation dans le domaine de l'égalité. Plus récemment, au cours des années 1990, des manuels sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des différents secteurs ont été développés par plusieurs départements et divisions du Sida. Jusqu'à ce jour, des manuels existent sur la santé, l'éducation, l'agriculture, le transport, la gestion des ressources en eau et les conflits. D'autres manuels en préparation concernent, par exemple, l'énergie, le commerce et la coopération technique.

Les manuels sont divisés en trois parties: la première partie concerne les liens entre l'égalité des sexes et le secteur en ques-

tion, c'est-à-dire pourquoi l'égalité entre les sexes est importante pour la santé, l'éducation, l'agriculture, etc; la deuxième partie contient quelques suggestions d'un dialogue politique, y compris des citations-clés d'accords internationaux importants sur l'égalité entre les sexes; la troisième partie pose des questions-clés sur les points d'entrée les plus importants pour le travail en matière d'égalité au sein du cycle de programme du Sida – analyse des secteurs; formulation, appréciation, suivi et évaluation des projets.

Ces manuels ont été élaborés pour l'utilisation spécifique du personnel du Sida, mais peuvent également être utiles pour d'autres acteurs dans le domaine de la coopération au développement, tels les partenaires gouvernementaux, les ONG et les consultants. Les première et deuxième parties des manuels peuvent être utiles dans des contextes autres que celui de la coopération au développement.

Informations complémentaires

Carolyn Hannan Andersson
SIDA, S-105 25 Stockholm
Tél: (46) 8 698 51 65; Fax: (46) 8 15 30 54
E-mail: carolyn.hannan-andersson@sida.se

Une combinaison stratégique d'instruments: La coopération au développement au Danemark

Au Danemark, la coopération au développement fonctionne de façon similaire, c'est-à-dire grâce à une association stratégique entre plusieurs instruments. Son objectif général est de réduire la pauvreté d'une façon tenant compte des différences entre les sexes, c'est-à-dire des rôles et des besoins différents que peuvent avoir les femmes et les hommes.

Le ministère des Affaires étrangères a lancé en 1987 un projet spécifique intitulé «*Danida's WID Policy Towards the Year 2000*» (*WID=Women in Development* | Le rôle des femmes dans le développement). Les divers éléments de cette politique sont conformes aux recommandations de la 4^e Conférence sur les femmes tenue à Pékin en 1995, à savoir qu'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes doit faire l'objet d'une intégration au sein de tous les domaines d'intervention et de planification.

Ce programme est mené dans le cadre de projets de tous les jours par les acteurs habituels. Le ministère des Affaires étrangè-

res a pour cela lancé un vaste programme de formation afin d'augmenter le nombre de personnes concernées, tant au niveau du ministère qu'à celui des ambassades et des consulats.

Un autre moyen permettant d'assurer l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la coopération au développement consiste à créer des *task forces* constituées d'experts qui soient en mesure de traiter aussi bien le contenu spécifique du projet que les aspects de celui-ci ayant une incidence sur l'égalité entre les sexes. De telles *task forces* ont débouché sur la création d'un forum au sein duquel elles peuvent travailler de façon systématique et interdisciplinaire sur la question de l'égalité entre les sexes.

Informations complémentaires

Susanne Wendt
Ministry of Foreign Affairs
Copenhagen

Un instrument analytique: Des lignes directrices pour une analyse prenant en compte les critères spécifiques pour les femmes/les hommes (Nouvelle Zélande)

En 1995, le Ministère des Affaires de la Femme a publié des lignes directrices pour une analyse prenant en compte des critè-

res spécifiques pour les femmes/les hommes. Ces lignes directrices fournissent un cadre pour faire une telle analyse. Le but de



ces lignes directrices est d'aider ceux/celles qui préparent des projets de réaliser les objectifs politiques du gouvernement en termes de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'intégrer une perspective de l'égalité dans tout projet politique. Ces lignes directrices ne visent pas seulement le secteur public, mais également des entreprises et organisations privées, et sont conçues pour aider à améliorer les pratiques dans le domaine de la gestion et à définir à qui s'adressent les produits et les services. Dans ces lignes directrices, le processus politique est divisé en six étapes: la définition des résultats souhaités, l'identification des problèmes et des sujets, la mise en place des options, l'analyse des options et propositions de recommandations, la mise en œuvre des décisions, le contrôle et l'évaluation des politiques. Pour chacune des étapes, les lignes directrices indiquent comment examiner une politique donnée sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces lignes directrices constituent un bon exemple de manuel visant à aider les personnes qui préparent des projets à intégrer une perspective de l'égalité dans leur travail de tous les jours.

Il est cependant difficile de contrôler la mise en œuvre de telles lignes directrices, alors qu'elles sont un instrument très utile pour la sensibilisation. Un autre point fort de ces lignes directrices est qu'elles prennent en compte un projet du début jusqu'à la fin.

Malheureusement, les lignes directrices n'ont pas encore été mises en œuvre, en raison d'un manque de soutien politique et administratif. Cependant, dans un futur proche, le Ministre des Affaires de la Femme envisage de travailler avec la Commission des services de l'Etat ainsi qu'avec le département de vérification des comptes pour développer des possibilités pour intégrer l'analyse prenant en compte des critères femmes/hommes dans des documents formels attribuant des responsabilités, tels que des accords sur les performances des cadres supérieurs ainsi que des « appels d'offres » départementaux (une structure formelle au moyen de laquelle les Ministres « achètent » certains services, tels que des avis concernant des projets de leur département).

Le Ministre des Affaires des Femmes (qui est d'ailleurs devenu Premier Ministre) est sur le point de développer une nouvelle stratégie pour faire progresser la question de l'analyse pour intégrer la question de l'égalité.

Informations complémentaires

Susan Easting
Ministry of Women's Affairs
PO Box 10 049
Wellington, New Zealand
Fax: 04 472 0961
E-mail: mwa@mwa.govt.nz

Annexe A. Membres du Groupe de spécialistes EG-S-MS

Représentantes du CDEG

Ms Agnete ANDERSEN
Special Adviser
Ministry of Labour
Holmens Kanal 20
DK-1060 Copenhagen K
Danemark

M^{me} Guadalupe SOTO MORA (1996)
Chef au Cabinet des Relations Internationales
Institut de la Femme

M^{me} Julia TERCERO VALENTIN (1997-98)
Chef de Service
Relations européennes
Institut de la Femme
Ministère des Affaires sociales
Almagro 36
E-28010 Madrid
Espagne

Spécialistes dans le domaine de l'égalité

M^{me} Catherine DEGAUQUIER
1996-97: Assistante
Service de Sociologie
Université de Mons-Hainaut
Depuis 1998: FOREM
Centre de Formation Professionnelle
Rue des Verts Pâturages 10
B-7000 Mons
Belgique

Ms Mieke VERLOO (Présidente du Groupe de spécialistes)

Ass. Prof. Women's Studies
Faculty of Policy Sciences
University of Nijmegen
PO Box 9108
NL-6500 HK
Nijmegen
Pays-Bas

Ms Malgorzata FUSZARA

Institute of Applied Social Sciences
University of Warsaw
Zurawia Str. 4
PL-00 503 Warsaw
Pologne

Ms Maria Manuela DA SILVA

Economist
Ex-Professor at the High Institute of Economics and Management
Casa de Mambre
Junqueiro/Azoia
P-2710 Colares
Portugal

Ms Milica ANTIĆGABER

University of Ljubljana
Faculty of Philosophy
Sociology Department
Aškerčeva 2
SLO-6100 Ljubljana
Slovénie

Ms Birgitta ÅSESKOG

Principal Administrative Officer
Ministry of Labour
Equality Affairs Division
Drottninggatan 21
S-103 33
Stockholm
Suède

Représentante du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Ms Ulla ARNHOLM

Councillor
Fenland District Council
Nämndhuset
Västra Tullen
S-44232 Kungälv
Suède
private address
Bäckgatan 32
S-44230 Kungälv
Suède

Experte consultante

Ms Petra MEIER

Research Officer
Université Libre de Bruxelles
Belgique

Annexe B. Mandat du EG-S-MS

1. Nom du Comité

Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS)

2. Type de Comité

Comité restreint d'experts

3. Source de mandat

Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG)

4. Mandat

- i. mener une étude des mesures prises et mises en œuvre pour intégrer la dimension de l'égalité dans les politiques générales, la planification des programmes ainsi que dans les politiques sectorielles et les activités à tous les niveaux de la société, à la fois dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et dans des organisations régionales/internationales;
- ii. sur la base de cette étude, préparer des méthodologies, identifier les instruments, les stratégies et les acteurs/trices pour intégrer la dimension de l'égalité d'une manière effective et visible et pour évaluer et donner suite à cette intégration, en vue de transmettre des

recommandations aux Etats membres et aux différentes instances du Conseil de l'Europe.

5. Composition

Le Groupe sera composé de 8 expert(e)s, 2 membres du CDEG (Danemark et Espagne) et 6 spécialistes dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes (chercheurs/euses, membres des administrations nationales, etc.). Leurs frais seront pris en charge par le Conseil de l'Europe. Les spécialistes seront nommé(e)s par le Secrétariat, suite aux suggestions des membres du CDEG.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sera représenté au sein du EG-S-MS sans droit de vote.

6. Méthodes de travail

Dans le cadre de son mandat, le EG-S-MS pourra avoir des contacts et des consultations avec des personnes et/ou avec des organisations ayant des connaissances spécialisées sur le sujet à l'étude. Il peut également faire appel à des consultant(e)s extérieur(e)s.

8. Durée du mandat

Le présent mandat expire le 31 décembre 1997¹.

1. Le mandat a été prolongé jusqu'à fin février 1998.

Annexe C. L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau du Conseil de l'Europe

1. Conditions actuelles de mise en place d'une approche intégrée de l'égalité au Conseil de l'Europe

Le Groupe de spécialistes a noté en lisant les rapports annuels du Secrétaire Général sur l'égalité entre les femmes et les hommes, que l'approche intégrée de l'égalité est quasi inexistante au Conseil de l'Europe, ou tout à fait à ses débuts. Il semble, cependant, qu'il existe une certaine volonté de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Organisation. Deux instances de haut niveau ont récemment été créées pour traiter de ces questions :

- le Groupe de Rapporteurs du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes (1996) ;
- la Commission sur l'égalité des chances de l'Assemblée parlementaire (janvier 1998).

Ces instances sont des « mécanismes » spécifiques de l'égalité en ce sens que leur fonction est de remédier à des déséquilibres entre les femmes et les hommes. Leur travail peut cependant être fondamental pour faciliter l'approche intégrée de l'égalité. Elles pourraient encourager le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire à soutenir, par un engagement politique formel et sans équivoque l'approche intégrée de l'égalité. Elles pourraient également exercer une influence importante sur d'autres instances travaillant sous l'autorité du Comité des Ministres. Comme les exemples du Gouvernement suédois et de la Commission européenne l'ont démontré, un tel engagement politique est la condition préalable majeure pour introduire et mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité. Plusieurs autres conditions pour faciliter le processus sont bien entendu

nécessaires, telles que le transfert du savoir sur les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes (sensibilisation/éducation) des instances qui traitent de ces questions à d'autres instances. De même, une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les postes de prise de décision au sein de l'Organisation serait décisive.

Le Groupe voudrait faire remarquer que les méthodologies et les recommandations contenues dans son rapport final d'activités peuvent être utilisées pour réorganiser le travail des différentes instances du Conseil de l'Europe ainsi que sa politique du personnel. Il ne désire pas par conséquent adresser des recommandations spécifiques au Conseil de l'Europe à part celles qui sont contenues dans le rapport, et espère que ce dernier puisse servir en tant qu'instrument utile pour mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité au sein de l'Organisation. Cependant, il a estimé que quelques lignes directrices concrètes et pratiques quant à la manière de commencer à mettre en œuvre l'approche intégrée de l'égalité pourraient être utiles. Le Groupe a par conséquent étudié le domaine de la coopération intergouvernementale, et a pris quelques exemples décrits dans le rapport annuel du Secrétaire Général, afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent être décrits comme étant des tentatives vers ou des exemples de l'approche intégrée de l'égalité. La plupart de ces exemples impliquent le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, chargé entre autres de coopérer avec d'autres comités.

2. Le travail de coopération du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) est l'instance intergouvernementale qui, sous l'autorité de l'organe décisionnel du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres, a la responsabilité de la définition, de l'impulsion et de la conduite de l'action de l'Organisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. En cette qualité, il prépare et met en œuvre des projets visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe.

La plupart des projets entrepris par le CDEG visent à rétablir un équilibre entre les sexes, et concernent des sujets qui ne sont pas traités par d'autres comités au Conseil de l'Europe, par exemple la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ou la promotion de la participation des femmes à la vie politique et publique. Cependant, le CDEG s'est toujours senti concerné par la question d'intégrer une perspective d'égalité entre les sexes au sein de tous les secteurs de l'Organisation, compte tenu de la nature



multidisciplinaire de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le mandat du CDEG stipule que l'une des tâches du CDEG est de «coopérer avec les autres comités directeurs et ad hoc à la mise en œuvre des divers projets en vue notamment d'améliorer et de développer leurs activités pour contribuer à la réalisation des objectifs sous ii., dont le CDEG assume la responsabilité principale»¹.

Ce paragraphe donne un mandat clair au CDEG de coopérer avec d'autres comités afin d'assurer que ces derniers prennent en compte la dimension de l'égalité au sein de leurs activités. Au cours des dernières années, le CDEG a intensifié cette coopération en créant des groupes mixtes de spécialistes ou des groupes

1. Le paragraphe ii du mandat stipule que le CDEG a pour tâche de «promouvoir la coopération européenne entre les Etats membres visant à la réalisation de l'égalité effective de la femme et de l'homme en tant que condition essentielle de la démocratie véritable, et stimuler les actions à mener, tant au niveau national qu'au niveau du Conseil de l'Europe, compte tenu des travaux poursuivis au sein d'autres instances internationales, notamment la Commission de la condition de la femme des Nations Unies».

multisectoriels, en organisant des séminaires joints et en participant à des projets multidisciplinaires. De l'avis du Groupe, ce travail ne peut être considéré en tant qu'exemple d'approche intégrée de l'égalité; par contre, il constitue, d'une certaine manière, une introduction vers une approche intégrée de l'égalité, compte tenu du fait qu'il réorganise le processus, met en jeu les acteurs intervenant habituellement dans le domaine visé et rend visible la question de l'égalité dans un secteur qui n'avait pas l'habitude d'en tenir compte auparavant.

Le Groupe a étudié quelques exemples de coopération entre le CDEG et d'autres comités. Il a également examiné d'autres projets et programmes décrits dans le rapport du Secrétaire Général sur l'égalité des femmes et des hommes au Conseil de l'Europe. La principale conclusion du Groupe est que *l'approche intégrée de l'égalité est pratiquement inexistante au Conseil de l'Europe, et qu'un effort majeur dans ce domaine est nécessaire*. Cependant, il tient à souligner l'importance du travail accompli par le CDEG qui, au cours de ces dernières années, a fait un effort considérable en disséminant les connaissances sur les questions d'égalité au sein de l'Organisation, améliorant ainsi les conditions pour commencer une approche intégrée de l'égalité.

3. Groupes mixtes de spécialistes/Séminaires joints

a. Les migrations et l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

En Europe, pendant longtemps, l'immigration a été un phénomène essentiellement masculin et par conséquent les politiques d'immigration ont été conçues pour les hommes. Au cours des dernières années cependant, l'immigration vers l'Europe s'est de plus en plus féminisée, et outre les flux migratoires des pays non-européens vers l'Europe, une nouvelle tendance migratoire de l'Europe centrale et orientale vers l'Europe occidentale est apparue. Ces faits ont amené le CDEG à proposer au Comité Européen sur les migrations (CDMG) de créer un groupe mixte de spécialistes sur les migrations, la diversité culturelle et l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Groupe a travaillé pendant les années 1994 et 1995, a étudié la situation et le statut des femmes immigrées ainsi que l'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes de la diversité culturelle de la société européenne résultant des mouvements migratoires récents. Le Groupe a établi, entre autres, que les femmes immigrées avaient été quasiment invisibles dans les politiques visant les immigré(e)s et dans les recherches à leur sujet, et que les barrières et les obstacles qui s'érigent devant elles dans le domaine public sont souvent différents des obstacles que doivent affronter les hommes immigrés. De plus, de nombreuses femmes immigrées doivent faire face à des obstacles spécifiques dans la sphère du privé et de la famille, où elles sont parfois soumises à l'autorité patriarcale en raison de leur dépendance du statut de leur mari ou celui de leur père. Il arrive également que la jouissance des droits fondamentaux et de la liberté leur soit refusée, au nom de la culture et de la religion, alors que cela n'est pas le cas pour les hommes. Le Groupe, dans son Rapport final d'activi-

tés, a fait un certain nombre de suggestions sur la manière dont les politiques en matière d'égalité et les politiques d'intégration pourraient prendre en compte ces questions.

Le Groupe s'est préoccupé des problèmes spécifiques des femmes, et non pas des problèmes spécifiques des hommes immigrés. Pour cette raison, le projet pourrait d'abord apparaître comme un exemple de politique spécifique en matière d'égalité, visant à remédier à des déséquilibres entre les femmes et les hommes. Cependant, une analyse détaillée montre que le projet représente davantage. Premièrement, il s'agit d'une tentative de *réorganiser* le travail en matière de politiques d'immigration, en constituant un groupe *mixte*. Les acteurs étaient des expert(e)s venant à la fois du secteur de l'immigration et du secteur de l'égalité. Les deux ont apporté leurs connaissances spécifiques et ont dû accorder leurs points de vue. Ainsi, le projet comportait un *élément éducatif*, étant donné que les expert(e)s en politiques d'immigration devaient prendre l'égalité des sexes en compte dans leur travail, et cette dimension devenait *visible* à l'intérieur du secteur de l'immigration. Ce projet semble avoir mis en question l'idée reçue qui consiste à penser que les politiques d'immigration et d'intégration peuvent être «neutres». Il a mis en lumière des croyances cachées au sujet des réalités et des valeurs et a par conséquent contribué à fournir une meilleure information. Si cette information est utilisée par les gouvernements et d'autres autorités concernées, elle devrait aboutir à *l'amélioration* et au *développement* du processus politique.

b. Egalité, racisme et intolérance

Un autre Groupe mixte de spécialistes, composé cette fois de membres du CDEG et de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), a été chargé d'identifier les

formes spécifiques de discrimination raciale et d'intolérance auxquelles les femmes ont à faire face en raison de leur sexe, et d'examiner la question de l'universalité opposée au relativisme



culturel au regard du droit fondamental de la femme et de l'homme à l'égalité. Le Groupe a travaillé au cours des années 1996 et 1997 et a proposé un certain nombre de lignes directrices de travail aux deux comités. Même si le Groupe était mandaté pour porter son attention principalement sur les femmes (en particulier les femmes des communautés d'immigrés et des minorités ethniques), ses réflexions l'ont amené à entreprendre un autre type d'analyse, à savoir que les femmes et les hommes sont confronté(e)s à des formes spécifiques de discrimination basées sur leur sexe, et que le racisme s'exprime souvent de manière différente selon qu'il s'agisse d'une femme ou d'un homme, et les affecte de manière différente. Le Groupe CDEG/ECRI a par conséquent fait remarquer que pour l'ECRI, la reconnaissance de la dimension du genre est absolument nécessaire lorsque ces questions sont étudiées. Il a également souligné que le CDEG ne devrait pas uniquement examiner les problèmes

qui se posent aux femmes et aux filles des communautés immigrées et des minorités ethniques, mais aussi étudier spécifiquement le groupe des immigrés masculins, hommes et garçons.

L'exemple de ce groupe est similaire à celui sur les migrations et contient tous les éléments qui ont déjà été signalés plus haut (la réorganisation du travail, l'élément éducatif, la participation des acteurs habituellement impliqués, la visibilité des deux sexes). Cependant, ce projet va plus loin en ce sens qu'il a clairement pris en compte la dimension de l'égalité des sexes, faisant apparaître non seulement les problèmes des femmes, mais aussi les problèmes spécifiques qui peuvent se poser aux hommes et aux garçons en matière de racisme et d'intolérance. Il semble qu'il s'agisse d'une nouvelle manière d'étudier le racisme, ce qui signifie clairement un *développement*, et peut-être une *amélioration* du processus politique.

4. Groupes multisectoriels de spécialistes

Le Groupe multisectoriel de spécialistes sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui a été créé récemment sous l'égide du CDEG (il a tenu sa première réunion en décembre 1997), pourrait également comprendre quelques éléments d'une approche intégrée de l'égalité (par exemple, ses membres viennent de différents comités du Conseil

de l'Europe et ne sont pas uniquement des expert(e)s sur les questions d'égalité), bien qu'il semble être «une extension» des politiques d'égalité. Cependant, le Groupe aura certainement l'occasion d'intégrer une dimension d'égalité dans ses travaux, et il est à espérer qu'il le fera.

5. Activités/projets d'autres organes du Conseil de l'Europe qui peuvent constituer des exemples d'approche intégrée de l'égalité

Depuis 1990, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe publie un rapport annuel sur l'égalité des femmes et des hommes au Conseil de l'Europe. Ces rapports décrivent, d'une part, les activités de l'Organisation et, d'autre part, les progrès accomplis vers l'égalité au sein du Secrétariat. Il semble que le seul secteur ayant pratiqué une approche intégrée de l'égalité est celui du Groupe Pompidou¹. Au début des travaux de ce Forum, il est apparu clairement que, parmi les utilisateurs de drogues illicites ayant été traités dans les villes les plus importantes d'Europe de l'Ouest, les femmes représentaient une minorité. Le Groupe cherchait à savoir si ce constat pouvait refléter véritablement un usage plus faible de l'abus de drogues parmi les femmes, ou un manque d'opportunité égale dans le traitement et une discrimination subtile au niveau de l'offre de services qui serait inadéquate. Par conséquent, il a été nécessaire d'étudier de plus près la situation des femmes en tant qu'usagères de drogues illicites.

s'avère particulièrement inadéquat pour les femmes enceintes et celles ayant des enfants en bas âge. Le Groupe Pompidou a inclus ces questions dans son programme de travail 1994-97. L'événement majeur dans ce domaine en 1995 a été un Symposium européen du Groupe Pompidou qui a examiné les approches différentes de la prévention de la toxicomanie vis-à-vis des filles et des jeunes femmes reflétant les discussions au sein des Etats membres au sujet d'une approche qui tiendrait compte du sexe («gender-sensitive»). Ceci est considéré comme une tâche majeure pour le développement de la politique de cette décennie.

Depuis 1984, le Groupe Pompidou est actif dans le domaine des «Femmes et drogues»; il suit les développements de l'usage des drogues chez les femmes et les développements dans l'offre des services de traitement pour les femmes consommatrices de drogues, les femmes toxicomanes enceintes, les usagers de drogues et leurs enfants. Il a examiné si ces développements reflètent un progrès vers des politiques égalitaires dans le secteur de la santé, ou s'ils sont dus à d'autres raisons. En 1995, les politiques nationales et les programmes témoignaient encore d'efforts limités pour les femmes dans les domaines de la prévention, du traitement et de la réinsertion; le traitement

Bien que l'on puisse considérer que ce travail a débuté comme un effort pour rétablir l'équilibre entre les femmes et les hommes, il semblerait qu'au cours des années ce secteur a évolué pour incorporer une dimension de l'égalité dans tous les aspects du travail. Il présente la plupart des caractéristiques de la définition d'une approche intégrée de l'égalité: il essaie de réorganiser, d'améliorer et de développer la lutte contre l'abus et le trafic de drogues, mettant en jeu les acteurs intervenant habituellement dans le domaine et non des expert(e)s sur les questions d'égalité, et il intègre une dimension d'égalité entre les sexes.

LE PROJET «L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR en Europe», mené par le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche (CC-HER), ne peut être considéré comme un exemple d'approche intégrée de l'égalité, mais il est mentionné ici en tant qu'exemple d'une condition préalable pour l'approche intégrée de l'égalité. Dans le cadre de ce projet, les données collectées sur la participation des femmes à l'enseignement supérieur

1. Le Groupe Pompidou est un forum multidisciplinaire de coopération ministérielle pour la lutte contre l'abus et le trafic des stupéfiants.



et les disciplines qu'elles suivent démontrent une corrélation évidente entre le statut «féminin» ou «masculin» des sujets et leurs débouchés sur des professions bien rémunérées. Par ailleurs, le projet a relevé des exemples de bonnes pratiques aussi bien dans les pays d'Europe de l'Est que de l'Ouest concer-

nant, par exemple, les services sociaux et la possibilité de suivre des études supérieures, ou des campagnes d'information à l'école encourageant les filles à choisir des matières «masculines».

Bibliographie

- Åseskog, Birgitta (1997) *Mainstreaming of Gender Equality*. Presentation at the Seminar on "Mainstreaming of gender equality – indispensable condition of development and strengthening of democracy", Warsaw (Poland), 30.6.1997.
- Berget, Grete (1996) *Opening address*. European Women's Conference "Strategies for Change", Oslo (Norway), 26.3.1996.
- Braithwaite, Mary (1996?) *Summary of presentation for the workshop on local initiatives, partnership and equality*. Paper.
- Breitenbach, Esther & Fiona Mackay (eds.) (1993, 1994, 1995, 1996) *Gender Audit. Putting Scottish Women in the Picture*. Edinburgh, Engender.
- Council of Europe (1995) *Conference on "Equality and democracy: Utopia or challenge"*. Proceedings. Strasbourg (France), 9–11 February 1995.
- Council of Europe (1996) *Final Report of the Group of Specialists on Equality and Democracy*.
- Council of Europe (1997) *International Seminar "Promoting equality: a common issue for men and women"*. Proceedings. Strasbourg (France), 17–18 June 1997.
- Council of Europe (1997) *4th European Ministerial Conference on equality between women and men*. Declaration and resolutions. Istanbul (Turkey), 13–14 November 1997.
- Council of Europe (1997) *Information Forum on "Guaranteeing freedom of choice in matters of reproduction, sexuality and lifestyles in Europe: trends and developments"*. Proceedings. Tallinn (Estonia), 27–29 November 1997.
- Council of Europe (1997) *Women in politics in the Council of Europe member States*. Information document (EG (97) 6 rev.)
- DFFE (1995) *Guidance for Officials on Policy Appraisal for Equal Treatment*. London, Department for Education and Employment.
- DFFE (1996) *One Year On: Implementing the Global Platform for Action from the UN Fourth World Conference on Women. Government Progress and Plans*. London, Department for Education and Employment.
- European Commission (1996) *Incorporating Equal Opportunities for Women and Men into all Community Policies and Activities*. Communication from the Commission COM (96) 67 final.
- IDS (1997) *Approaches to institutionalising gender*. BRIDGE Development and Gender in Brief Issue 5. <http://www.ids.susx.ac.uk/>
- Leijenaar, Monique (1997) *Mainstreaming: The Next Step in Equal Opportunities Policy*. Discussion Paper for the European Meeting of Directors for Equal Opportunities Policy in Amsterdam (The Netherlands), 7.2.1997.
- McCrudden, Christopher (1996) *Mainstreaming: The Way Forward?* Paper.
- Ministry of Women's Affairs (1996) *The Full Picture: Guidelines for Gender Analysis*. Wellington (New Zealand), Ministry of Women's Affairs.
- Ministry of Women's Equality (1997) *Gender Lens: A guide to gender-inclusive policy and program development*. British Columbia (Canada), Ministry of Women's Equality.
- Nanette Funk & Magda Mueller (1993) *Gender Politics and Post Communism*. Routledge. London.
- Nordic Council of Ministers (1995) *Programme for Nordic co-operation on Gender Equality 1995–2000*. Copenhagen, Nordic Council of Ministers.
- Razavi, Shahra & Carol Miller (1995) *Gender Mainstreaming. A Study of Efforts by the UNDP, the World Bank and the ILO to Institutionalise Gender Issues*. New York, United Nations Research Institute for Social Development.
- Rubery, Jill (1996) *Mainstreaming Gender into Employment Policies*. Paper.
- Schalkwijk, Johanna, Helen Thomas & Beth Woroniuk (1996) *Mainstreaming: A Strategy for Achieving Equality between Women & Men. A Think Piece*. Stockholm, SIDA.
- Status of Women Canada (1996) *Gender-Based Analysis. A Guide for Policy-Making*. Ottawa, Status of Women Canada.
- United Nations (1979) *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*. United Nations General Assembly.
- UN Fourth World Conference on Women (Beijing, 1995) *Global Platform for Action*. New York, United Nations.



UNIFEM (1995) *Report of the Expert Group Meeting on the Development of Guidelines for the Integration of Gender Perspectives into United Nations Human Rights Activities and Programmes*. New York, United Nations Development Fund for Women.

Van Haegendoren, Mieke, Else De Donder, Elke Valgaeren (1997) *Basisstatistieken nodig voor een Gelijke Kansenbeleid*. Diepenbeek, Limburgs Universitair Centrum.

Walby, Sylvia (1997) *Gender Transformations*. Routledge. London.

Woodward, Alison & Petra Meier (1997) *Emancipatie-EffectRapporage*. Onderzoek in opdracht van de Vlaamse Minister belast met het Gelijke Kansenbeleid en Brusselse Aangelegenheden. Brussel, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.

Woodward, Alison & Petra Meier (1997) *Handboek bij de Emancipatie-EffectRapporage*. Onderzoek in opdracht van de Vlaamse Minister belast met het Gelijke Kansenbeleid en Brusselse Aangelegenheden. Brussel, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap.

Knezevic, Durda et al (1997) *Governments Without Women or the Long March*. Zagreb. Zenska Infoteka.

Recommandation n° R (98) 14

du Comité des Ministres aux États membres
relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

adoptée par le Comité des Ministres le 7 octobre 1998,
lors de la 643^e réunion des Délégués des Ministres

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Considérant que la réalisation d'une égalité effective entre les femmes et les hommes fait partie intégrante de ces idéaux et de ces principes;

Renvoyant, dans ce contexte, à sa Déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes, adoptée le 16 novembre 1988;

Ayant à l'esprit les objectifs énoncés dans la déclaration et le programme d'action adoptés par la 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Beijing, 1995);

Rappelant la Déclaration adoptée lors du 2^e Sommet du Conseil de l'Europe (octobre 1997), dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe soulignent «l'importance d'une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans tous les secteurs de la société, y compris dans la vie politique» et appellent à «la continuation des progrès pour parvenir à une réelle égalité des chances entre les femmes et les hommes»;

Vu la Déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère fondamental de la démocratie, adoptée par la 4^e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Istanbul, novembre 1997);

Convaincu que l'approche intégrée de l'égalité est l'une des principales stratégies pour réaliser une égalité effective entre les femmes et les hommes;

Se félicitant du Rapport sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, établi par son Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), rapport définissant le cadre conceptuel pour une approche intégrée de l'égalité ainsi qu'une méthodologie pour sa mise en œuvre, accompagnée d'exemples de bonne pratique;

Convaincu que l'application de la stratégie d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est de nature non seulement à promouvoir une réelle égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi à améliorer l'utilisation des ressources humaines, le processus décisionnel et le fonctionnement de la démocratie,

Recommande aux gouvernements des Etats membres:

- de diffuser largement le rapport du CDEG sur l'approche intégrée de l'égalité et d'encourager son utilisation en tant qu'instrument de la mise en œuvre de cette stratégie dans le secteur public et le secteur privé;
- d'encourager les décideurs/euses à s'inspirer du rapport afin de créer un environnement propice à cette approche et de faciliter les conditions pour sa mise en œuvre dans le secteur public.

Message du Comité des Ministres aux Comités directeurs du Conseil de l'Europe sur l'approche intégrée de l'égalité

1. Le Comité des Ministres considère que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait devenir une question centrale et permanente pour le Conseil de l'Europe. Il devrait être reconnu par le plus grand nombre que la promotion de l'égalité concerne à la fois les femmes et les hommes et l'ensemble de la société. L'un des moyens de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes est la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité. Elle signifie la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. Concrètement, cela implique que les besoins, les intérêts, les compétences et les talents tant des femmes que des hommes soient pris en compte.
2. Le Comité des Ministres se félicite du travail accompli par le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) sur l'approche intégrée de l'égalité. Grâce aux travaux d'un Groupe de spécialistes, le CDEG a établi un rapport qui définit le cadre conceptuel de

l'approche intégrée et une méthodologie pour sa mise en œuvre, accompagnés d'exemples de bonne pratique. Le Comité des Ministres est convaincu que l'approche intégrée de l'égalité est une stratégie importante, non seulement parce qu'elle favorise l'égalité et fait apparaître la dimension «égalité des sexes» de toute politique et de toute activité, mais aussi parce qu'elle utilise pleinement toutes les ressources humaines et qu'elle devrait déboucher sur une politique mieux éclairée et mieux ciblée.

3. Le Comité des Ministres demande donc à tous les Comités directeurs du Conseil de l'Europe de bien vouloir étudier attentivement le rapport annexé sur l'approche intégrée de l'égalité, afin de s'en inspirer et de mettre en œuvre cette stratégie dans leur programme d'activités. En préparant leurs programmes d'activités, en particulier, les Comités devraient réfléchir attentivement à 1) la pertinence et l'intérêt de l'activité à la fois pour les femmes et pour les hommes; 2) l'existence éventuelle de différences entre les femmes et les hommes dans le domaine d'activité en ce qui concerne les droits, les ressources, les positions, la représentation, les valeurs et les normes.

